

Table des matières

Introduction	1
Chapitre I. Le programme de l'OIT dans la région	3
La planification stratégique	4
La coopération technique	5
Collaboration avec d'autres agences de développement et institutions financières internationales	10
Collaboration avec les processus d'intégration régionale et sous-régionale	13
La transversalisation des questions relatives à l'égalité entre les sexes	14
Chapitre II. Les objectifs stratégiques	23
<i>Objectif stratégique n° 1</i>	23
Objectifs opérationnels	24
La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail	29
Travail des enfants	36
<i>Objectif stratégique n° 2</i>	42
Objectifs opérationnels	42
Soutien aux politiques de l'emploi	44
Système d'information et d'analyse du travail (SIAL)	47
Le développement des entreprises	54
La formation à l'emploi de ressources humaines	58
La réaction face aux crises	62
<i>Objectif stratégique n° 3</i>	65
Objectifs opérationnels	66
Sécurité et santé au travail	72
VIH/SIDA	79
Travailleurs migrants	79

<i>Objectif stratégique n° 4</i>	80
Objectifs opérationnels	81
Renforcement des organisations d'employeurs	88
Renforcement des organisations de travailleurs	91
Renforcement de l'administration du travail	94

Annexes

1. Organigramme de la région des Amériques	99
2. Structure régionale	101
3. Projets exécutés ou actuellement mis en œuvre par l'OIT avec des ressources extrabudgétaires (1999-2002)	107
4. Liste des réunions régionales et sous-régionales organisées par le BIT dans la région durant la période 1999-2002	117
5. Liste des sessions de formation régionales et sous-régionales organisées par le Centre international de formation de Turin en collaboration avec les bureaux de l'OIT dans la région (1999-2002)	127
6. Activités nationales de formation organisées par l'OIT dans la région, et participants (1999-2002)	139

Introduction

Le présent rapport sur les activités de l'OIT en Amérique latine et aux Caraïbes est soumis à la quinzième Réunion régionale des États d'Amérique Membres de l'OIT pour servir de point de départ à une analyse dont les conclusions pourront orienter et inspirer les activités futures de l'OIT dans la région.

Afin d'en faciliter la lecture et de veiller à ce qu'il corresponde aux propositions de programme de l'OIT, le rapport a été élaboré en fonction des quatre objectifs stratégiques définis dans le programme et budget pour 2002-03.

Etant donné que l'ensemble du programme de l'OIT est axé sur l'obtention de résultats et vise à avoir le plus fort impact possible dans les États Membres de l'Organisation, le rapport insiste particulièrement sur les activités entreprises. Il souligne les résultats obtenus et les expériences les plus novatrices et réussies qui ont été menées dans la région. Le rapport a pour double objectif de montrer les progrès réalisés et de servir à l'OIT, et aux autres entités intéressées par la dimension sociale du développement, de suggestion ou de modèle en vue d'interventions utiles.

La période d'activité que le rapport couvre est comprise entre les quatorzième et quinzième réunions régionales, à savoir août 1999 à juin 2002.

Le rapport se compose de deux parties. La première présente les aspects fondamentaux du programme de l'OIT dans la région, les progrès réalisés dans l'élaboration d'un programme susceptible de répondre aux besoins des personnes dans le cadre du mandat de l'OIT, cadre défini en fonction de la notion novatrice de travail décent pour tous, et les outils utilisés pour élaborer un programme plus efficace dont on pourra évaluer en outre les effets et la viabilité à moyen et à long terme.

Le rapport décrit également les moyens qu'utilise l'OIT pour mener à bien son action de façon coordonnée, tant sur le plan interne que par rapport à d'autres programmes et institutions qui ont également pour objectif d'œuvrer avec les pays en vue du développement économique et social.

Par ailleurs, la première partie présente les mesures les plus importantes que l'OIT a prises pour appuyer les processus d'intégration en cours en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, elle rend compte des progrès réalisés dans la région en ce qui concerne l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes, tant dans l'action interne de l'Organisation que dans l'élaboration des mesures visant les mandats de l'OIT. Cette intégra-

tion répond à des situations concrètes et cherche à promouvoir et à renforcer le rôle de la femme en tant qu'élément actif et productif de la vie économique et sociale des pays.

La seconde partie du rapport tient compte du mandat contenu implicitement dans les quatre objectifs stratégiques de l'OIT et ne présente que les activités les plus importantes (dans les annexes, il est rendu compte en détail des activités menées pendant la période à l'examen).

Il convient de souligner que les activités présentées dans les sections correspondant à un objectif stratégique ont trait à la réalisation et à la portée de cet objectif en particulier mais aussi aux autres, étant donné qu'elles visent toutes à consolider le *travail décent*, notion qui inspire les activités de tous les secteurs et unités du siège et des régions, et qui touche l'emploi, les droits sur le lieu de travail, la protection sociale et le dialogue social, dans une conjoncture en rapide mutation. Ces activités sont fonction du mandat de l'OIT et de son expérience, ainsi que des nouveaux sujets signalés par les mandants de l'OIT. L'intégration des politiques est l'une des priorités des activités institutionnelles dans la région.

I. Le programme de l'OIT dans la région

Dans le rapport du Directeur général présenté à la quatorzième Réunion régionale des Amériques (Lima, août 1999) est exposée la politique de partenariat actif (PPA). A cet égard, le rapport rappelle comment, après des consultations et des études intensives, le Conseil d'administration du BIT avait adopté cet instrument en 1993 pour permettre à l'Organisation de se rapprocher de ses mandants et d'améliorer la cohérence et la qualité des services techniques que le Bureau leur fournit. Une condition préalable à la mise en œuvre de la nouvelle politique était le renforcement des structures extérieures de l'OIT qui devait garantir que les contenus et les méthodes seraient adaptés en permanence aux besoins des pays dans un contexte international en mutation.

Ainsi ont été créées, à partir de 1994 (en Amérique latine et dans les Caraïbes), des équipes multidisciplinaires qui étaient, avec les bureaux de zone, mieux à même que par le passé de définir les priorités des mandants, conjointement avec ces derniers, et de réagir plus promptement et avec plus de souplesse.

En mars 1997, le Conseil d'administration a décidé d'évaluer la PPA, et les résultats de cette évaluation ont été très positifs.

Au cours des années couvertes par le présent rapport, les structures et services de l'OIT dans la région de l'Amérique latine n'ont cessé de s'améliorer grâce à des ajustements, dont certains sont encore en cours, et cette amélioration résulte, entre autres, d'une auto-évaluation permanente, aux différents échelons du Bureau, du dialogue avec les mandants, de l'application progressive de la gestion axée sur les résultats et de la formation des fonctionnaires aux techniques modernes d'administration. Certaines avancées concrètes seront indiquées plus loin.

A la même réunion régionale susmentionnée, la stratégie du *travail décent* a été présentée aux délégués. «Nous sommes confrontés à la nécessité de trouver, dans le cadre de l'économie mondiale, des réponses modernes à une exigence historique, à savoir que nos sociétés soient capables d'assurer à leur population un emploi, un logement, l'alimentation, l'éducation, la protection sociale et des revenus adéquats. Tout cela, je l'ai synthétisé dans le concept de *travail décent*¹.» Pour réaliser les objectifs proposés, le Bureau se réorganise autour de quatre objectifs stratégiques: les normes, principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

¹ *Travail décent et protection pour tous*. Rapport du Directeur général à la quatorzième Réunion régionale des Amériques (Lima, août 1999).

S'y ajoutent les programmes focaux internationaux² et deux thèmes transversaux, à savoir l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement.

Comme on peut le lire dans le rapport du Directeur général présenté à la Conférence internationale du Travail en juin 2001, les questions qui sous-tendent le concept de *travail décent* étaient inscrites dans la perspective de l'OIT depuis sa fondation. En effet, le concept de *travail décent* et les quatre objectifs stratégiques reprennent les valeurs traditionnelles de l'Organisation en leur conférant un caractère nouveau et en les inscrivant dans une perspective d'avenir, contribuant ainsi à créer un cadre intégré qui oriente l'activité du Bureau, prend forme au niveau national et contribue à la cohésion du système multilatéral.

Cette orientation d'une importance cruciale pour l'action future de l'OIT a été approuvée à l'unanimité par les Etats Membres de l'Organisation à la quatorzième Réunion régionale des Amériques, tenue à Lima en août 1999. La première des conclusions adoptées à cette réunion appuie fermement les quatre objectifs stratégiques proposés dans le rapport du Directeur général ainsi que les programmes focaux internationaux, en insistant pour que soient pris en compte, dans toutes les activités de l'OIT, les spécificités de chaque sexe et les problèmes de développement.

Au sein de la région, l'une des mesures immédiates a consisté à approfondir la réflexion et à amplifier l'action destinée à permettre la traduction dans la pratique du concept de *travail décent*, une structure spécifique ayant été créée à cette fin et placée sous la conduite de la direction régionale pour les Amériques.

Le Bureau a réussi à promouvoir en son sein un processus intéressant d'échanges entre les divers secteurs du siège à Genève et entre celui-ci et les bureaux extérieurs. La programmation commune et l'intégration des programmes et activités commencent ainsi à passer du statut d'objectif à celui d'instrument de planification stratégique et de gestion axée sur les résultats. L'une des difficultés consiste à mettre l'accent sur les liens entre les quatre objectifs stratégiques, aussi bien pendant la phase d'analyse et de diagnostic que pendant celle de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes destinés à réduire les déficits de *travail décent* dans chaque pays. La relation entre les objectifs, appliquée à des situations réelles, et l'application de ces quatre dimensions doivent être adaptées à la situation prévalant dans chaque pays, compte tenu de la manière dont elles se combinent dans un pays donné, voire dans un secteur, une branche d'activité, une entreprise ou une région. Dans chaque situation particulière peuvent se rencontrer des combinaisons distinctes qui induiront des propositions visant à réduire le déficit de *travail décent*.

La planification stratégique

Comme instrument de réalisation des objectifs proposés pour l'OIT, la budgétisation et la planification stratégiques sont introduites en l'an 2000. «La nouvelle présentation du budget (2000-01) met en marche un processus d'établissement stratégique du budget, ... Elle s'écarte de la structure anté-

² Deux programmes focaux œuvrent à la promotion et à l'application des normes et droits fondamentaux au travail (objectif stratégique n° 1): 1) promotion de la Déclaration (DECLARATION); 2) le travail des enfants (IPEC). L'accroissement des possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décent (objectif stratégique n° 2) relève de trois programmes focaux: 1. Sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS); 2. Sur la promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (SEED); 3. Sur la réponse aux crises et la reconstruction (IFP/CRISIS). Pour accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous (objectif stratégique n° 3), deux programmes focaux sont prévus: 1) sur la sécurité socio-économique (SES); 2) sur la sécurité et la santé au travail et l'environnement (SAFEWORK). Pour renforcer le tripartisme et le dialogue social (objectif stratégique n° 4), c'est le programme focal sur le renforcement du dialogue social (IFP/DIALOGUE) qui est compétent.

rieure basée sur 39 grands programmes pour être centrée sur quatre objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels correspondants³ et sur huit programmes focaux (voir la note de bas page n° 2), qui œuvrent à l'échelle mondiale à la réalisation de chaque objectif stratégique.

Le programme et budget pour 2000-01 est le premier budget stratégique de l'OIT et représente un premier effort pour mettre en œuvre les principes et les outils de la gestion fondée sur les résultats. La budgétisation stratégique fonctionne en fixant des objectifs portant sur des résultats mesurables, en centrant les programmes sur la réalisation de ces objectifs par le biais du renforcement de l'obligation de rendre des comptes, en surveillant l'exécution du programme dans le dessein d'améliorer les stratégies et d'allouer les ressources là où elles seront le plus utiles, et en faisant rapport sur les résultats afin de faciliter les décisions à prendre concernant l'allocation des ressources et autres⁴.

Dans la région, le bureau régional, les bureaux de zone et les équipes multidisciplinaires commencent à introduire cet instrument dans leurs programmes de travail respectifs. Dans un souci de cohérence avec les plans des services techniques du siège, le Bureau a convoqué une réunion conjointe de planification en mars 2000. Une seconde réunion de ce type a eu lieu en octobre 2001, son but étant de concilier et d'homogénéiser les programmes d'activité du siège et des services extérieurs, dans le cadre de la planification stratégique, laquelle définit comme priorité essentielle la nécessité «de promouvoir le *travail décent* en l'intégrant dans les quatre objectifs stratégiques dans le contexte d'une économie mondiale en mutation accélérée»⁵.

La coopération technique

Conformément aux lignes directrices et orientations définies par le Directeur général en 1999, la coopération technique reste l'un des principaux moyens d'action de l'OIT pour assurer le succès de sa mission et réaliser ses objectifs. En tant que tel, elle constitue l'un des principaux instruments permettant de traduire dans la pratique le principe de *travail décent* au plan national. Aussi la coopération technique fait-elle partie intégrante des activités de l'Organisation.

Dans le cadre des activités pratiques de l'OIT, la programmation stratégique est étroitement liée à la coopération technique, qui comprend toutes activités visant à promouvoir le développement et le bien-être économique et social en mettant en valeur les capacités humaines et institutionnelles par le transfert, l'adaptation, la mobilisation et l'utilisation des compétences et des technologies. Le but de la coopération technique est de faire en sorte que les pays en développement prennent confiance dans leurs propres forces, aussi bien nationales que collectives.

Les activités de coopération technique comprennent des services d'assistance technique par des spécialistes et des consultants; la formation par le biais de réunions, séminaires, stages, colloques et projets, déterminés principalement en fonction des besoins des pays, des sous-régions ou de la région dans son ensemble ainsi que de leurs objectifs spécifiques tels que le développement des compétences, le développement institutionnel et l'échange de données d'expérience.

A la quatorzième Réunion régionale des Amériques, tenue en août 1999, les participants ont approuvé la proposition visant à inclure comme additif aux conclusions une synthèse du débat sur la coopération technique afin d'indiquer clairement l'importance que les pays de la région reconnaissent à cette fonction de l'Organisation.

³ Propositions de programme et de budget pour 2000-01 (document GB.274/PFA/9/1, paragr. 1).

⁴ Document GB.283/PFA/9.

⁵ Propositions de programme et de budget pour 2002-03 (document GB.280/PFA/7, paragr. 4).

L'Organisation est en train d'élaborer des «programmes» conçus comme un ensemble conséquent de projets de coopération technique ou de composantes de programmes couvrant divers domaines techniques de notre compétence et qui relèvent de la responsabilité de secteurs techniques différents. Un programme est un cadre logique d'action visant spécialement à réaliser des objectifs globaux; il comprend également diverses activités visant la réalisation d'objectifs spécifiques. Aussi un tel programme prévoit-il des interventions à une échelle plus importante que lesdits projets puisqu'il peut comprendre divers projets, dont les objectifs spécifiques sont liés à la réalisation d'objectifs communs à une plus grande échelle.

L'OIT étant essentiellement une institution de coopération technique et non pas une source de financement, les fonds du budget ordinaire sont utilisés comme capital d'amorçage pour mener des actions permettant de négocier avec d'éventuels donateurs l'obtention des ressources nécessaires aux activités de coopération technique. Ces activités sont conçues dans le cadre du programme stratégique de l'OIT comme un appui à la réalisation des objectifs définis par le Bureau.

Pour négocier avec succès l'obtention de fonds, il convient de tenir compte d'éléments divers, à savoir, pour citer les plus importants, la solidité du projet lui-même et la durabilité de ses effets, y compris son rôle dans le cadre du programme de travail du Bureau. Un deuxième élément est la qualité de conception du projet qui est déterminante, dans la mesure où elle définit les paramètres d'exécution. En outre, le projet est un produit que l'on présente aux donateurs, ce qui en fait un important instrument de promotion des activités de l'OIT. Un troisième élément à prendre en considération est la nécessité d'établir des relations approfondies et durables avec le donateur. Or cela passe par la mise en œuvre du projet qui doit être appropriée et de haute qualité si l'on veut assurer la crédibilité de l'Organisation.

Considérant que le projet de coopération technique vise essentiellement à développer et renforcer les capacités nationales, il est à espérer qu'à l'achèvement du projet l'organisme bénéficiaire en poursuivra les activités de manière systématique et continue. C'est pour cette raison que le projet devra être conçu de manière à en assurer la durabilité et l'utilité non seulement pendant la phase d'exécution, mais aussi à long terme, en incitant les bénéficiaires à s'impliquer dans l'élaboration du projet.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été, dans le passé, la principale source de financement de la coopération technique. Compte tenu de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, et dans le but de développer une assistance plus efficace, le PNUD a adopté une politique flexible de fourniture de facteurs de production et a encouragé les gouvernements et les institutions des pays bénéficiaires à assumer eux-mêmes la responsabilité de l'exécution des projets. Cette décision a introduit la modalité d'exécution nationale, qui diffère de la modalité traditionnelle caractéristique des institutions spécialisées, notamment de l'OIT. Avec cette nouvelle modalité d'exécution, les institutions interviennent pour des missions ponctuelles, mais pas pendant toute la durée du projet.

A l'heure actuelle, le financement multi-bilatéral est devenu la principale source de financement des activités de coopération technique de l'OIT dans la région des Amériques. Les gouvernements des pays donateurs apportent leurs contributions directement à l'OIT pour diverses raisons. La première est que, dans le cadre du programme multi-bilatéral, les donateurs ont la possibilité d'utiliser la vaste expérience de l'OIT en matière de coopération technique, et le programme leur permet en même temps d'adapter cette expérience et de l'utiliser dans leurs programmes bilatéraux, comme dans le cas des programmes des experts associés. D'autre part, du fait du caractère tripartite de l'OIT, le donateur a la possibilité de financer les projets destinés non seulement aux agences gouvernementales, mais aussi aux organisations d'employeurs et de travailleurs.

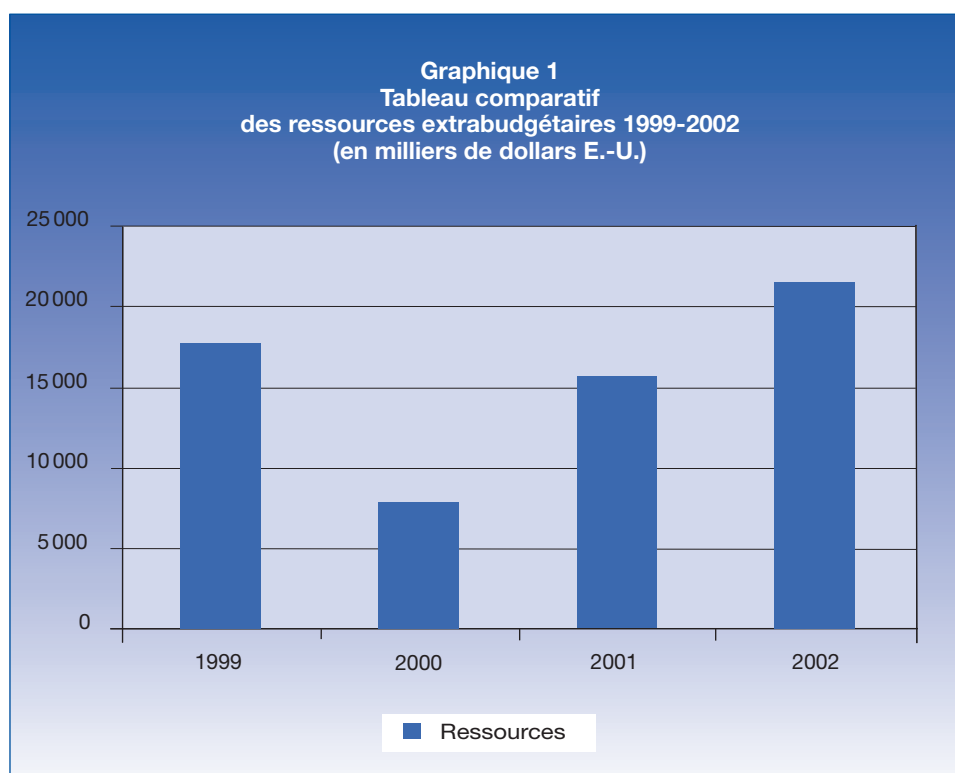
Les tendances en matière de financement de projets diffèrent d'un donateur à l'autre. Cependant, la majorité d'entre eux s'efforce actuellement d'appliquer une approche-programme générale pour allouer leurs contributions.

Conformément au mandat défini par la quatorzième Réunion régionale des Amériques et compte tenu du fait qu'il est important de relier la coopération technique et l'investissement, les activités de préinvestissement et d'investissement sont encouragées, conjointement avec les banques de développement. Pendant la période allant de 1999 à 2002 la région des Amériques n'a pas ménagé sa peine pour s'assurer le financement de nouveaux programmes et/ou projets, en faisant en sorte que le volume des ressources allouées à la région soit considérablement augmenté.

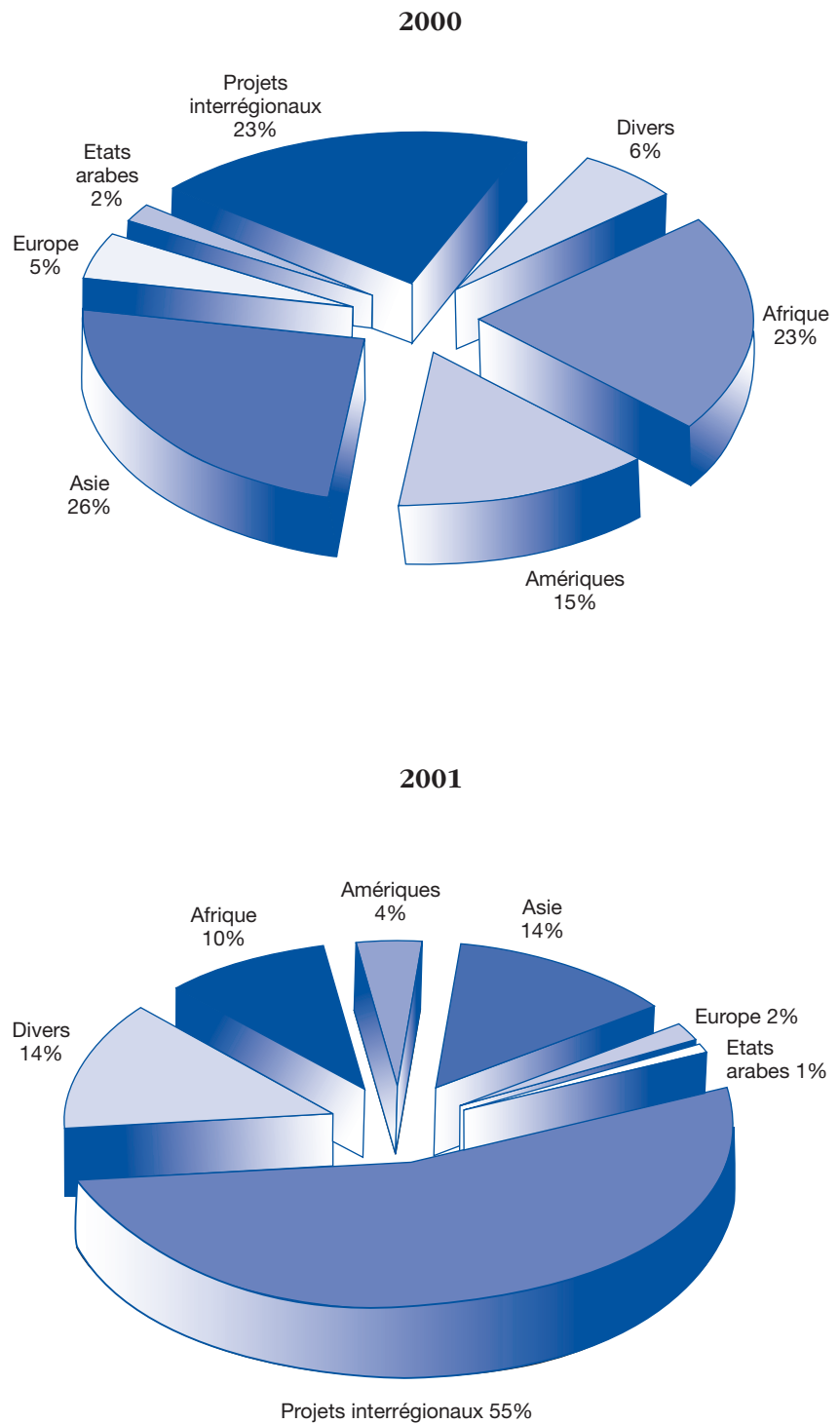
On trouvera ci-après présenté le graphique des ressources extrabudgétaires allouées à la région des Amériques pendant la période 1999-2002 et ceux représentant la répartition des ressources par région et par objectif stratégique.

Le graphique 1 montre l'évolution des allocations extrabudgétaires dans la région, dont le montant total s'élève, pour l'année en cours, à 22 millions de dollars pour la mise en œuvre de projets de coopération.

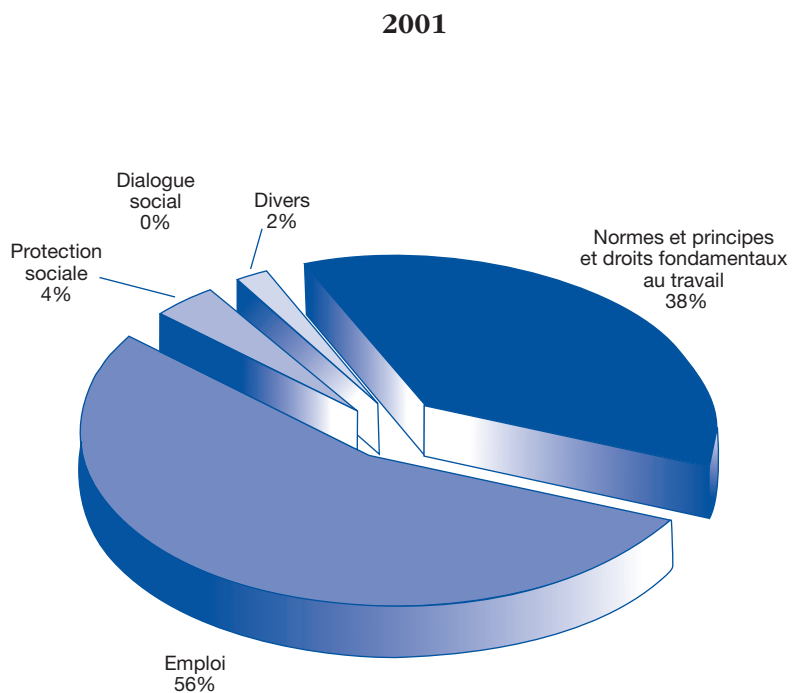
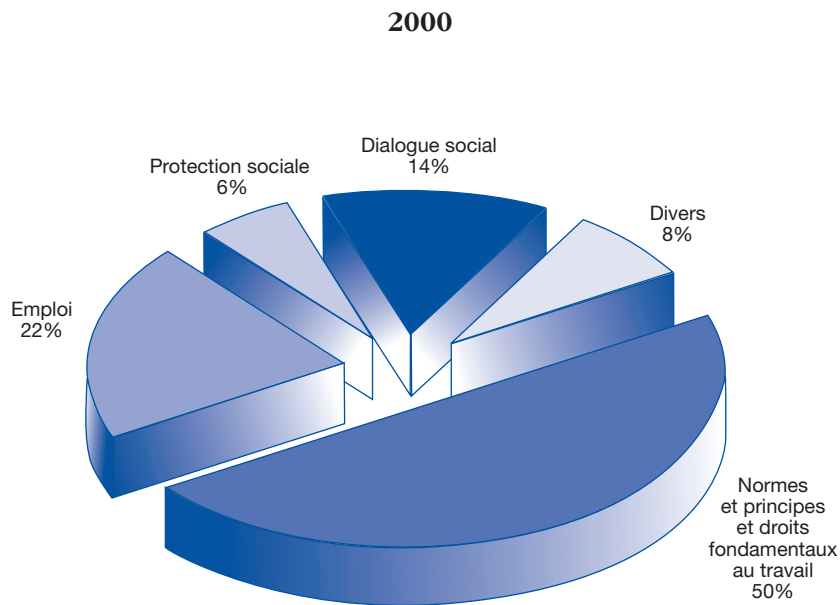
Le graphique 2 montre que, sur l'ensemble de la période biennale 2000-01, l'Amérique latine et les Caraïbes ont représenté 9,5 pour cent du total des projets approuvés par l'OIT pour le monde entier (Afrique, 16,5 pour cent; Asie, 20 pour cent). Il est à noter que, si pour l'année 2000 les projets interrégionaux ont totalisé 23 pour cent des projets approuvés, en 2001 ils ont représenté 55 pour cent des approbations totales. Les projets interrégionaux comprennent des activités mises en œuvre sur tous les continents, dont l'Amérique latine et les Caraïbes: par exemple, le projet interrégional de mobilisation des éducateurs pour lutter contre le travail des enfants par l'éducation, financé par la Norvège et couvrant le Brésil et le Pérou; le programme interrégional en faveur du *travail décent* pour la formation et l'innovation (UNIVERSITAS), financé par le gouvernement italien et couvrant El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, Cuba et la République dominicaine; ou le programme interrégional pour la sécurité et la santé sur les lieux de travail où sont exécutés des travaux dangereux, et dans l'industrie minière, financé avec des fonds DANIDA et couvrant la Bolivie, l'Équateur et le Pérou.



Graphique 2
Tableau comparatif des projets approuvés par région,
pour la période 2000-01



Graphique 3
Projets approuvés au titre des objectifs stratégiques
dans la région des Amériques
pour la période 2000-01



Le graphique 3 montre l'évolution, de l'année 2000 à l'année 2001, des projets approuvés pour chacun des quatre objectifs stratégiques de l'OIT en Amérique latine et aux Caraïbes. Ainsi, alors que l'objectif stratégique n° 1 totalisait, pour l'année 2000, 50 pour cent de l'investissement dans des projets, l'année 2001 présente une concentration plus importante des activités au titre de l'objectif stratégique n° 2 (56 pour cent).

En ce qui concerne la mise en œuvre de la coopération technique, elle obéit à des politiques et des modalités très spécifiques, notamment sur le plan du financement. Ces dernières années, et plus particulièrement avec l'introduction des nouvelles techniques informatiques, il a été procédé à des changements importants afin de faciliter et d'intensifier le développement des activités de projet, faisant de la décentralisation dans le domaine de la gestion des projets, qui a commencé en 1999, le principal facteur de ce processus.

Après une période d'essai et après les ajustements nécessaires, le nouveau système financier informatisé s'est révélé un instrument très utile pour assurer un suivi adéquat des dépenses des projets. De même, sur le plan programmatique, il a été procédé à des révisions périodiques très détaillées.

Par ailleurs, le Bureau a pris une série de mesures internes telles que la formation commune pour les fonctionnaires du siège et pour ceux affectés aux services extérieurs, ainsi qu'à l'intention des unités de programmation, du personnel et de l'administration. Ces mesures ont donné une impulsion au travail multidisciplinaire et rapproché davantage le siège et le terrain, conférant ainsi une plus grande efficacité aux activités.

Pendant la période biennale 2000-01, certains progrès ont été réalisés sur le plan de l'intégration de la coopération technique, qu'il s'agisse des activités financées par prélèvement sur le budget ordinaire ou de celles financées à l'aide des fonds extrabudgétaires alloués aux objectifs stratégiques et au programme d'activité en faveur du *travail décent*. Ainsi ont été jetées les bases pour l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources. Lors de la préparation du programme et budget pour le nouvel exercice biennal 2004-05, actuellement soumis à discussion, l'accent sera clairement mis sur cette stratégie, compte tenu des besoins et des priorités de nos mandants, des intérêts de nos donateurs, du programme d'activité en faveur du *travail décent* de l'OIT et des thèmes transversaux, cela afin que le programme et budget reflète les objectifs poursuivis dans le cadre du développement international, tels que la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion de la bonne gouvernance.

Collaboration avec d'autres agences de développement et institutions financières internationales

Dans le système des Nations Unies, l'OIT a une compétence indiscutable dans le domaine du travail; cependant, elle éprouve des difficultés à s'acquitter de ce mandat en étant isolée des autres institutions, d'où la nécessité d'établir une coopération intense. Dans ces conditions, la collaboration existe, notamment avec l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) dans le domaine de l'emploi, dans celui de la santé et de la sécurité au travail, et pour l'octroi à la population des exclus d'une protection sociale dans le domaine de la santé, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour les questions relevant de l'éducation et de la formation professionnelle, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le domaine de l'emploi dans l'agriculture, et avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour ce qui concerne la situation des enfants travailleurs.

Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, des initiatives importantes sont menées dans tous ces domaines avec différentes institutions. Au Pérou, par exemple, le Bureau collabore depuis quelques années avec l'OPS/

OMS à un programme de sécurité et de santé au travail, avec la participation active du gouvernement national (ministères de la Santé et du Travail), les partenaires sociaux et la société civile, et ce dans le cadre de l'accord signé avec l'OMS en 1999 pour la mise en œuvre de programmes conjoints. Dans d'autres pays, il existe des alliances avec l'UNICEF, dans le domaine de l'éradication du travail des enfants; avec l'ONUSIDA, dans le cadre de programmes ayant trait au SIDA sur le lieu de travail; avec la FAO et le PNUCID, dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle dans le secteur rural, dans le domaine des droits de l'homme, en étroite collaboration avec le PNUD et d'autres institutions du système, notamment avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme en Colombie.

Par ailleurs, le Bureau participe, dans les pays où il a une représentation, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Cette méthodologie permet d'établir un cadre de planification et un programme commun de coopération dans chaque pays de manière à opérer une synergie, à intensifier l'aide au développement, à travailler selon une approche intégratrice et cohérente et à éviter le double emploi dans le soutien apporté aux politiques et priorités de développement de chaque pays. Cette méthodologie pourrait se comparer, dans une certaine mesure, à la stratégie appliquée par l'OIT pour l'élaboration des programmes nationaux en faveur du *travail décent*. Cependant, après les premières avancées de l'UNDAF dans la région, l'évaluation a mis en évidence la nécessité d'améliorer le processus de planification conjointe entre les institutions du système, en favorisant, le cas échéant, une plus large participation des gouvernements et de la société civile et en intégrant dans la planification les dimensions sous-régionales et régionales. Au niveau mondial, il existe à ce jour 28 documents finalisés de l'UNDAF et 31 sont en préparation. Le Bureau marque sa présence et apporte ses secteurs de compétence dans la programmation conjointe, partant du principe que la réduction du déficit de *travail décent* doit être opérée avec le concours de tous.

Dans certains pays de la région sont mis en œuvre, parallèlement aux activités de l'UNDAF, des programmes visant à élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté, souvent sous le leadership de la Banque mondiale. Le Bureau a amorcé, depuis le siège à Genève, un rapprochement avec des représentants de la Banque, et des initiatives similaires ont été prises au niveau des pays. Ce domaine se prête à l'instauration d'une coopération intensive en faveur du développement, à laquelle l'OIT s'efforce de participer. A la différence de l'UNDAF, qui est le cadre de planification impulsé par les Nations Unies, la stratégie de réduction de la pauvreté est davantage fondée, jusqu'à présent en tout cas, sur un effort gouvernements-Banque mondiale. Le bureau régional a renforcé son offre de participer avec son expérience aux processus d'élaboration de la stratégie et a apporté des contributions qui, dans certains cas, ont été intégrées. Ainsi qu'il a été déclaré à la Conférence internationale du Travail de 2001: «Les difficultés auxquelles se heurtent les politiques traditionnelles d'ajustement structurel prônées par les institutions de Bretton Woods résident en partie dans leur incapacité à intégrer ces objectifs, et les stratégies de lutte contre la pauvreté échoueront tant qu'elles ne les prendront pas en compte. Actuellement, les documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté produits sous les auspices de ces institutions n'abordent pas directement la question...⁶» Il reste encore une voie de recours pour faire en sorte que les différents programmes de développement aillent dans la même direction. Cependant, l'OIT ne se contentera pas d'intégrer son action pour être plus efficace dans la lutte pour le développement, elle a aussi intégré dans son programme les objectifs du Millénaire.

Pendant la période à l'examen, l'OIT a été en contact permanent avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC),

⁶ Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial. Rapport du Directeur général à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail (2001).

participant aux manifestations régionales les plus importantes organisées par ladite organisation, notamment la Conférence régionale sur les femmes, le développement et l'égalité entre les sexes, organisée à Lima en février 2000, la seconde Conférence régionale de suivi du Sommet pour le développement social, qui a eu lieu à Santiago en mai 2000, à laquelle le Directeur général était présent en tant qu'expert sur la question de l'emploi productif, la Conférence des statisticiens d'Amérique, organisée à Santiago en mai 2001, la dixième Réunion des organismes spécialisés dans la promotion de la femme en Amérique latine, tenue à Port of Spain en octobre 2001, et la Conférence régionale préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, organisée à Rio de Janeiro en octobre 2001, où a été adoptée une plate-forme d'action dans la perspective du Sommet mondial de Johannesburg de 2002. De même, à l'invitation de la CEPALC, l'OIT a assisté en tant qu'observateur aux réunions annuelles de cette commission.

Les relations avec la Banque interaméricaine de développement sont devenues plus fluides, augurant d'un rapprochement notable avec les activités de l'OIT. Ainsi vient de s'achever avec succès la première phase du Programme régional de renforcement de la formation professionnelle et technique des femmes à faible revenu (Formujer), dont le CINTERFOR assure la coordination régionale et la supervision technique et méthodologique, avec le financement de la BID. Au vu des résultats obtenus, la banque s'est engagée à apporter son soutien financier au développement de la deuxième phase dudit programme.

Dans la région des Caraïbes, l'OIT fait partie du groupe de travail qui a mis en œuvre un programme sous-régional de réforme du marché du travail. Ce programme constituera le cadre qui permettra aux pays d'obtenir des ressources aussi bien de la part de la BID que du Fonds monétaire international. La BID a exprimé le vœu de confier à l'OIT la mise en œuvre de projets ou la sous-traitance d'activités concrètes dans le domaine de la productivité, du système d'informations sur le travail, du développement de la petite entreprise et du développement des compétences. Pour sa part, l'OIT est engagée dans des activités visant à influencer sur la conception et les stratégies des projets de la banque dans le domaine du travail.

En 1998, l'OIT a signé un accord de coopération avec la Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK), certaines activités communes s'étant développées, telles que le Séminaire sous-régional sur les informations sur le marché du travail, tenu en octobre 1999. Depuis lors, la CARIBANK a cofinancé certaines activités de l'OIT ou leur a apporté des contributions techniques.

En sa qualité d'observatrice, l'OIT a accompagné le groupe de travail BID/ORIT, conformément à ce qui avait été décidé à la quatorzième Réunion régionale des Amériques. C'est ainsi qu'elle a participé à la réunion convoquée à Washington en septembre 2000, où ont été discutés des sujets tels que les effets de la mondialisation ou de l'intégration économique sur les marchés du travail de l'Hémisphère et sur les normes fondamentales du travail, la BID et la société civile, et les questions relatives au rôle futur de la BID et de l'ORIT concernant la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, et la convention n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession). Les participants à cette réunion se sont mis d'accord pour que la BID, l'OIT et l'ORIT travaillent à un programme commun d'enquête sur la mondialisation. La BID, pour sa part, déploierait une activité de sensibilisation, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, afin de promouvoir les normes fondamentales de l'OIT.

L'OIT a participé à diverses réunions organisées par le Service de coordination des centrales syndicales du cône Sud. ACTRAV et d'autres services ont contribué à l'amélioration technique des propositions, en matière sociale et de travail, qui ont été discutées et approuvées au sein des instances officielles du MERCOSUR (Forum consultatif économique et social, Commission des affaires sociales et du travail et groupes de travail techniques), notamment en ce qui concerne la promulgation, la diffusion et le suivi de la Déclaration de politique sociale et du travail, ainsi que la préparation des rapports natio-

naux; il y a eu également une collaboration aux trois sommets syndicaux du MERCOSUR auxquels étaient convoquées de nombreuses délégations de travailleurs, en fonction de leur appartenance à tel ou tel secteur économique.

ACTRAV, de concert avec l'Association des avocats du travail d'Argentine, vient d'achever une étude sur «L'applicabilité juridique de la Déclaration de politique sociale et du travail». Le résultat de cette étude se présente sous forme de livre.

Collaboration avec les processus d'intégration régionale et sous-régionale

Au vu des processus d'intégration économique et commerciale qui s'opèrent en Amérique latine et aux Caraïbes, aussi bien aux niveaux sous-régional que régional, l'OIT les accompagne plus activement afin de renforcer la participation des partenaires sociaux et en veillant à ce que ces efforts incorporent la dimension sociale du travail, de manière à garantir un développement plus intégrateur.

Dans le domaine social et du travail, une étape déterminante du processus d'intégration andine a été la déclaration de Cartagena, signée par les ministres du Travail en mai 1999. Cinq axes thématiques fondamentaux pour le progrès social de cette sous-région en sont dérivés: la sécurité et la santé au travail, la formation et la qualification professionnelles, la promotion de l'emploi, la sécurité sociale et la protection des travailleurs migrants. L'Equipe consultative multidisciplinaire pour les pays andins a étroitement collaboré avec le secrétariat général de la Communauté andine à l'élaboration d'un projet d'instrument andin sur la sécurité et la santé au travail. Quant à la déclaration de Lima de mai 2002, qui a résulté de la troisième réunion du Conseil consultatif des ministres du Travail de la Communauté andine, elle permet à l'OIT d'offrir son appui sur les questions relatives à la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, et ce avec la coopération du CINTERFOR.

Le bureau de l'OIT à Buenos Aires avait pour tâche de coordonner les activités avec le MERCOSUR, principalement par le biais de la Commission pour les questions sociales et du travail et du sous-groupe de travail n° 10, dans le but de dynamiser le fonctionnement de ces institutions qui se réunissent à intervalles réguliers. A l'invitation du gouvernement du Brésil, il a assisté, en 2000, au Séminaire sur la mise en place de la section nationale de l'observatoire du marché du travail du MERCOSUR et d'un réseau permanent de collaborateurs visant à accroître les capacités existantes pour mener des études et des enquêtes. Il a également apporté sa coopération technique pour la mise en place et la mise en service d'un observatoire similaire au Paraguay au cours de l'année 2002, et en Uruguay en 2003.

Il a participé à diverses réunions organisées par le Service de coordination des centrales syndicales du cône Sud, notamment au Sommet syndical du MERCOSUR, où a été abordé le thème de l'emploi, des salaires et de la protection sociale (Brésil, décembre 2000).

Sur la base de la résolution adoptée par la IX^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail, organisée par l'OEA en octobre 1998 au Chili, l'OIT a soumis à des analyses thématiques les accords, conventions et autres instruments internationaux sur l'intégration ou le marché libre, qui établissent les principes régissant les questions du travail, en vigueur dans la région. Cet effort a permis de constituer une documentation, de réaliser des études et des analyses portant sur les principes du travail appliqués dans les processus d'intégration américains. Le document intitulé «Normes du travail dans les accords d'intégration des Amériques» a été reconnu pour son utilité, dans la mesure où il permet de situer la question des normes sociales et du travail dans l'Hémisphère.

A la suite de ce travail, le département du Travail des Etats-Unis a financé un projet entrepris en 2000, dont l'objectif était de traiter les questions liées aux droits des travailleurs et aux systèmes de sécurité sociale. Dans le contexte de l'intégration régionale, un projet de coopération technique a été exécuté à l'appui de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail et de ses deux groupes de travail, dans le but de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre de l'intégration de l'Hémisphère, une question qui est traitée en détail au titre de l'objectif n° 1 du document précité.

Dans le cadre de l'Accord centraméricain, l'OIT a participé aux réunions des ministres du Travail d'Amérique centrale, à savoir du Belize, du Panama et de la République dominicaine. Les participants à ces réunions ont renouvelé leur engagement de travailler unis pour disposer d'un marché du travail compétitif, avec une main-d'œuvre qualifiée et des politiques de l'emploi judicieuses pour réduire la pauvreté et assurer une répartition équitable des avantages économiques. Ont également pris part aux réunions des organisations d'employeurs et de travailleurs les spécialistes techniques respectifs.

Grâce aux efforts déployés par le bureau de l'OIT pour les Caraïbes à Port of Spain à l'appui du processus engagé par la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM), les questions concernant le travail ont été traitées dans les divers instruments juridiques qui en régissent le fonctionnement, cette expérience de l'intégration étant l'une de celles qui couvrent le plus largement les questions relatives aux institutions du travail, à la sécurité sociale et à la formation professionnelle, y compris presque tous les grands domaines thématiques des droits au travail et de sécurité sociale.

En mars 2002 a eu lieu à San José (Costa Rica) un Séminaire sous-régional des employeurs sur les aspects sociaux et du travail de l'intégration, dont le but était de renforcer les organisations d'employeurs en vue de traiter les sujets concernant l'impact des processus d'intégration sur la situation sociale et le monde du travail dans leurs sociétés et pays respectifs. Des réunions similaires ont été organisées cette année pour les pays andins du cône Sud. Un séminaire régional reprendra les conclusions des trois événements.

Afin de renforcer les organisations de travailleurs dans les processus d'intégration, l'OIT a proposé son appui et son assistance sur deux aspects identifiés comme étant prioritaires pour les organisations elles-mêmes: i) la création d'une dimension sociale des processus d'intégration, dont le pilier central est la reconnaissance et l'entrée en vigueur des principes et droits fondamentaux des travailleurs; et ii) la démocratisation du processus lui-même.

Ce travail a été effectué selon trois axes fondamentaux: i) en appuyant la formation, la qualification et la mise à niveau des responsables syndicaux; ii) en réalisant des enquêtes et en publiant les résultats concernant l'impact des processus sur la situation sociale et sur le monde du travail; et iii) en offrant une assistance technique pour renforcer les instances syndicales sous-régionales qui participent à la CARICOM, à la Communauté andine des nations, au MERCOSUR et au Système d'intégration centraméricain, et pour faciliter les échanges et les contacts entre ces entités et le Comité syndical d'évaluation technique (COSATE).

La transversalisation des questions relatives à l'égalité entre les sexes

Le mandat de l'OIT prévoit, depuis sa création, la défense de l'égalité entre les hommes et les femmes pour parvenir à une société plus juste. Le programme d'activité en faveur du *travail décent* souligne que, outre les quatre grands objectifs stratégiques, il convient de promouvoir résolument la mise en pratique de l'idée de l'égalité entre les sexes et non pas simplement de l'approuver dans son principe. L'engagement exprès a été pris en 1999 – et il est renouvelé depuis – d'encourager l'intégration des questions d'égalité

entre hommes et femmes dans les activités de l'Organisation, en tant que mécanisme pour instaurer ladite égalité entre les mandants. A cet égard, certains événements se sont succédé qui témoignent de cet intérêt et de cette volonté: dans son discours du 8 mars 1999, le Directeur général a déclaré son engagement personnel et institutionnel en faveur de l'égalité des sexes; en décembre de la même année, des instructions pour la promotion de l'égalité des sexes ont été données à l'ensemble du Bureau, et le bureau de l'égalité entre hommes et femmes est intégré au cabinet du Directeur général, avec des compétences plus importantes en raison du caractère transversal et prioritaire de cette question au sein de l'Organisation. En octobre 2001 a été approuvé le plan d'action pour l'égalité entre les sexes, qui sera révisé et reconduit chaque année.

Au Centre international de formation de l'OIT à Turin, en février 2002, a eu lieu la dernière de ces rencontres où ont été analysés les progrès réalisés dans chaque région et adoptés des accords concrets pour une plus large coordination, pour l'unification des stratégies et des mécanismes de planification, pour la gestion, pour la définition des indicateurs de progrès et pour le suivi et l'évaluation. Il convient de noter l'importance particulière de la première phase des vérifications de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes, effectuées entre octobre 2001 et avril 2002 dans 15 bureaux de l'OIT dans le monde entier, ainsi que l'élaboration du troisième rapport global en vertu du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui sera présenté à la Conférence internationale du Travail en 2003, sur la non-discrimination dans l'emploi et la profession. Parmi les autres progrès particulièrement pertinents réalisés pendant cette période, il convient de citer la révision et l'approbation de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000.

Ces changements ont des effets dans chaque région. S'agissant de l'Amérique latine, on peut mettre en exergue certaines avancées notables en matière d'égalité des sexes, au titre de chacun des quatre objectifs stratégiques visant à faire du travail décent une réalité.

L'OIT a réussi à accroître la production d'informations statistiques, à intensifier la recherche continue et actualisée de données ventilées par sexe et à promouvoir la définition d'indicateurs et l'analyse des questions d'égalité entre les sexes sur divers aspects du programme d'activité en faveur du *travail décent*, dans le but de clarifier et d'apporter des informations de base en vue de l'élaboration de plans visant à promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et à réduire les déficits d'égalité existant dans la région dans ce domaine.

Encadré 1

Enquête sur les questions d'égalité entre les sexes

Les principaux sujets d'enquête traités pendant la période 1999-2002 ont été les suivants:

- Les tendances générales de l'insertion des femmes sur le marché du travail et l'évolution des inégalités entre hommes et femmes dans les années quatre-vingt-dix.
- Les coûts du travail ventilés par sexe.
- Les écarts de revenus entre les hommes et les femmes dans les années quatre-vingt-dix.
- La négociation collective et l'égalité entre les sexes en Amérique latine.
- La qualité de l'emploi des femmes dans les pays du MERCOSUR et au Chili.
- Le travail à domicile en Amérique latine.
- Les conditions de vie et de travail des femmes dans les industries en zone franche d'Amérique centrale.
- La protection sociale, les pensions et l'égalité entre les sexes en Argentine, au Brésil et au Chili.

Pour promouvoir la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les hommes et les femmes, différentes interventions de portée régionale et sous-régionale ont eu lieu qui ont permis d'obtenir des résultats concrets pour ce qui est d'améliorer la situation sociale et le statut professionnel des travailleuses de la région, ainsi que les conditions sanitaires et le milieu de travail dans les entreprises, de diffuser et de faire respecter les conventions fondamentales de l'OIT, et de promouvoir l'égalité des hommes et des femmes dans les politiques publiques nationales et municipales dans le domaine de l'emploi: a) «Formation professionnelle pour les femmes à faible revenu», avec le soutien de la BID; b) «Amélioration des conditions de vie et de travail des travailleuses dans les industries en zone franche d'Amérique centrale», avec le soutien des Pays-Bas; c) «L'emploi et le revenu des femmes pauvres des zones urbaines de trois pays: Pérou, Bolivie et Equateur», avec le soutien du ministère du Travail d'Espagne (voir encadré 2).

Encadré 2

Génération de revenus pour les femmes pauvres au Pérou, en Bolivie et en Equateur

Le projet «Un emploi et des revenus pour les femmes des zones urbaines de trois pays andins» a été mis en œuvre entre avril 2001 et avril 2002 dans trois villes de la sous-région andine (Lima, La Paz et Quito), couvrant sept expériences qui répondent aux besoins et aux demandes de services financiers et non financiers de travailleuses indépendantes, de femmes micro-entrepreneurs et d'organisations locales de femmes dans les zones urbaines et périurbaines. Le projet visait à améliorer les revenus et la qualité d'emploi des femmes pauvres des zones urbaines par le biais de programmes d'emploi efficaces par rapport au coût, à une échelle importante, avec des objectifs économiques à long terme et sur des bases durables. La stratégie appliquée consistait à s'associer à des organisations non gouvernementales et à d'autres institutions à l'origine d'initiatives, le but étant d'intensifier leur action et d'opérer une synergie plutôt que de créer de nouveaux mécanismes.

Au Pérou ont été mis en œuvre quatre sous-projets, dont deux dans le secteur des services et deux dans le secteur de la production: les «Initiatives en faveur d'entreprises de production et de services alimentaires à partir de cantines populaires» ont permis de créer dix entreprises qui sont actuellement gérées par des associés des cantines populaires. La création de ces entreprises a permis de valider un processus de formation et d'assistance technique peu coûteux. Le sous-projet «Nous, les femmes, nous pouvons le faire!» a créé un débouché pour un secteur de femmes qualifiées dans des services non traditionnels (électricité et électrotechnique) par le biais de l'organisation de micro-entreprises structurées en modules de prestation de services à domicile, dans le cadre de réseaux coordonnés avec les autorités locales de différents districts de la ville de Lima. Cette initiative offre d'importantes possibilités d'expansion.

«L'efficacité des ateliers et l'égalité entre les sexes»: ce sous-projet a élaboré une proposition visant à améliorer le milieu de travail dans les ateliers de confection et de textiles et de faciliter l'accès aux services de santé, proposition dont profitent directement les femmes micro-entrepreneurs et les ouvrières. Il a permis, d'une part, l'élaboration des méthodes récentes de l'OIT (MATYSE) à l'intention des entreprises dirigées par des femmes et qui emploient essentiellement une main-d'œuvre féminine et, d'autre part, l'appropriation de techniques peu coûteuses pour améliorer la productivité et le milieu de travail.

«Commercialisation de produits d'artisanat en rotin»: ce sous-projet vise à renforcer la capacité et l'organisation d'un groupe de productrices d'articles d'artisanat afin d'améliorer l'accès de leurs produits aux marchés.

En Bolivie, on a réussi à interconnecter un ensemble d'institutions (Comart, Alma de los Andes, Caritas, CADEM, Estrategia Ingeniería y Desarrollo, Swisscontact) ayant des spécialités diverses, mais partageant les mêmes objectifs, à savoir promouvoir la capacité de gestion, accroître la productivité et améliorer la qualité de production des ateliers de textiles faits main, en alpaga et en coton, dirigés par des clubs de mères et des associations de femmes domiciliées dans les zones urbaines et périurbaines de La Paz et d'El Alto. La diversité des spécialités des institutions concernées renforce les capacités techniques et de gestion d'un ensemble de plus de 500 ateliers de tisseuses manuelles et permet d'organiser une offre qui assure, tant par la qualité des produits que par le volume de production, un meilleur accès des artisans aux marchés local et international.

En Equateur, on a consolidé les structures d'un centre de formation des femmes à l'entreprise (CFEMO) dans la zone sud de la ville de Quito, où se trouve la plus grande partie de la population pauvre de la ville. Des efforts ont été entrepris conformément aux demandes de groupes de femmes organisées qui créent des entreprises et auxquelles on assure des services de formation et facilite l'accès aux services financiers par le biais d'autres formes d'épargne et de crédit collectif. Le CFEMO a fait valider sa palette de cours de formation, et l'on espère qu'une mission de formation massive pourra dès lors commencer dans cette zone, encouragée par les accords passés avec l'administration municipale de la zone sud de Quito et par les alliances stratégiques conclues avec d'autres institutions de cette ville.

La mise en œuvre du projet dans son ensemble a eu des incidences importantes sur les institutions des trois pays – qui ont assumé les tâches de formation et d'assistance technique et/ou financière aux femmes micro-entrepreneurs et aux groupes de femmes –, sur des politiques publiques et sur l'appui méthodologique offert par l'OIT: les institutions participantes ont mis en évidence la nécessité d'élaborer des stratégies du travail – ou d'améliorer les stratégies existantes – axées sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Le projet a favorisé des rencontres, offert l'occasion de suivre les professionnels engagés dans les tâches de formation et permis d'apporter un appui efficace pour améliorer les processus institutionnels de planification stratégique axés sur l'égalité entre les sexes.

Les données d'expérience relatives au projet ont été analysées, évaluées et communiquées à des organismes publics des trois pays de la région. Ce faisant, on s'est particulièrement intéressé à la possibilité de conduire des expériences similaires dans le cadre des priorités que les pays peuvent avoir pour la promotion de l'emploi des femmes, mais aussi en tant qu'expériences viables en rapport avec les processus de décentralisation et de développement local que les trois pays ont conduits comme stratégie de mise en œuvre des politiques et des plans sociaux.

Le projet, qui avait une forte composante de formation, a utilisé diverses méthodes élaborées par l'OIT pour accroître la capacité d'entreprise et améliorer les conditions de travail dans les micro-entreprises. Ce projet a permis d'engager un processus de mise en adéquation de ces éléments, compte tenu de la nécessité de promouvoir l'égalité entre les sexes, de la reconnaissance d'une culture propre aux pays andins et des nouvelles propositions relatives au *travail décent*.

Le projet régional «Incorporation de la dimension d'égalité entre les sexes dans les politiques d'éradication de la pauvreté et de création d'emplois en Amérique latine» est en cours, avec le soutien des Pays-Bas (2002-2004). Ce projet permet de poursuivre et d'approfondir une ligne d'action initiée en 1999 avec la tenue d'un séminaire sous-régional tripartite (pays du cône Sud), avec des fonds de l'OIT et de la coopération technique italienne et espagnole, en vue d'adapter à la réalité latino-américaine le programme de renforcement des institutions aux fins de l'égalité entre les sexes, de la pro-

motion de l'emploi et de l'éradication de la pauvreté, et en vue de présenter et d'utiliser ultérieurement ce programme dans le cadre d'activités de diffusion, de sensibilisation et de formation de gestionnaires publics et de représentants des commissions tripartites chargées de promouvoir l'égalité des chances dans les différents pays du cône Sud, de la région des Andes et de l'Amérique centrale, conformément aux demandes des mandants de l'OIT. Il faudra également utiliser des fonds de l'OIT et du ministère du Travail et de l'Emploi du Brésil pour finaliser, en 2002, le processus de traduction en portugais du programme précité de renforcement des institutions, d'adaptation de ce programme à la réalité brésilienne et d'élaboration de son plan d'exécution.

Une grande attention a également été portée à l'intégration du principe d'égalité entre les sexes et entre les ethnies dans les méthodes et processus de formation de micro-entrepreneurs des deux sexes (comme, par exemple, les méthodes dites *Eléments de gestion d'entreprise-EGE/Femme andine* et *Améliorer votre milieu de travail et votre entreprise (MATYSE)*), qui favorisent l'intégration et la promotion des femmes dans des conditions d'égalité et ont des incidences positives sur le plan familial et communautaire. Au Brésil a été élaboré un important projet de coopération technique avec le ministère du Travail et de l'Emploi, visant à intégrer le *principe de diversité* aux politiques de formation professionnelle et de développement des compétences/reconnaissance des qualifications professionnelles. Dans le cadre de ce processus a été accomplie une avancée conceptuelle importante en ce qui concerne la compréhension de la relation entre les diverses formes de discrimination qui touchent différents groupes dans le monde du travail, en particulier celles fondées sur le sexe, la race, le handicap et le fait d'être séropositif.

La promotion des droits fondamentaux occupe une place centrale dans les actions menées par l'OIT sur la question de l'égalité entre les sexes; c'est ainsi que les mandants de l'OIT, dans divers pays, ont bénéficié de la part de l'Organisation, d'un soutien pour la promotion et la mise en œuvre des deux conventions n^{os} 100 et 111. Il convient notamment de citer le Programme Brésil: sexe et race, ainsi que le soutien apporté au Programme d'intégration de la notion d'égalité entre les hommes et les femmes à l'Observatoire social de la CUT-Brésil.

Le soutien aux mandants (ministères du Travail, bureaux de la femme, représentants syndicaux des commissions tripartites pour l'égalité des chances) a été très actif dans le processus de révision de la convention n^o 103, ce qui s'est traduit par: *a*) une présence nettement plus importante des femmes parmi les délégués à la 88^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2000); *b*) une participation de meilleure qualité et mieux préparée de l'ensemble des délégués (hommes et femmes) présents à la Conférence; *c*) une meilleure prise de conscience, dans les différents pays, de l'importance des législations nationales de protection de la maternité et des normes internationales dans ce domaine.

L'OIT s'est employée à renforcer les structures qui traitent des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les syndicats ainsi que de la capacité des syndicats à intégrer les demandes d'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs stratégies d'action, en accordant une attention toute particulière à la négociation collective. Une série d'activités coordonnées entre ACTRAV et les spécialistes des questions d'égalité entre les hommes et les femmes vient d'être menée dans le but de recueillir des informations sur les processus de participation des femmes aux syndicats, sur leurs aspirations et leurs priorités; des «cartes de répartition des hommes et des femmes» ayant été dressées dans trois pays de la région andine (Venezuela, Pérou et Colombie); il a été procédé à des «autodiagnostic participatifs» au Pérou et en Colombie, où ont également été menées diverses activités de sensibilisation aux conventions fondamentales de l'OIT, notamment à celles touchant à l'égalité des chances et à la non-discrimination (n^{os} 100, 111, 103, 183 et 156). Un soutien a été apporté au processus de formation aux ques-

Encadré 3**Projet pilote «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes au Mexique»**

D'avril 2000 à mars 2002 a été mis en œuvre le projet pilote «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes au Mexique», conjointement avec la Direction générale de l'emploi du Secrétariat au travail et à la prévoyance sociale. Dans le cadre de ce projet ont été réalisés deux sous-programmes dans le secteur des industries en zone franche de l'Etat de Coahuila et dans le secteur informel de l'Etat de Guerrero.

Le projet s'inscrit dans le Programme international de coopération technique qui a été créé par l'OIT dans le cadre du suivi du Programme d'action approuvé à Beijing. Dans le cadre de ce programme international, le Secrétariat au travail et à la prévoyance sociale, le Secrétariat aux relations extérieures et l'Institut national de la femme, conjointement avec l'OIT, ont initié, en octobre 1999, à titre expérimental, le plan d'action «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes au Mexique» dans les Etats de Coahuila et de Guerrero.

Le but du projet est de «démontrer l'efficacité des mesures de caractère général et intégrées de manière cohérente, visant à améliorer les possibilités d'emploi et les conditions de travail de deux groupes spécifiques de femmes: les travailleuses salariées des industries en zone franche de Coahuila et les femmes du secteur informel de l'Etat de Guerrero».

Dans l'Etat de Coahuila, l'objectif était d'améliorer les conditions de travail des 3 000 salariées des industries sous contrôle de douane de l'Etat de Coahuila et d'accroître leur productivité.

Dans l'Etat de Guerrero, il s'agissait d'ouvrir des possibilités de développement d'entreprises et de création d'emplois rémunérés et stables pour 400 femmes dans le secteur informel.

A Coahuila a été mis en œuvre un programme de sensibilisation aux questions d'égalité entre hommes et femmes à l'intention des dirigeants syndicaux, des administrateurs de ressources humaines, des chefs de production et des cadres d'entreprise, ainsi qu'à l'intention des fonctionnaires des autorités d'Etat. Plus de 3 000 salariées ont été formées aux droits au travail, aux aspects touchant l'égalité entre hommes et femmes, à la gestion du temps, au travail en équipe, au perfectionnement du personnel et aux fonctions d'encadrement. Elles sont informées de leurs droits au travail et s'appuient sur les nouveaux instruments existants pour les exercer.

tions d'égalité entre les hommes et les femmes et au dialogue social, et des matériels adéquats ont été mis au point pour ces activités.

Parmi les activités de caractère régional, il convient de citer:

- a) le soutien apporté à la Commission des femmes du Service de coordination des centrales syndicales du cône Sud, du Service de coordination des travailleuses andines (Comuande) et du Comité des travailleuses de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (Comut-ORIT);
- b) le projet régional (ACTRAV/Agence espagnole de coopération internationale-AECI) de formation syndicale au dialogue social, dans le cadre duquel ont été menées certaines des activités susmentionnées. Le nouveau projet régional, approuvé en 2001, tente de renforcer cette ligne d'action et la collaboration susmentionnée entre les spécialistes des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et ACTRAV,

afin de garantir le traitement transversal de cette question dans l'ensemble du processus d'élaboration du projet;

- c) le projet régional sur «La négociation collective et l'égalité entre les hommes et les femmes», réalisé avec les fonds propres de l'OIT. En 2002 s'achève la première phase de diagnostic dans huit pays (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Paraguay, Uruguay et Venezuela).

L'OIT a été constamment invitée à soutenir le processus de création et de renforcement des commissions tripartites pour l'égalité des chances (CTIO) en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay⁷. Les CTIO sont progressivement reconnues comme une référence importante en matière d'emploi et pour les questions d'égalité entre les sexes et ont contribué à mettre en relief des questions qui ne figuraient pas auparavant à l'ordre du jour des pouvoirs publics. Dans certains cas, elles se sont mises en rapport avec d'autres groupes d'intérêts et ont participé à l'examen de propositions législatives, à l'élaboration de plans nationaux pour l'égalité des chances (Chili et Uruguay), à la préparation de rapports présentés à la Commission des questions sociales et du travail du MERCOSUR, en novembre 2001, et à l'examen des rapports présentés à la Conférence internationale du Travail (CIT) sur des sujets présentant un intérêt particulier du point de vue de l'égalité des hommes et des femmes dans le monde du travail. Pendant le premier semestre de 2000, certaines CTIO (Paraguay, Uruguay et Chili) ont participé activement à l'examen du processus de révision de la convention n° 103 (protection de la maternité), contribuant à accroître aussi bien la présence des femmes au sein des délégations officielles des organisations syndicales et patronales que la visibilité et la coordination des représentants/représentantes gouvernementaux d'Amérique latine à la 88^e session de la CIT (juin 2000).

Les commissions constituent le premier cadre tripartite consacré à la question de l'égalité des hommes et des femmes dans l'emploi dans le cône Sud et sont une source de données d'expérience permettant d'intensifier les processus plus généraux de dialogue social dans leurs pays respectifs.

Il est un autre projet en préparation qui s'intitule Redéfinition du développement pour les travailleuses du secteur de la confection en Amérique centrale. L'un des résultats significatifs de ce projet est le fait que les organisations d'employeurs et de travailleurs et les ministères du Travail sont parvenus à un accord selon une approche de concertation et non pas de confrontation, accord fondé sur une analyse sociologique, anthropologique et macroéconomique, parallèlement à l'analyse de la situation des femmes dans le monde du travail. L'une des réalisations importantes de ce projet est le livre qui présente une analyse comparative des législations sous l'angle de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le module de formation des juges dans la région. Un autre ouvrage en préparation porte sur l'emploi et les revenus pour les femmes pauvres des centres urbains de la Bolivie, de l'Equateur et du Pérou. Cet ouvrage a pour objectif fondamental de promouvoir les possibilités d'emploi par le renforcement des institutions ayant vocation à soutenir les initiatives dans le secteur de la production et par des services en faveur des femmes pauvres des centres urbains.

Enfin, dans le domaine de la protection sociale est actuellement réalisée une étude comparative à une échelle sous-régionale couvrant l'Argentine, le Brésil et le Chili sur les différentes réformes des systèmes de retraite et de pensions, notamment en ce qui concerne leurs effets sur la protection sociale des hommes et des femmes. L'objectif ainsi poursuivi n'est pas seulement d'évaluer et de caractériser le niveau de protection sociale dont bénéficient les hommes et les femmes selon les nouveaux systèmes de pensions réformés, mais aussi d'analyser et de quantifier les inégalités entre les hommes et les femmes constatées sur le marché des pensions et qui résultent

⁷ Au Chili, il existe depuis 2000 la Table ronde Femme et travail, comme instance du Conseil du dialogue social, qui recueille et approfondit les données d'expérience de la CTIO, créée dans ce pays en 1995.

aussi bien des inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail que de celles fondées sur le sexe, propres aux nouveaux systèmes réformés.

II. Les objectifs stratégiques

Comme il a été indiqué, dans le contexte du programme d'activités de l'OIT concernant un *travail décent*, le Bureau a été restructuré selon quatre grands objectifs stratégiques: normes et principes et droits fondamentaux au travail, emploi, protection sociale, dialogue social. A ces objectifs s'ajoutent les deux thèmes transversaux que sont l'égalité entre hommes et femmes et le développement. Pour chacun des grands objectifs, des objectifs opérationnels ont été fixés.

Les quatre objectifs stratégiques reprennent les principes de l'OIT, en vigueur depuis sa création, en les inscrivant dans le nouveau contexte économique et social de la mondialisation, et en créant un cadre intégré de politiques qui oriente le travail du Bureau et facilite l'obtention de résultats qui profitent à tous. Dans cet ordre d'idée, l'OIT utilise l'avantage comparatif dont elle dispose par rapport aux autres institutions internationales: la structure tripartite de ses organes de gestion, qui lui permet d'approfondir ses programmes et actions en faveur du développement à tous les niveaux.

Dans les pages qui suivent, les progrès réalisés dans la région, regroupés par objectif stratégique, sont présentés succinctement. Il s'agit non pas de broser un tableau exhaustif de toutes les actions d'appui aux mandats de l'OIT, mais de rendre compte des programmes, projets et activités les plus représentatifs.

Objectif stratégique n° 1:

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

Mandat

...l'OIT est l'organisation internationale mandatée par sa Constitution, ainsi que l'organe compétent pour établir les normes internationales du travail et s'en occuper, et qu'elle bénéficie d'un appui et d'une reconnaissance universels en matière de promotion des droits fondamentaux au travail, en tant qu'expression de ses principes constitutionnels.

(Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi)

Objectifs opérationnels

1. Les Etats Membres de l'OIT donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi et la profession.
2. Le travail des enfants, et en priorité ses formes les plus intolérables, est progressivement éliminé, et des solutions de rechange sont proposées aux enfants et aux familles.
3. Des services sont fournis aux organes de contrôle, aux mandants, au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail pour le contrôle des normes existantes et l'établissement de nouvelles normes.

L'un des buts les plus importants à atteindre dans la région est d'assurer la répartition équitable des avantages économiques résultant de la mondialisation et de l'augmentation de la compétitivité internationale pour parvenir ainsi à un progrès social durable.

L'un des principaux moyens d'y parvenir est l'application effective des normes internationales du travail établies dans le cadre de l'OIT. Cependant, ces normes constituent un outil permettant non seulement de transférer les avantages du progrès économique vers le progrès social, mais aussi de susciter des effets sociaux qui contribuent au développement économique. Autrement dit, il s'agit d'une synergie entre les normes internationales du travail, le développement économique et le progrès social.

Dans ce contexte, les quatre priorités qui ont été fixées pour la région dans le cadre de cet objectif sont les suivantes: 1) la ratification et l'application des normes internationales du travail, et tout particulièrement des conventions fondamentales; 2) la promotion et l'application de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi; 3) la coordination des politiques nationales dans le contexte de l'intégration économique; et 4) les mesures visant à éliminer le travail des enfants.

Ces priorités sont conformes à l'énoncé des conclusions de la quatorzième Réunion régionale des Amériques, dans lesquelles il est expressément indiqué que les participants à cette réunion attachent une grande importance au respect et à la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et qu'ils appuient sans réserve la proposition concernant l'adoption de mesures concrètes pour créer des emplois décents dans la région (point 2 des conclusions). Elles concordent également avec la priorité accordée à l'élimination progressive du travail des enfants dans le cadre de la convention n° 138, et en particulier à l'adoption de mesures immédiates pour en abolir les pires formes (point 5 des conclusions).

Parmi les 184 conventions internationales du travail, le Conseil d'administration en a retenu huit qu'il a qualifiées de fondamentales, afin de garantir les droits de l'homme au travail. Ces droits sont une condition préalable à l'élaboration des autres conventions, dans la mesure où ils fournissent le cadre nécessaire pour chercher à améliorer librement les conditions de travail individuelles et collectives¹.

¹ Les huit conventions fondamentales sont les suivantes: convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Encadré 4**Le «Programme Colombie»**

La Colombie constitue un cas particulier pour l'OIT non seulement en raison de la situation conflictuelle qui règne dans le pays et qui a de fortes répercussions sur tous les domaines traités par l'OIT, mais aussi du fait de l'extrême violence dont sont victimes les partenaires sociaux, et en particulier les dirigeants et les représentants syndicaux. Pour lancer un processus de dialogue et de protection des droits de l'homme compte tenu de la complexité de la situation dans le pays, le Conseil d'administration du BIT a demandé en juin 2001 l'élaboration et l'exécution d'un programme de coopération technique de grande portée pour la Colombie.

Pour faire suite à cette demande, le Directeur général du BIT a donné au bureau régional pour les Amériques et à l'Equipe consultative multidisciplinaire pour les pays andins les instructions nécessaires pour qu'ils élaborent le programme en question, conformément aux lignes directrices que lui-même avait établies. Par conséquent, des membres de la direction régionale et de l'EMD se sont rendus en mission en Colombie en juillet 2001 pour mieux connaître les besoins, les demandes et les propositions des partenaires sociaux, à savoir le ministère du Travail, les organisations d'employeurs et de travailleurs. La proposition finale concernant le programme a reçu l'aval et l'appui tant du ministre du Travail que des centrales syndicales et les suggestions et recommandations des employeurs y ont été insérées.

Les thèmes en grande partie visés dans le programme sont les droits de l'homme au travail, ainsi que la liberté syndicale, la législation du travail et la promotion du dialogue social. Dans ce contexte, le programme présente des aspects très importants tels que la protection de la vie des dirigeants syndicaux, la défense de la liberté syndicale, la promotion de la négociation collective et la mise en conformité de la législation du travail avec les normes internationales du travail.

L'OIT a apporté une contribution importante à ce processus en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais elle doit renforcer son action et étudier de nouvelles méthodes afin de continuer à fournir toute l'assistance nécessaire aux gouvernements, de sorte que ceux qui n'ont pas encore ratifié toutes les conventions fondamentales le fassent sans délai et que ceux qui les ont déjà ratifiées en assurent le respect. Par ailleurs, l'OIT s'est engagée à déployer des efforts pour que lesdites normes soient largement acceptées par toutes les couches de la société au moyen du dialogue et de la participation, engagement qui devrait être partagé par les gouvernements et par les partenaires sociaux eux-mêmes.

Pendant la période visée par le présent rapport, l'OIT s'est beaucoup employée dans la région à promouvoir la ratification des normes internationales du travail, et en particulier des conventions fondamentales; 31 conventions, parmi lesquelles les conventions fondamentales, ont ainsi recueilli au total 89 ratifications pendant la période 1999-2001. A ce jour, quinze pays ont ratifié les huit conventions fondamentales² et neuf pays en ont ratifié au moins sept³.

² Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Chili, Costa Rica, République dominicaine, Dominique, Equateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Panama, Uruguay.



³ Brésil, Colombie, Cuba, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Venezuela.

Tableau 1. Conventions ratifiées entre juin 1999 et mai 2002 en Amérique latine et dans les Caraïbes

Pays	Numéro et titre de la convention ratifiée	Nombre de pays ayant ratifié la convention
Belize	14 convention sur le repos hebdomadaire (industrie)	1
Saint-Kitts-et-Nevis	29 convention sur le travail forcé	1
Bahamas, Chili, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines	87 convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	4
Chili, Saint-Kitts-et-Nevis	98 convention sur le droit d'organisation et de négociation collective	2
Bahamas, Belize, El Salvador, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines	100 convention sur l'égalité de rémunération	5
Bahamas, Belize	103 convention sur la protection de la maternité	2
Chili, Saint-Kitts-et-Nevis	105 convention sur l'abolition du travail forcé	2
Bahamas, Belize, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines	111 convention concernant la discrimination (emploi et profession)	4
Chili	121 convention sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles	1
République dominicaine	122 convention sur la politique de l'emploi	1
Chili	131 convention sur la fixation des salaires minima	1
Belize, Chili	135 convention concernant les représentants des travailleurs	2
Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Equateur, Panama	138 convention sur l'âge minimum	9
Belize, Chili	140 convention sur le congé-éducation payé	2
Belize, Colombie, République dominicaine, Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis	144 convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail	5
Bahamas, Trinité-et-Tobago	147 convention sur la marine marchande (normes minima)	2
Belize, République dominicaine, El Salvador	150 convention sur l'administration du travail	3
Belize, Chili, Colombie	151 convention sur les relations de travail dans la fonction publique	3
Belize, Colombie, Sainte-Lucie	154 convention sur la négociation collective	3
Belize, El Salvador	155 convention sur la sécurité et la santé des travailleurs	2
Belize, El Salvador	156 convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales	2
Sainte-Lucie	158 convention sur le licenciement	1
Mexique, Trinité-et-Tobago	159 convention sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées	2
Costa Rica	160 convention sur les statistiques du travail	1
Chili, Colombie	161 convention sur les services de santé au travail	2
Colombie	162 convention sur l'amiante	1
Argentine, Venezuela	169 convention relative aux peuples indigènes et tribaux	2
Brésil	174 convention sur la prévention des accidents industriels majeurs	1
Etats-Unis	176 convention sur la sécurité et la santé dans les mines	1
Saint-Vincent-et-les Grenadines	180 convention sur la durée de travail des gens de mer et les effectifs des navires	1
Panama	181 convention sur les agences d'emploi privées	1
Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay	182 convention sur les pires formes de travail des enfants	25
Nombre total de ratifications		95

Tableau 2. Ratifications des conventions relatives aux principes et droits fondamentaux au travail: Amérique latine et Caraïbes

Pays	Liberté syndicale et négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession		Abolition du travail des enfants	
	Convention n° 87	Convention n° 98	Convention n° 29	Convention n° 105	Convention n° 100	Convention n° 111	Convention n° 138	Convention n° 182
Antigua-et-Barbuda								
Argentine								
Bahamas								
Barbade								
Belize								
Bolivie								
Brésil								
Canada								
Chili								
Colombie								
Costa Rica								
Cuba								
République dominicaine								
Dominique								
El Salvador								
Equateur								
Etats-Unis								
Grenade								
Guatemala								
Guyana								
Haïti								
Honduras								
Jamaïque								
Mexique								
Nicaragua								
Panama								
Paraguay								
Pérou*								
Saint-Kitts-et-Nevis								
Saint-Vincent-et-les Grenadines								
Sainte-Lucie								
Suriname								
Trinité-et-Tobago								
Uruguay								
Venezuela								
Total: 35	32	31	32	35	32	32	22	25

 convention ratifiée
  convention dont la ratification est en suspens

* Le Pérou a ratifié la convention n° 138 mais n'a pas encore déposé l'instrument de ratification.
Source: ILOLEX, 5 mai 2002.

Ces activités se sont concrétisées par des services consultatifs fournis aux gouvernements pour les aider à harmoniser pleinement leur législation et leurs pratiques avec la lettre et l'esprit des conventions de l'OIT déjà ratifiées ou qu'ils envisagent de ratifier; l'assistance technique aux associations professionnelles de travailleurs et d'employeurs concernant les procédures auxquelles ils ont accès conformément à la Constitution et aux règlements de l'OIT; et par la diffusion aussi bien des procédures prévues dans le Règlement de l'Organisation mais aussi de la teneur des conventions internationales du travail, au moyen de réunions, de séminaires et d'activités ponctuelles de formation, qui sont organisés après avoir été approuvés par les mandants.

Dans les Caraïbes, et pour les comités tripartites au sein desquels les syndicats exercent une vive influence, les normes sont devenues le cadre de référence pour l'élaboration et la révision de la législation du travail, y compris dans la CARICOM qui a adopté une déclaration comportant une adhésion aux normes de l'OIT et qui a élaboré des modèles de lois du travail, lesquels serviront de base pour le projet de la CARICOM visant l'harmonisation de la législation du travail.

Il importe de mentionner le travail de formation réalisé au Paraguay dans le domaine des normes, avec la collaboration du ministère de la Justice et du Travail. Ce ministère s'est attaché non seulement à faire connaître les conventions et l'importance qu'elles revêtent, mais encore à examiner, de manière approfondie, les nouvelles tendances en matière normative et les mécanismes de contrôle avec les représentants des partenaires sociaux, les membres de la magistrature, les parlementaires et des représentants du gouvernement.

Il convient de mettre en relief les activités de promotion des normes menées dans le cadre de séminaires que les bureaux de zone de la région ont organisés en faisant appel à des magistrats, des juristes et des professeurs de droit, ce qui a permis de fournir des services d'information au système judiciaire des pays d'Amérique latine afin que, par le biais des jugements rendus, une concordance soit établie entre les législations nationales et les normes. Cette action permet en outre de procéder à des analyses approfondies des normes avec les participants afin qu'ils soient en mesure de transmettre ces connaissances en favorisant ainsi l'application du droit international du travail. Cela a permis enfin de mieux faire comprendre la structure et le contenu du système normatif, de sorte que les participants à ces séminaires puissent traiter plus facilement ce thème dans le cadre de leurs activités professionnelles respectives.

La convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, présente un intérêt particulier pour cette région. A cet égard, il convient de mettre en relief le travail de promotion effectué en Argentine où, par suite de la ratification de cette convention, une assistance technique a été accordée pour en élargir la portée. Dans les pays andins, et dans le cas du Pérou, un dossier d'information a été mis au point sur les droits des peuples indigènes et a été distribué aux principales associations. Dans l'isthme d'Amérique centrale, un projet de coopération technique a été élaboré afin de faire mieux connaître aux peuples indigènes leurs droits et les mécanismes de présentation de leurs demandes en tant qu'outil fondamental pour résoudre leurs besoins urgents et immédiats.

Ce projet a permis de promouvoir la mise sur pied d'équipes juridiques capables de faire face à la violation de droits collectifs, d'assurer le suivi de l'application et du respect des lois nationales et internationales, ainsi que de proposer des réformes législatives. Outre ces activités, une méthode d'apprentissage de thèmes juridiques a été proposée à l'intention de ces collecti-

vités indigènes. Dans ces mêmes communautés, des activités de formation sont actuellement menées afin de favoriser la viabilité et la légitimité du projet, dans la mesure où les bénéficiaires assument leurs responsabilités en s'engageant dans une tâche de nature collective.

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (approuvée par la Conférence internationale du Travail à sa 86^e session en 1998) représente, à l'heure de la mondialisation, une nouvelle base pour la promotion et l'application des principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Constitution de l'OIT. Par la voie de ce nouvel instrument, les États Membres de l'Organisation s'engagent fermement à promouvoir, respecter et réaliser un seuil minimum de droits fondamentaux (reconnus dans lesdites conventions fondamentales) qui permette l'accès à un travail décent. Ces principes et ces droits sont: la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Conformément à ce qui est indiqué en annexe et à l'objectif de promouvoir lesdits principes fondamentaux, la Déclaration, par le biais de ses mécanismes de suivi (rapport annuel et rapports globaux), reflète l'application des différents principes dans la région. Le rapport annuel (établi sur la base des rapports des pays qui n'ont pas ratifié une ou plusieurs des huit conventions fondamentales) présente les progrès éventuels accomplis par les pays et les obstacles auxquels ceux-ci se heurtent, et définit les besoins d'assistance technique afin de pouvoir y répondre. Les rapports globaux du Directeur général, au nombre de trois à ce jour⁴, examinent la situation dans tous les pays du monde en fournissant des données nouvelles sur les cas de non-respect, les bonnes pratiques, les progrès réalisés dans l'application effective des principes et les actions futures de l'OIT. L'Amérique occupe une place considérable dans ces textes⁵.

La coopération technique constitue, conformément à l'article 3 de l'instrument, un autre des piliers essentiels sur lesquels repose l'action de la Déclaration. Dans ce sens, six projets de coopération technique sont en cours d'exécution dans les Amériques, dont cinq sont financés par le département du Travail des États-Unis et portent sur les thèmes suivants: amélioration des relations professionnelles et croissance économique en vue de l'égalité des hommes et des femmes (Colombie); négociation collective et égalité (États anglophones des Caraïbes); liberté syndicale et négociation collective (Amérique centrale et Belize); travail forcé (Brésil); appui à la XII^e Conférence des ministres des Amériques dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA) (Déclaration en général); et un autre projet financé par le gouvernement des Pays-Bas pour promouvoir la Déclaration aux niveaux normatif, promotionnel et institutionnel en Bolivie. A ces projets s'ajoutent un nombre important d'activités de diffusion et de promotion dans tous les pays de la région.

⁴ 2000: *Votre voix au travail*, sur les conventions n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. 2001: *Halte au travail forcé*, sur les conventions n° 29 sur le travail forcé, et n° 105 sur l'abolition du travail forcé. 2002: *Un avenir sans travail des enfants*, sur les conventions n° 138 sur l'âge minimum, et n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

⁵ Il suffit de rappeler le contenu du rapport *Votre voix au travail* (cas de non-respect de la liberté syndicale) ou du rapport *Halte au travail forcé* (cas du Brésil).

Encadré 5**Etudes réalisées dans le cadre du programme d'appui à la Conférence interaméricaine des ministères du Travail**

Informations fournies aux pays membres de la Conférence sur les expériences acquises et les résultats obtenus en ce qui concerne les processus d'intégration et les dimensions sociale et du travail:

1. Informe acerca de la política y el derecho social comunitarios de la Unión Europea. Tomás Sala Franco.
2. Présentation analytique de l'accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT). Pierre Verge, novembre 2001.
3. La dimensión social de la integración. La experiencia del MERCOSUR. María Carmen Ferreira, juin 2001.
4. The social ground of integration. The case of Caricom. Ministro, Senador Edwin Snagg.

Antécédents concernant la pratique et l'efficacité du dialogue social dans les pays:

1. América: el diálogo social y los actuales procesos de cambios económicos y tecnológicos. Emilio Morgado Valenzuela.
2. Social dialogue and alternative conflict. Resolution Procedures. The case of Caricom. Ministro, Senador Edwin Snagg.

Information et analyse actualisées sur l'état des réformes sociales dans les pays de l'OEA:

1. Labour principles and rights in the context of the XI Interamerican Labour Conference – labour laws implemented or being implemented in the Caribbean Community. Ministro, Senador Edwin Snagg.
2. Reformas laborales y procesos de integración en los países de la OEA: 1980-2000. Adolfo Ciudad Reynaud.

Antécédents concernant les processus de modernisation de l'administration du travail:

1. Modernization of public institutions and labour administration: requirements and challenges.
2. Inspección del trabajo en el marco de la modernización de la administración del trabajo. Vera Lucía Jatobá, juin 2001.

Détermination des systèmes de justice du travail et autres moyens envisageables:

1. Justicia laboral y medios alternativos de solución de conflictos colectivos e individuales del trabajo. Jorge Sappia, juin 2001.

Modèles institutionnels et changements récents concernant la protection des chômeurs:

1. Sistemas de protección a desempleados en los países de la OEA. Gonzalo Islas Rojas.

Informations actualisées sur les modèles de fonctionnement de la formation professionnelle:

1. Políticas de capacitación laboral en los países de la OEA. Juan Manuel Rodríguez.

Nouveaux thèmes se rapportant aux processus d'intégration:

1. La inmigración laboral temporal en la región de América del Norte. Mónica Vereá de Yturbe.

Indicateurs permettant d'évaluer l'état d'avancement du plan d'action:

1. Encuesta Estado de avance del plan de acción de Viña del Mar. Informe de resultados. Mario Velásquez P., octobre 2001.

Thèmes de discussion abordés lors de la réunion préparatoire de Miami:

1. Las normas laborales y los procesos de integración. Proyecto CIMT-OEA, juillet 2001.

Détermination des «bonnes pratiques» en matière de travail dans les pays participant à la conférence:

1. Identificación de buenas prácticas en materia laboral. Estudios de nueve países. Ana Gerson, Francisco Tapia, José Zapata, Jorge Sappia, Siquiera, Graciela Bensusán, Mario Pasco.
2. Estudio analítico sobre buenas prácticas en materia laboral en nueve países. Mario Albuquerque.

Le projet *Amélioration des relations professionnelles et croissance économique en vue de l'égalité des hommes et des femmes* en Colombie s'inscrit dans le cadre du programme de coopération technique pour la Colombie, dont le volet relations professionnelles couvre la majeure partie des activités prévues dans le programme. Ce projet cherche à assurer un meilleur respect et une application plus rigoureuse des principes de la liberté d'association et de la promotion de la négociation collective, grâce à une série d'activités pratiques ayant pour but d'instaurer une culture des relations professionnelles. Le projet est centré sur le renforcement de la négociation collective au moyen de bonnes pratiques, de la création concertée d'un système de règlement des conflits, de campagnes de promotion des droits fondamentaux et de la modification de la législation nationale, conformément aux principes énoncés dans les conventions n^{os} 87 et 98. Pour ce qui est du thème de la croissance économique en vue de l'égalité des hommes et des femmes, l'objectif est de promouvoir les associations de femmes pauvres grâce à des programmes de crédit. Les résultats du projet et du programme dans son ensemble devraient favoriser le renforcement d'une culture de paix et de tolérance en Colombie et contribuer à la diffusion et à la protection des droits fondamentaux, en particulier des droits au travail.

Dans le contexte de l'intégration sous-régionale et régionale, un projet de coopération technique à l'appui de la Conférence interaméricaine des ministères du Travail est actuellement mis en œuvre: sa première phase s'est achevée en mars 2002 et la seconde devrait commencer en août de la même année.

Ce programme d'appui s'articule autour de la structure des groupes de travail 1 et 2 de l'OEA et table sur le soutien de la COSATE et de la CEATAL (organisations de travailleurs et d'employeurs de la région), l'objectif étant de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre de la mondialisation et de l'intégration économique de l'Hémisphère. Un grand nombre d'activités ont été exécutées à la faveur de ce programme, et notamment 36 études portant sur l'institutionnalisation des droits et principes fondamentaux dans les processus d'intégration tels que ceux qui sont en cours dans l'Union européenne, le MERCOSUR et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en particulier au moyen de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail – un des accords complémentaires de l'ALENA. Ces études ont également pour thèmes l'emploi et le caractère institutionnel du travail, la négociation collective, la formation et l'enseignement professionnels, les relations professionnelles et le dialogue social. Cette somme d'informations est en cours de publication

pour être plus largement distribuée, et un site spécial doté de nombreux liens a été créé en vue d'une diffusion électronique sur Internet.

Par suite des plans d'action mis sur pied lors des réunions de Viña del Mar (1999) et d'Ottawa (octobre 2001), le projet a pour mandat, lors de ses deux phases, d'examiner la dimension sociale du Sommet des Amériques et d'engager un processus de collaboration avec les ministères du Travail et autres ministères compétents et avec les principales institutions internationales. A cet égard, l'appui au groupe 1 porte principalement sur la dimension sociale du libre-échange, par le biais d'études et d'activités directes. Une étude portera sur les normes du travail et le processus d'intégration dans les Amériques. Cette étude fournira des précisions sur les progrès accomplis dans le cadre des différents accords d'intégration régionale. Pour sa part, le groupe 2 est renforcé par des actions et des programmes visant la promotion de la Déclaration dans l'Hémisphère et aussi grâce à des activités spécifiques menées aux niveaux national et régional pour moderniser l'administration.

Au Brésil, à partir d'avril 2002, l'Organisation internationale du Travail s'est attachée à appuyer l'action entreprise par le gouvernement fédéral pour lutter contre le travail forcé, au moyen d'un projet de coopération technique qui sera mis en œuvre jusqu'en octobre 2004. Le projet de l'OIT a pour objectifs fondamentaux:

1. Le renforcement des actions en cours dans le domaine de la prévention et de la répression du travail forcé, en tirant le meilleur parti des mécanismes de coordination entre les organismes, et en particulier du rôle du Groupe de contrôle mobile et de ses principaux partenaires.
2. L'aide aux travailleurs libérés, en empêchant leur retour au travail forcé par des programmes de prévention et de réadaptation prévoyant des activités génératrices de revenus pour les familles et tenant compte des facteurs opportuns qui influent sur l'embauche illégale des travailleurs.

Le projet entend également constituer une base de données qui réunisse toutes les informations disponibles et qui permette de planifier des opérations d'inspection et de contrôle. L'initiative de l'OIT prévoit en outre le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation de la société brésilienne à l'existence du travail forcé et à la nécessité d'un effort collectif pour le combattre; l'élaboration et l'exécution d'un plan de travail national intégrant les efforts des membres du Groupe exécutif de répression du travail forcé (GERTRAF) aux niveaux des autorités fédérales, des Etats et des régions; la formation de ressources humaines dans ce domaine et la fourniture d'une assistance technique et financière visant à renforcer l'action du Groupe de contrôle mobile.

Lors de l'exécution du projet, la structure tripartite de l'OIT sera prise en considération, et l'on cherchera à élargir le dialogue social dans le cadre du GERTRAF en associant travailleurs, employeurs, organismes gouvernementaux et institutions non gouvernementales à la lutte pour la prévention et l'élimination du travail forcé au Brésil.

Dans un autre cadre géographique, il convient de mettre en évidence le projet PROMALCO (Promotion de la coopération employeurs-travailleurs), mis en œuvre dans les pays des Caraïbes au niveau de l'entreprise. Ce projet a démarré en octobre 2000 et sera exécuté sur une période de deux ans. L'objectif fondamental est d'aider des chefs d'entreprise de la région des Caraïbes et leur personnel à définir conjointement le moyen le plus efficace de relever les nouveaux défis liés à la mondialisation et à la libéralisation du commerce.

Pour atteindre cet objectif, le programme a été axé sur la création d'une nouvelle forme d'association entre employeurs et travailleurs afin de favoriser

des alliances de nature à augmenter et à améliorer la productivité ainsi qu'à promouvoir le dialogue social et la participation, et de définir de nouvelles orientations à partir d'indicateurs sociaux et d'expériences réussies au niveau de l'entreprise dans d'autres contextes géographiques. Le projet s'attache également à fournir des données confirmant l'hypothèse selon laquelle la politique que doivent suivre les pays des Caraïbes consiste à respecter les lois du travail, à établir d'avance des politiques sociales, à améliorer les relations professionnelles et à rendre le marché du travail plus efficace. Tout cela contribuera concrètement à améliorer les niveaux de productivité tout en répondant aux aspirations des travailleurs soucieux d'obtenir un *travail décent*.

Ce projet a été approuvé par les gouvernements des Etats Membres des Caraïbes de langues anglaise et hollandaise, ainsi que par le Congrès du travail des Caraïbes, les organisations de travailleurs et la Confédération des employeurs des Caraïbes.

Ce projet vise également à influencer sur un autre concept transversal de la politique et des programmes de l'OIT, à savoir l'égalité entre les hommes et les femmes, son action étant centrée sur la non-discrimination et sur l'égalité de chances pour les hommes et pour les femmes au niveau de l'entreprise.

De même, le Bureau a financé des activités portant tout spécialement sur la promotion et la diffusion de la Déclaration, comme, par exemple, un séminaire centraméricain organisé au Mexique en 2000 et des séminaires locaux à Cuba. Pour les pays andins, un matériel de formation a été conçu à l'intention des enseignants et des élèves afin d'intégrer dans l'enseignement primaire le thème des droits fondamentaux au travail. Ces matériels sont en cours d'édition et de publication au niveau national. Dans les pays andins, une campagne a également été menée en décembre 2001 pour promouvoir le contenu de la Déclaration par la distribution de 18 000 brochures aux gouvernements, aux entreprises, aux syndicats et aux autres partenaires sociaux.

Dans la sous-région regroupant l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay, les conventions contenues dans la Déclaration ont été largement ratifiées, à deux exceptions près: la convention n° 87 au Brésil et la convention n° 138 au Paraguay.

Le Programme focal pour la promotion de la Déclaration et l'EMD pour les pays andins se sont engagés, dans le cadre du mandat des experts-conseillers pour la Déclaration, à mettre au point un programme d'action et divers séminaires aux fins de l'application effective du principe de non-discrimination au Pérou, ce qui exige l'élaboration concertée d'un plan national sur l'égalité.

En collaboration avec l'IPEC pour l'Amérique du Sud, le Programme focal pour la promotion de la Déclaration a lancé, dans les cinq pays andins, une campagne de promotion du principe d'éradication du travail des enfants prévoyant l'élaboration de mémorandums techniques d'application des principes énoncés dans la Déclaration, des exposés audiovisuels et des séminaires destinés à expliquer et à diffuser ce thème. Il en est résulté la ratification des conventions nos 138 et 182 par l'Equateur et de la convention n° 138 par la Colombie, et une meilleure connaissance de cette question parmi les partenaires sociaux.

En Amérique centrale – à l'exception d'El Salvador –, le Panama et la République dominicaine ont ratifié les conventions fondamentales de l'OIT. Cependant, on a pu constater qu'en ce qui concerne la ratification des normes les résultats escomptés ne correspondent pas toujours à la réalité pratique. C'est pourquoi bon nombre des actions de l'OIT sont guidées par le souci de concilier la législation nationale et les principes fondamentaux, de

Encadré 6**Promotion de la coopération employeurs-travailleurs (projet concernant les entreprises des Caraïbes – PROMALCO)**

La région des Caraïbes, dont les économies sont vulnérables et le développement industriel précaire, est confrontée à la nécessité de s'intégrer à l'économie mondiale et de mener à bien ce processus au niveau de l'Hémisphère, ce qui exigera un effort particulier tant des employeurs que des représentants des travailleurs. Dans ce nouveau contexte, il faut espérer que ceux-ci seront en mesure de soutenir la concurrence, d'attirer des investissements générateurs d'emplois et de respecter les normes sociales universelles tout en répondant aux aspirations des travailleurs en matière de *travail décent*.

La région s'étant engagée à faire partie de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), les nouvelles stratégies commerciales devront tenir compte des nouvelles normes imposées par cette zone, parmi lesquelles seront sans nul doute examinées les conventions fondamentales de l'OIT concernant les droits du travail (voir Déclaration de Santiago).

Ce processus ouvre de nouvelles perspectives d'amélioration de la coopération entre employeurs et travailleurs en vue de la négociation des conditions d'emploi, de l'établissement de partenariats sociaux et de l'abandon, par les entreprises, de pratiques tendant à susciter des relations professionnelles conflictuelles.

Objectifs du projet

- Réévaluer les pratiques des entreprises par grand thème, selon les concepts du travail décent, afin de promouvoir la coopération entre employeurs et travailleurs et d'améliorer ainsi la productivité et la compétitivité des entreprises.
- Intensifier les négociations collectives et élaborer des stratégies de gestion des ressources humaines conciliant l'efficacité économique et les droits des travailleurs.
- Renforcer le respect des normes fondamentales du travail, et en particulier celles qui ont trait à la liberté d'association et à la négociation collective, ainsi qu'à la non-discrimination dans l'emploi et à l'égalité de chances et de traitement, et en faire un élément constructif dans tous les domaines liés au développement des entreprises.
- Favoriser la conclusion d'accords entre les employeurs et les travailleurs, en vertu desquels les deux parties s'engageraient à travailler de concert pour assurer la rentabilité de l'entreprise, la sécurité de l'emploi et le respect des intérêts légitimes des travailleurs.

Activités

- Aider les représentants des employeurs et des travailleurs à améliorer leur capacité de comprendre et d'analyser des stratégies éprouvées d'intensification de la compétitivité de l'entreprise et de conclure des accords en la matière, grâce à la coopération des travailleurs et à l'application des normes internationales du travail.
- Mettre au point une base d'information servant à diffuser les meilleures pratiques en ce qui concerne le développement des entreprises, la coopération entre employeurs et travailleurs, les stratégies de négociation collective et les nouvelles pratiques adoptées sur le lieu de travail qui traduisent le plein respect des huit conventions fondamentales du travail de l'OIT.
- Suggérer de nouveaux thèmes de négociation collective, d'intérêt commun pour les employeurs et les travailleurs, tout en favorisant la flexibilité des négociations, des partenariats productifs et des régimes de participation aux bénéfices.

- Définir des stratégies commerciales applicables plus précisément au contexte socioculturel des Caraïbes et qui puissent déboucher sur une coopération entre employeurs et travailleurs.
- Produire un bulletin trimestriel visant à informer sur les tendances et les événements relatifs à la coopération entre employeurs et travailleurs: accords d'entreprise, négociation collective, question des ressources humaines, etc.
- Donner des conseils aux gouvernements sur les mesures légales et juridiques et sur les politiques propices à l'instauration de relations professionnelles harmonieuses.

Résultats escomptés

Les entreprises des Caraïbes devraient opter de plus en plus pour des stratégies commerciales axées sur la reconnaissance des droits fondamentaux au travail et mettant à profit les avantages des partenariats sociaux et les bonnes pratiques pour faciliter leur participation à des accords commerciaux aux niveaux régional, mondial et de l'Hémisphère et pour renforcer leur avantage comparatif. De la sorte, elles devraient réaliser une croissance économique durable sur la base du respect des principes liés au *travail décent*.

sorte qu'un grand nombre d'activités ont été exécutées afin d'aider les partenaires sociaux à assumer leurs responsabilités qui consistent à fournir des informations concernant le respect des conventions internationales du travail ratifiées. En outre, des activités de formation et des échanges de vues ont eu lieu avec les mandants, en mettant l'accent sur la liberté syndicale et les procédures de contrôle.

Dans la sous-région, le projet «Liberté syndicale, négociation collective et relations de travail en Amérique centrale» – RELACENTRO – est en cours d'exécution, entre autres activités, au Costa Rica, au Honduras, au Nicaragua, en El Salvador, au Guatemala, à Belize, au Panama et en République dominicaine. Ce projet, qui devrait durer vingt-quatre mois, a démarré en janvier 2001. Le principal objectif dans ces pays est de renforcer les systèmes de relations professionnelles qui doivent servir à assurer la participation démocratique, le maintien de la stabilité sociale et l'augmentation des possibilités, en créant les éléments nécessaires à des relations de travail fondées sur le dialogue permanent et sur la négociation entre les partenaires sociaux.

Compte tenu de l'état réel des systèmes de relations professionnelles, le projet RELACENTRO se propose d'offrir une vision systématique des relations professionnelles, tout en établissant la nécessité de passer du conflit à la coopération, et en partant de la conviction que les sociétés des pays dans lesquels le projet est exécuté doivent déployer des efforts importants pour garantir leur gouvernance, ainsi que pour combler les brèches profondes qui entravent leur développement. C'est pourquoi ce projet entend contribuer à renforcer le système de relations de travail en tant que préalable essentiel à la participation démocratique, au maintien de la stabilité sociale et à l'augmentation des possibilités économiques dans chacun de ces pays. Le renforcement du système de relations professionnelles (dans la région) est indispensable au développement économique et à la démocratie.

Les objectifs immédiats fixés dans le projet RELACENTRO sont les suivants:

1. Reconnaître la nécessité d'un dialogue permanent pour le règlement des conflits du travail et l'adoption par les participants d'une culture et de pratiques de relations du travail saines et en conformité avec les changements politiques (démocratisation, état de droit, respect des

droits de l'homme, gouvernance) et économiques (évolution du rôle de l'Etat dans l'économie, ouverture, mondialisation) auxquels sont confrontés les pays bénéficiaires.

2. Améliorer l'efficacité et l'efficience des systèmes administratifs et judiciaires d'application de la législation du travail.
3. Améliorer la capacité des partenaires sociaux de comprendre et de gérer les relations du travail, afin qu'ils puissent engager des négociations collectives à différents niveaux et concevoir les relations de travail dans un esprit de coopération.

Pour remplir sa mission, le projet RELACENTRO s'est fixé une stratégie articulante les activités autour de trois grands axes: *a)* la recherche, comme pilier fondamental pour connaître l'état actuel des relations professionnelles dans la région, en avançant des propositions et des stratégies en vue de les améliorer; *b)* la formation des partenaires sociaux afin de mettre sur pied un système de relations professionnelles saines et ancrées dans un dialogue permanent pour surmonter les divergences éventuelles; et enfin *c)* un effort visant à réduire les coûts et à multiplier les avantages du projet afin d'en étendre la portée à un plus grand nombre de bénéficiaires, et au public en général, grâce à la diffusion au moyen des systèmes technologiques modernes.

Pour finir, dans le cadre de la campagne mondiale visant à mieux faire connaître la Déclaration (elle-même financée par le département du Travail des Etats-Unis) et dans le cadre d'activités strictement promotionnelles, le Programme focal pour la promotion de la Déclaration élabore, conjointement avec le bureau régional, un programme comportant un matériel graphique et audiovisuel, des coupures de presse, etc., sur les droits fondamentaux au travail qui sera largement diffusé au cours de la réunion régionale des Amériques.

Le bureau de l'OIT au Brésil s'est également employé à diffuser des informations sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et a réussi à créer un site sur Internet et un forum virtuel sur la Déclaration, en langue portugaise. De même, en matière de promotion du travail décent et des principes et droits fondamentaux, le Bureau a réussi à lancer au Brésil un projet qui sera mis en œuvre en 2002 aux niveaux étatique et local à São Paulo, dont le but est de renforcer la capacité d'élaborer, de contrôler, d'évaluer et de reformuler des programmes sociaux intégrant des objectifs de protection sociale et de promotion de l'emploi, de veiller à ce que les lois soient conformes aux principes et droits fondamentaux au travail et d'utiliser le dialogue social comme instrument de planification et de mise en œuvre.

Si le programme DECLARATION est relativement nouveau, ayant démarré il y a moins de quatre ans, les activités dans les Amériques ont été exécutées à différents niveaux et se sont intensifiées. La promotion des principes et droits fondamentaux est une priorité et, à cet égard, des programmes sont mis en œuvre pour mieux les faire connaître, pour en garantir l'application et pour assurer l'accès à un *travail décent*.

Travail des enfants

Œuvrer pour l'élimination du travail des enfants revient non seulement à respecter le mandat expressément énoncé en accord avec les objectifs stratégiques de l'OIT, mais aussi à contribuer, dans tous les secteurs, à offrir aux femmes et aux hommes de meilleures perspectives d'obtenir un revenu convenable et un emploi décent, à accroître la portée et l'efficacité de la protection sociale pour tous et à renforcer le tripartisme et le dialogue social.

L'action entreprise par l'OIT pour éliminer le travail des enfants s'inscrit fondamentalement dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

Lors de ses premières années d'existence, l'IPEC a aidé les organisations affiliées à concevoir et à mener à bien des activités novatrices et expérimentales, et notamment: déterminer la nature et la dimension du problème que pose le travail des enfants; élaborer des politiques nationales et rédiger une législation de protection appropriée; concevoir des mécanismes visant à garantir la réalisation des programmes d'action nationaux et promouvoir des activités de sensibilisation dans les communautés et sur les lieux de travail. Cet «approche-programme national» a permis d'obtenir un ferme soutien pour lutter contre le travail des enfants et de renforcer la capacité de nombreuses institutions nationales. Dès 1997, l'IPEC commence peu à peu à élargir la portée de ses opérations en fonction de l'expérience qu'il acquiert, s'appliquant dans bien des cas à de vastes zones géographiques et à des secteurs économiques très concrets. Parallèlement, des questions relatives à l'inspection sur le lieu de travail et à la protection sociale ont commencé à se poser. Ces programmes nationaux ont permis de soustraire des milliers d'enfants à des formes dangereuses de travail, de souscrire à l'engagement de ne plus recourir au travail des enfants et de garantir aux enfants et à leurs familles un nouveau moyen d'existence.

Autre progrès notable accompli par l'IPEC, la réalisation de projets d'ensemble destinés à lutter contre le travail des enfants à l'échelle nationale ou régionale. En général, de telles initiatives ont donné des résultats positifs, grâce à la combinaison d'activités multiples comme les enquêtes sur le travail des enfants, des projets ayant pour but concret de soustraire les enfants au travail et une sensibilisation des dirigeants politiques et de l'opinion publique. En outre, pour aborder plus efficacement le problème des groupes à haut risque ou particulièrement vulnérables (par exemple les enfants soumis à un régime de servitude ou victimes d'une exploitation sexuelle), l'IPEC a mis en route divers projets transfrontières de portée régionale pour lutter contre la traite des enfants, les enfants soldats et le travail des enfants comme employés de maison, dans les mines ou dans l'agriculture commerciale.

Au cours de la période biennale 2000-01, l'IPEC a élaboré plus de 50 projets de grande envergure dans toutes les régions du monde. On trouvera dans le tableau 3 le nombre de nouveaux projets approuvés par région au cours des deux dernières périodes biennales. A cet égard, il convient de faire ressortir les programmes de durée déterminée (PDD) exécutés en El Salvador, au Népal et en République-Unie de Tanzanie, chacun étant doté d'un budget moyen de 5 millions de dollars, et les grands projets sous-régionaux visant à lutter contre la traite des enfants et leur exploitation sexuelle en Afrique centrale et occidentale, en Amérique centrale et en Amérique du Sud (Brésil et Paraguay).

Tableau 3. Nouveaux projets approuvés par région, 1998-99 et 2000-01 (pourcentage du total)

	1998-99	2000-01
Afrique	11	16
Amériques	27	22
Asie	38	37
Europe et Etats arabes	2	3
Interrégionaux	22	22
Total	63 millions de dollars	102 millions de dollars

Encadré 7**Equateur: un engagement national face au travail des enfants**

Depuis la signature, le 5 mai 1997, du mémorandum d'accord entre le gouvernement de la République de l'Equateur et l'Organisation internationale du Travail, l'Etat équatorien dans son ensemble – gouvernement et société civile – s'est uni autour d'un objectif commun: créer les conditions nécessaires à l'éradication du travail des enfants, et en particulier ses pires formes.

Par suite de cette action concertée, un consensus global s'est dégagé, le 17 juin 1999, en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants, lors de la ratification de la convention n° 182 de l'OIT. Cette décision a engagé l'Etat équatorien à adopter des mesures immédiates et efficaces pour éliminer les pires formes de travail des enfants, lesquelles seront définies dans le cadre d'une consultation nationale qui se tiendra prochainement.

L'Equateur est le premier pays d'Amérique du Sud qui exécutera un programme de durée déterminée (PDD) destiné à éliminer les pires formes de travail des enfants.

L'IPEC collabore avec les autorités équatoriennes et les représentants de la société civile pour définir et élaborer un plan national d'élimination des pires formes de travail des enfants, centré sur les objectifs suivants:

- assurer le plein respect des normes nationales et internationales concernant le travail des enfants;
- établir une politique nationale tendant à promouvoir l'éradication progressive du travail des enfants;
- faire prendre conscience à la communauté nationale de sa responsabilité à l'égard du travail des enfants et prévoir des arrangements axés sur le règlement de ce problème.

Dans le cadre des activités antérieures au PDD, l'IPEC lance diverses études dans des domaines tels que:

L'exploitation sexuelle des mineures à des fins commerciales: étude axée sur les villes de Machala, Quito et Guayaquil et visant à élaborer des stratégies de nature à assurer la prévention et la réadaptation des mineures soumises à ces formes d'exploitation.

Le travail des enfants dans le secteur de la construction: les conditions de travail des enfants employés dans la construction se caractérisent par une instabilité, une précarité et un manque notable de sécurité et d'hygiène. Les journées de travail sont longues, les salaires inférieurs à la moyenne du secteur, l'alimentation improvisée et insuffisante et la charge de travail physique très lourde. En outre, ces enfants sont exposés à d'innombrables facteurs de risques du fait du contact avec l'amiante, la poussière de silicium et des agents chimiques comme les solvants et les peintures.

Le travail des enfants dans la production bananière: la production de bananes en Equateur est la première source de revenus du pays dans le domaine agricole. Les grandes exploitations s'étendent tout au long de la côte équatorienne, et en particulier dans les provinces de Guayas et El Oro. Dans ce secteur, très prospère sur le plan économique, des irrégularités sont commises et les enfants en sont les victimes, de sorte que ce plan d'action s'adresse à près de 2 000 jeunes travailleurs et travailleuses.

Le travail des enfants dans le secteur de la production florale: un diagnostic rapide a été effectué et l'étude est en cours d'achèvement, le plan d'action étant centré sur la zone de Cayambe. Les garçons, les filles et les jeunes gens employés dans les zones de culture florale doivent faire face à une charge de travail

double ou triple, qui se compose du travail de production et domestique ainsi que du travail de reproduction des espèces florales.

Le travail des enfants dans le secteur des mines artisanales: l'IPEC a déjà acquis une certaine expérience dans ce secteur en Equateur. Le succès de ce projet repose sur le degré élevé d'engagement des institutions des zones d'exploitation, le niveau de visibilité et de sensibilisation au niveau local et les autres moyens de subsistance proposés aux familles des enfants qui travaillent.

Le travail des enfants dans les décharges: le programme exécuté par l'IPEC, conjointement avec l'Institut national de l'enfant et de la famille et l'organisme Développement et autogestion, dans la ville de Santo Domingo de los Colorados, a permis de découvrir et de comprendre la complexité de l'une des pires formes de travail des enfants, à savoir le travail dans les décharges des villes à forte croissance urbaine et faible capacité de planification. L'expérience acquise dans ce secteur ainsi que ce plan d'action déboucheront sur l'élaboration de stratégies concernant la façon de concevoir des actions futures.

Entre 2000 et 2002, le programme de l'IPEC en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est sensiblement développé, tant du point de vue des ressources que des bénéficiaires. Il importe plus encore de signaler que les questions liées au travail des enfants ont été intégrées peu à peu dans les priorités, les politiques et les programmes de la société civile, des organismes gouvernementaux et des partenaires sociaux. Trois nouveaux pays – Belize, Haïti et Jamaïque – ont adhéré au programme et, pour leur part, le Canada et le Royaume-Uni se sont joints à l'Allemagne, à l'Espagne et aux États-Unis en qualité de pays donateurs.

L'IPEC a investi des fonds considérables pour élargir sa base de connaissances et pour évaluer les résultats de ses activités. À l'heure actuelle, souvent en collaboration avec les institutions nationales, le SIMPOC⁶ mène des enquêtes à Belize, en Colombie, en République dominicaine, en Equateur, en El Salvador, au Guatemala, au Nicaragua et au Panama, et en prévoit d'autres en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica et au Honduras. Plus de 20 projets de recherche ont été financés, et notamment des évaluations rapides, pour mieux connaître les causes et l'ampleur des pires formes de travail des enfants, dont l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, les services domestiques, le travail dangereux dans les dépôts d'ordures, les mines, l'agriculture commerciale et le secteur informel urbain. Les programmes nationaux exécutés au Brésil et au Nicaragua, ainsi que divers programmes d'action concernant l'exploitation sexuelle, le travail dans le secteur de la pêche et dans les carrières ont été évalués et les enseignements tirés ont été intégrés dans les nouveaux projets. Le programme régional a été étendu à plus de 30 000 enfants, surtout par le biais de grandes interventions effectuées au niveau sectoriel pour mettre un terme aux pires formes de travail des enfants – l'agriculture commerciale de l'Amérique centrale, l'exploitation sexuelle en Amérique du Sud, la fabrication de feux d'artifice au Guatemala et en El Salvador, le travail dans les dépôts d'ordures de Managua, dans les mines des pays andins et dans l'emploi domestique en Amérique centrale et en Amérique du Sud. De plus, un projet évalué à 7 millions de dollars et d'une durée de quatre ans, qui sera financé par l'Espagne, a été approuvé en vue de mettre à exécution la deuxième étape du Programme régional d'Amérique

⁶ SIMPOC: Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants.

Tableau 4. Ratification des conventions fondamentales n^{os} 138 et 182 de l'OIT par les pays de la région, avril 2002

Pays	N ^o de la convention ratifiée	Nombre de pays ayant ratifié la convention
Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Panama, Uruguay, Venezuela	138	22
Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay	182	25
Nombre total de ratifications:		47

Source: ILOLEX.

latine. El Salvador est le premier pays de la région qui dispose d'un Programme de durée déterminée (PDD). En République dominicaine, en Equateur et au Costa Rica, les travaux de préparation d'un PDD ont déjà commencé.

Un programme de durée déterminée consiste essentiellement en un ensemble de politiques et de programmes fermement intégrés et coordonnés, devant servir à prévenir et à éliminer les pires formes de travail des enfants dans un pays et dans un délai bien définis. Le PDD met l'accent sur la nécessité de traiter les racines du travail des enfants, en liant l'action entreprise pour le combattre aux efforts nationaux de développement, en mettant l'accent sur les politiques sociales et économiques de lutte contre la pauvreté et en favorisant l'éducation de base pour tous ainsi que la mobilisation sociale.

Parmi les principaux résultats obtenus par l'IPEC dans la région, il convient de mettre en évidence la constitution de 18 commissions nationales dans un même nombre de pays. De plus, la convention (n^o 138) sur l'âge minimum, 1973, a été ratifiée par 22 pays et la convention (n^o 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, par 25 pays. Dix-sept pays au total ont ratifié ces deux conventions fondamentales.

A cela s'ajoute l'impulsion que l'IPEC a donnée aux réformes de la législation nationale et à la formation de milliers de membres des organisations d'employeurs et de travailleurs et des organisations non gouvernementales.

L'action directe de l'IPEC se concrétise par une intervention dans des secteurs et des zones géographiques spécifiques dans le cadre de près de 80 projets mis en œuvre dans les pays de la région. A partir de ces expériences particulières et des alliances nouées avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG et autres institutions internationales, on a pu déterminer que le travail des enfants dans la région, et en particulier ses formes les plus extrêmes, répond à des schémas culturels communs et à des facteurs économiques, politiques et sociaux qui ont permis de concevoir des stratégies régionales pour la mise au point d'actions concrètes dans des secteurs tels que les mines artisanales, l'agriculture commerciale, le travail domestique, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la servitude, dans chacun desquels d'importants projets de coopération technique sont en cours d'exécution.

En Amérique latine, l'IPEC travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes internationaux, organisations non gouvernementales (ONG), organisations de travailleurs et organisations d'employeurs. Il y a lieu de

Encadré 8**Le travail des enfants et le MERCOSUR**

Vu: Le traité d'Asunción, le protocole de Ouro Preto et les dispositions de l'article 6 de la Déclaration relative aux questions sociales et du travail du MERCOSUR, adoptée à Rio de Janeiro le 10 décembre 1998.

Considérant:

L'analyse par la Commission des questions sociales et du travail des rapports présentés par les Etats Membres en ce qui concerne le respect dudit article de la Déclaration, lors de la réunion qu'elle a tenue du 6 au 8 mai 2002 à Buenos Aires;

La décision des ministres du Travail du MERCOSUR, à diverses réunions, d'accorder la priorité dans les politiques de leurs administrations du travail aux mesures visant l'éradication du travail des enfants;

La Convention relative aux droits de l'enfant et les diverses initiatives de la communauté internationale, prises essentiellement dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail, en particulier les conventions nos 138 et 182 de cette Organisation:

Le Groupe Mercado Común décide de:*Article premier*

Recommander aux Etats Membres d'élaborer ou, le cas échéant, de renforcer les plans nationaux de prévention et d'éradication du travail des enfants, qui devraient envisager:

- a) une harmonisation de la législation avec les conventions nos 138 et 182 de l'OIT;
- b) des actions et des efforts de tous les partenaires sociaux et leur coordination consécutive;
- c) la participation active des organisations gouvernementales ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs;
- d) l'éducation, la santé et la protection totale des droits de l'enfant comme objectifs essentiels de l'éradication du travail des enfants;
- e) la constante mise à jour des informations au moyen d'enquêtes, de statistiques, de cartes, etc., permettant de procéder à des évaluations régulières et effectives;
- f) la sensibilisation permanente de l'opinion publique;
- g) le renforcement des réseaux sociaux et la capacité immédiate de réponse aux exigences imposées dans chacun des cas par l'éradication du travail des enfants;
- h) le renforcement des systèmes de contrôle et d'inspection en rapport avec les pires formes de travail des enfants;
- i) la coordination des politiques d'éradication du travail des enfants avec le système d'enseignement, de manière à garantir l'insertion scolaire des filles et des garçons et leur maintien à l'école;
- j) la garantie que l'ensemble des politiques, programmes et actions mis en œuvre en matière d'éradication du travail des enfants soit doté de mécanismes d'évaluation de l'impact et des résultats, permettant d'introduire des réformes ou des ajustements et d'en optimiser ainsi les résultats;
- k) l'intégration de mécanismes servant à obtenir des informations liées au respect des normes et dispositions sur le travail des enfants en vue de recueillir les ressources nécessaires pour optimiser l'efficacité des politiques de prévention et d'éradication du travail des enfants;
- l) l'adoption de mécanismes et d'instruments statistiques uniformes, pour la collecte de données sur le travail des enfants dans les quatre pays, qui facilitent l'analyse comparée de ces problèmes aux fins de la conception et de la mise en œuvre de politiques conjointes.

Article 2

Introduire dans le programme d'activité de l'Observatoire du marché du travail du MERCOSUR le thème du travail des enfants.

Article 3

Cette résolution n'a pas à être intégrée dans l'ordre juridique des Etats Membres car elle régleme des aspects ayant trait à l'organisation ou au fonctionnement du MERCOSUR.

mentionner, par exemple, sa participation aux réunions du Comité coordonnateur interinstitutions pour le suivi du Sommet mondial pour les enfants, en prévision de la cinquième réunion ministérielle qui a eu lieu à Kingston (Jamaïque) en octobre 2000, et au Sommet latino-américain des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'enfance et la jeunesse, qui s'est tenu à Panama en novembre 2000. Cette participation, tant aux réunions précitées qu'à la négociation d'intégration du MERCOSUR, lui a donné l'occasion de préconiser l'éradication des pires formes de travail des enfants.

Le rapport VI soumis à la 87^e session (1999) de la Conférence internationale du Travail définit un nouveau défi pour l'OIT au seuil du XXI^e siècle. En effet, l'une des priorités qui y est indiquée est le développement d'une nouvelle dimension régionale et sous-régionale, énoncé dans les nouveaux objectifs stratégiques de l'Organisation, en particulier dès l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La déclaration relative aux questions sociales et de travail du MERCOSUR sur le travail des enfants est donc conforme à ce mandat stratégique et concrétise l'action entreprise depuis plusieurs années par l'IPEC pour intégrer, dans le Programme des questions sociales du travail du MERCOSUR, un ensemble de mesures efficaces visant à assurer l'application effective des conventions nos 138 et 182. Le 8 mai 2002, la Commission des questions sociales et du travail sur le travail des enfants a adopté une importante résolution, dans laquelle il est instamment demandé de donner la priorité aux mesures visant l'éradication du travail des enfants dans les politiques suivies par les administrations du travail des pays du MERCOSUR.

Objectif stratégique n° 2:

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents

Mandat

Nous nous engageons à favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi en en faisant une priorité de base de nos politiques économiques et sociales, et à donner à tous, hommes et femmes, la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables grâce à un emploi librement choisi et à un travail productif.

(Sommet mondial pour le développement social: engagement 3)

Objectifs opérationnels

1. Les mandants de l'OIT sont mieux à même d'analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale, ainsi que d'élaborer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies efficaces porteuses d'emplois satisfaisants pour les hommes et les femmes.
2. Les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et l'amélioration des compétences de façon qu'hommes et femmes aient un meilleur accès au travail et des chances égales de trouver un emploi convenable.
3. Les Etats Membres et les mandants de l'OIT sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi liés au développement des entreprises et des investissements à

forte densité de main-d'œuvre à l'issue d'une crise, par exemple en accordant une attention particulière à la situation des femmes.

L'esprit et le contenu du programme relatif au travail décent visent à combler le déficit d'emploi. Dans le nouvel ordre économique et social qui se dégage de la mondialisation et des graves crises politiques et sociales, la région, malgré une croissance économique certaine, ne peut encore améliorer véritablement la situation de millions d'Américains et d'Antillais en matière d'emploi. On s'efforce de créer un modèle tendant à rétablir le plein emploi et à jeter de nouvelles bases de solidarité. Ainsi, la création d'emplois de qualité, l'instauration de conditions de travail dignes, le respect de la capacité des travailleurs et la multiplication des possibilités d'emploi pour les femmes et pour les hommes sont au nombre des grands problèmes actuels.

Les Etats de la région savent qu'il est primordial de ne pas renoncer au plein emploi pour tous et que chacun doit participer à sa concrétisation. La quatorzième Réunion régionale des Amériques a fait ressortir l'importance des questions d'emploi pour l'ensemble des pays de la région; ses conclusions sont claires: d'une façon générale, elles préconisent la mise en œuvre de politiques économiques (13)⁷ qui favorisent un accroissement de la productivité et garantissent une stabilité macroéconomique dans un cadre délimité par les principes de la justice sociale; elles encouragent le développement des entreprises, notamment petites et moyennes, et en appellent aux Etats pour qu'ils créent un climat propice à l'investissement. Tous ces efforts doivent reposer sur le respect des droits sociaux et du travail. Les conclusions mentionnent également diverses activités concrètes dans le domaine de l'emploi, et notamment: l'analyse de l'évolution des marchés du travail⁸; l'application de stratégies favorables à l'emploi⁹; la formation de ressources humaines¹⁰ et l'amélioration de l'aptitude à réagir rapidement aux crises et situations d'urgence¹¹.

Convaincue que l'emploi est essentiel pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'OIT a mis au point l'Agenda global pour l'emploi. C'est la réponse de l'Organisation à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée en l'an 2000, en faveur d'une stratégie internationale coordonnée en matière d'emploi et sa contribution à l'objectif mondial de la Déclaration du millénium, qui vise à réduire de moitié en 2015 le nombre des personnes vivant dans une pauvreté extrême. L'objectif principal de cet agenda est de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales.

L'agenda invite gouvernements, partenaires sociaux, secteur privé et société civile à faire du plein emploi productif et librement choisi un objectif prioritaire, c'est là le fondement du travail décent. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, toute stratégie dans ce domaine doit faire appel aux principales forces de changement, telles que le commerce, les technologies et l'esprit d'entreprise, et les gérer d'une manière appropriée en se servant de politiques actives pour le marché du travail, en développant l'employabilité individuelle et en adoptant des mesures propres à garantir la sécurité et la santé dans ces processus évolutifs. Pour placer véritablement l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales, l'OIT encourage la création

⁷ Voir document GB.286/4: rapport et conclusions de la quatorzième Réunion régionale des Amériques (Lima, 24-27 août), paragr. 3 des conclusions.

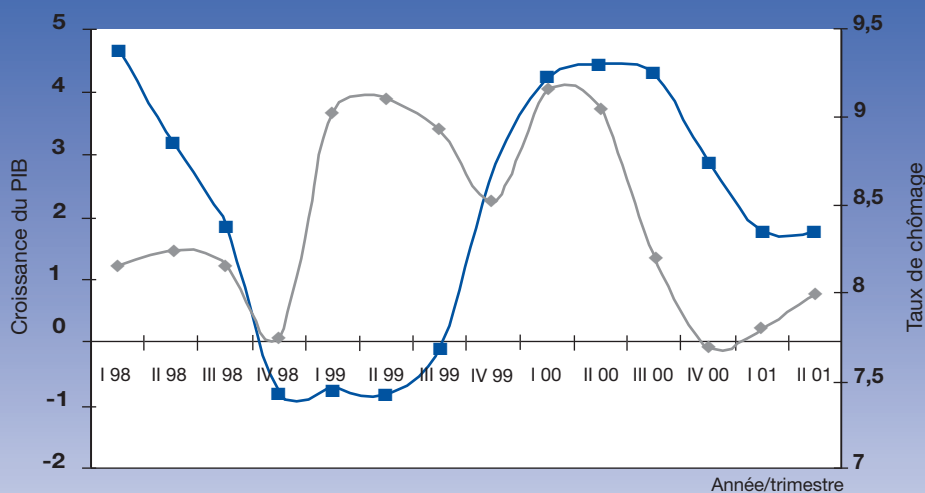
⁸ *Ibid.*, paragr. 22.

⁹ *Ibid.*, paragr. 16.

¹⁰ *Ibid.*, paragr. 14.

¹¹ *Ibid.*, paragr. 21.

Graphique 4
Amérique latine: pays sélectionnés¹
Croissance du PIB et taux de chômage 1998-2001
(en pourcentages)



¹Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay et Venezuela.

Source: Effectué par le BIT sur la base des données officielles communiquées par les pays sélectionnés.

—■— Croissance du PIB —◆— Taux de chômage

d'alliances avec des organisations régionales et nationales ainsi que l'application de programmes propices à l'emploi au niveau national.

Dans la région, l'OIT fonde son action sur quatre grands domaines: les politiques tenant compte de la situation des groupes les plus vulnérables; les politiques et programmes offrant de meilleures conditions d'emploi à court et à moyen terme aux groupes qui ont des problèmes d'emploi; la situation des travailleuses et la création à leur intention de plus d'emplois de meilleure qualité; l'amélioration de la capacité des mandants à investir dans des programmes porteurs d'emplois.

Dans les Amériques, un vaste consensus existe quant à la nécessité de multiplier les efforts pour réduire le chômage et améliorer la qualité de l'emploi, notamment dans les secteurs marginalisés; il faut donc définir des politiques applicables aux domaines économiques et sociaux et susceptibles de créer davantage d'emplois de meilleure qualité et de garantir le progrès social.

Dans la région, le redressement économique en cours n'est pas accompagné, jusqu'à présent, de grandes améliorations sur le marché du travail. Les taux de chômage et de sous-emploi ne fléchissent pas car les taux d'activité et d'emploi ont suivi ceux du développement économique des dernières années. La qualité de l'emploi ne cesse de se détériorer, la protection sociale est inexistante et le secteur informel ne cesse de croître.

Soutien aux politiques de l'emploi

Tous les indicateurs montrent que la situation de l'emploi s'est dégradée dans la plupart des pays d'Amérique latine, à tel point qu'elle constitue désormais le souci principal des gouvernements et des individus. Les taux élevés de chômage, l'insécurité de l'emploi, la chute des rémunérations ne sont que quelques-uns des aspects les plus préoccupants.

Encadré 9**Publications les plus importantes visant à soutenir les politiques de l'emploi dans la région des Amériques (1999-2002)**

- Empleo, un desafío para Colombia.
- Apertura económica y empleo: países andinos en los noventa.
- Ecuador y Venezuela frente a la crisis financiera internacional.
- Empleo y protección social en Ecuador. Propuestas de la OIT.
- Políticas públicas y empleo en las pequeñas y microempresas en el Perú.
- La fuerza de trabajo, poder de compra de ingresos y salarios en las ciudades capitales de los países de América Central, Panamá y República Dominicana.
- Investigaciones desarrolladas en la región sobre estabilidad en el empleo y sobre políticas sectoriales para la generación de empleo.
- Más y mejores empleos para las mujeres: la experiencia de los países del MERCOSUR y Chile.
- Programas de infraestructura intensiva en empleo. Políticas y prácticas laborales.
- Exclusión social en el mercado de trabajo en MERCOSUR y Chile.
- Programas de empleo e ingresos en América Latina y el Caribe.
- La calidad del empleo: la experiencia de los países latinoamericanos y de los Estados Unidos.
- Argentina: una década de convertibilidad.

Dans le cadre de sa collaboration, l'OIT tente de mieux évaluer la situation de l'emploi et les solutions de rechange politiques qui se présentent. A cette fin, elle a élaboré des rapports de conjoncture sur la situation de l'emploi dans divers pays, plusieurs études sur la qualité des emplois créés (qui recourent des thèmes comme la situation contractuelle, la couverture sociale, le secteur informel, les heures ouvrées, etc.), divers rapports concernant la politique salariale, et d'autres encore.

Ces activités ont permis d'améliorer la connaissance de la conjoncture et des perspectives du marché du travail, et de proposer des politiques de l'emploi. Dans de nombreux cas, ces propositions mettaient l'accent sur la situation des groupes plus vulnérables (les pauvres, les jeunes, les femmes seules au foyer ou les travailleurs des petites entreprises). L'Organisation insiste sur le recours à des politiques actives adaptées à la conjoncture économique et sociale de chaque cas.

Il convient de souligner la contribution de la publication intitulée *Panorama Laboral* qui, depuis 1994, informe chaque année, en espagnol et en anglais, sur les tendances du marché du travail dans la région. *Panorama Laboral* présente dans chaque numéro la conjoncture, des projections du chômage et des monographies. A noter, dans les numéros plus récents, des rapports sur la situation de l'emploi des jeunes, les coûts sociaux de la protection de la maternité et des soins aux enfants, la couverture des risques du travail et la durée de travail.

Le dernier numéro diffusé (*Panorama Laboral 2001/América Latina y el Caribe*) contient un premier indicateur permettant de mesurer le déficit de travail décent dans divers pays de la région (1990-2000). Parmi les questions traitées, citons la protection des chômeurs par les assurances chômage et leur mise en œuvre effective, ainsi qu'une étude approfondie sur l'inégalité des revenus entre hommes et femmes dans la région.

Encadré 10**Mise à jour de données statistiques et d'analyses relatives à l'égalité entre les sexes**

A partir de 1999, la question de l'égalité entre les sexes a commencé d'être traitée dans *Panorama Laboral*, le rapport officiel annuel sur la situation du marché du travail en Amérique latine et dans les Caraïbes, élaboré par le bureau régional pour les Amériques depuis 1994. Les données et les analyses de *Panorama Laboral* jouissent d'une grande crédibilité et constituent une référence importante tant pour les mandats de l'OIT en Amérique latine que pour les systèmes nationaux de statistique et pour la communauté universitaire en général. La publication du rapport est largement couverte par la presse. A partir du numéro 7, les séries statistiques ont été ventilées par sexe, et la publication a consacré une de ses rubriques spéciales à l'analyse des questions d'égalité. En 1999, elle contenait un article examinant les tendances générales de l'insertion des femmes sur le marché du travail en Amérique latine au cours des années quatre-vingt-dix, ainsi que les lacunes en matière d'égalité entre hommes et femmes selon tous les indicateurs. Cette analyse s'inscrivait dans la contribution de l'OIT aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a eu lieu en juin 2000 (Beijing+5). La publication a fait état, en 2000, des progrès de recherches effectuées par l'OIT dans cinq pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Mexique et Uruguay) portant sur les coûts du travail ventilés par sexe et, en 2001, sur les résultats d'une étude régionale concernant l'ampleur et l'évolution, au cours des années quatre-vingt-dix, de l'inégalité de revenus entre hommes et femmes dans 15 pays d'Amérique latine.

Les données de l'OIT permettent de relativiser les mythes de l'inégalité des coûts du travail entre hommes et femmes. Les recherches prouvent que les coûts monétaires directs, associés au recrutement des femmes pour l'employeur, conformément à la législation en vigueur dans ces pays, sont réduits: ils équivalent à moins de 2 pour cent de la rémunération brute mensuelle des travailleuses. Au Chili, ce chiffre équivaut à 1,8 pour cent.

Au Chili, l'assistance de l'OIT est venue épauler les travaux réalisés depuis 1993 par le Service national de la femme (SERNAM) et l'Institut national de statistique (INE) qui portent sur une ventilation par sexe des coûts et de la rémunération dans un échantillon de 1600 entreprises. L'Organisation a également répondu à une demande d'appui technique de la Commission de la femme chef d'entreprise de la Confédération de la production et du commerce (CPC), qui souhaitait que l'on analyse objectivement l'affirmation courante selon laquelle les coûts du travail de la femme dépassent ceux de l'homme.

Les résultats de l'étude démontrent qu'il n'en est rien, principalement du fait de la nature de la législation de protection de la maternité chilienne qui, conformément à l'esprit des conventions de l'OIT relatives à la protection de la maternité, établit que les coûts du congé de maternité doivent être financés par les fonds publics et non pas par le chef d'entreprise qui décide de recruter une femme.

Les résultats de l'enquête de l'OIT et ceux de l'enquête menée conjointement par le SERNAM et l'INE – suite de la première enquête expérimentale sur les coûts et rémunérations ventilés par sexe – ont également aidé à prouver que la différence de revenus entre hommes et femmes qui était, dans le pays, de 26 pour cent par heure ouvrée en l'an 2000, selon les données de l'OIT, ne saurait s'expliquer par un coût social des travailleuses prétendument supérieur à celui des travailleurs. En 2001, le thème a été débattu en diverses instances, y compris par la presse, et, à plusieurs reprises, les chiffres fournis par l'OIT ont été présentés par diverses autorités nationales du Chili comme un argument important dans ce débat.

Autre résultat concret et important de cette activité: l'engagement explicite du directeur de l'INE à maintenir dorénavant une ventilation par sexe des résultats de l'enquête sur les coûts et rémunérations. Ce type de mesures sert à affiner les systèmes statistiques nationaux et, par conséquent, à améliorer la capacité des acteurs nationaux à promouvoir des stratégies d'entreprise et des stratégies politiques publiques susceptibles de faciliter l'insertion des femmes sur le marché du travail à égalité de conditions avec les hommes, ainsi que d'envisager plus équitablement l'évolution sociale.

Encadré 11

Les rapports concernant le marché du travail au Chili sont utiles pour élaborer des politiques de l'emploi

Au cours de la période biennale 2000-01, l'OIT a rédigé une série de rapports sur la situation du marché du travail au Chili, qui démontraient que le redressement économique n'aurait pas d'écho dans le domaine de l'emploi, de sorte que le pays allait devoir vivre avec des taux de chômage élevés. Le modèle de projection du chômage utilisé pour ces rapports s'est avéré très exact; la précision des prévisions étant de plus en plus grande, plusieurs organismes gouvernementaux se sont mis à les demander régulièrement pour s'en inspirer lors de la prise de décisions.

Les rapports en question recommandent d'appliquer et de poursuivre les programmes d'emploi soutenus par les fonds publics afin de pallier le coût social de l'ajustement lors des premières manifestations de la crise, et d'encourager le redressement en un deuxième temps. Dans un premier temps, d'aucuns pensaient que le redressement économique créerait suffisamment d'emplois pour rendre inutiles les programmes dans ce domaine, mais les diagnostics de l'OIT se sont révélés plus conformes à la réalité et ces programmes ont dû être maintenus. Par ailleurs, dès l'an 2000, l'OIT a élaboré un bref rapport relatif aux programmes de subventions à la création de nouveaux emplois, principale mesure appliquée en 2001.

Ces rapports ont permis de faire connaître certaines caractéristiques du marché du travail qui n'avaient pas été perçues par les analystes. D'abord, en associant des informations provenant de diverses enquêtes, on est arrivé à la conclusion que, dès l'amorce du redressement économique, la création d'emplois se concentrait dans les grandes entreprises et non dans les petites qui en supprimaient. Deuxièmement, on a observé que, même si les salaires réels par heure ouvrée augmentaient à un rythme important, ce phénomène résultait en fait d'une diminution du nombre des heures ouvrées et non pas d'une augmentation du salaire net. Cette conclusion a permis de mieux expliquer la stagnation de la consommation. Ces deux diagnostics ont permis aux autorités de mettre au point des politiques plus appropriées, compte tenu des circonstances.

Panorama Laboral est consulté par les gouvernements et les partenaires sociaux, et est devenu une référence incontournable dans la région s'agissant des questions relatives au marché du travail, notamment pour les analystes des centres universitaires, les ONG et les centres de recherche.

Système d'information et d'analyse du travail (SIAL)

Dans le cadre d'un accord signé en 1998, le gouvernement de Panama et l'OIT sont convenus de l'exécution d'un programme d'action en matière de

statistiques et d'analyses sociales et du travail, le SIAL, visant à renforcer la capacité des centres de statistiques sociales et du travail des Etats Membres dans la région ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs. En même temps, ce programme étoffe la capacité statistique de l'OIT grâce à l'appui fourni par des spécialistes des équipes techniques multidisciplinaires.

Compte tenu des objectifs stratégiques et opérationnels définis par l'Organisation au cours des périodes biennales 2000-01 et 2002-03, il est essentiel de rassembler, de traiter et de diffuser les multiples données statistiques sur la situation sociale et le monde du travail, afin que l'OIT et ses mandants puissent évaluer les tendances et les causes sous-jacentes de l'évolution du marché du travail, les comprendre et formuler des programmes et des directives des politiques visant les questions sociales et le monde du travail.

Le soutien apporté par l'OIT aux politiques de l'emploi dans la région vise, de concert avec les partenaires sociaux, à mieux connaître les marchés du travail ainsi qu'à élaborer des politiques et programmes pour l'emploi et les revenus s'inscrivant dans la perspective du travail décent. A cette fin, diverses activités ont eu lieu, dont notamment le Programme d'analyse et d'examen des politiques de l'emploi (ARPE) au Panama, réalisé par l'équipe technique multidisciplinaire de San José, qui a permis d'effectuer 12 études prospectives ainsi qu'un rapport de synthèse contenant des propositions de politiques de l'emploi et de travail décent. Ces études et le rapport ont été présentés aux partenaires sociaux qui les ont adoptés; cette activité a également favorisé la promotion du dialogue tripartite.

Dans le cadre du soutien accordé aux gouvernements du Honduras, de la République dominicaine et du Guatemala, diverses études ont été effectuées, qui portent sur la situation et la perspective de l'emploi, et recensent les principales difficultés présentes et à venir des politiques de l'emploi et des marchés du travail. Elles ont pour but de permettre de mieux connaître l'ampleur et la nature des problèmes de l'emploi, ses relations avec le phénomène de la pauvreté et les meilleures options en matière de politiques de l'emploi et des revenus. Grâce à ces études, les partenaires sociaux ont approfondi leur connaissance de la situation et des perspectives du marché du travail. Parallèlement, des discussions tripartites ont eu lieu, au niveau national, pour mettre en évidence les points communs essentiels, afin d'élaborer des politiques de l'emploi fondées sur un consensus.

Un document d'analyse assorti de propositions de mesures et de programmes a été rédigé en El Salvador qui visent à améliorer, à moyen et à long terme, les conditions d'emploi et de revenu dans le pays (voir encadré 18) et devraient aider les partenaires sociaux à quantifier et évaluer les effets des tremblements de terre de 2001 sur l'emploi, le monde du travail et les réalités sociales.

De grands progrès ont été faits dans la sous-région des Caraïbes pour attirer l'investissement vers les secteurs de l'économie à forte valeur ajoutée et favoriser ainsi la croissance de l'emploi. Tous les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont engagés à recueillir et diffuser régulièrement des données plus complètes et fiables sur leur marché du travail. Cette activité s'appuie sur le Projet d'information de l'OIT relatif au marché du travail dans les Caraïbes (CLMIS). Les trois pays de la région les plus avancés dans ce domaine, à savoir la Trinité-et-Tobago, la Barbade et la Jamaïque, sont convenus d'améliorer leur système de formation technique et professionnelle et de mieux tenir compte des exigences du marché du travail. Dans ce contexte, on retiendra également les propositions de l'OIT visant à renforcer les organismes de formation, à créer des comités industriels chargés d'orienter les réformes du programme d'enseignement, à intégrer, dans les systèmes de formation, des critères de compétence fondés sur le développement des

Encadré 12**Objectifs du SIAL (système d'information statistique pour l'Amérique latine)**

1. Renforcer le système d'information statistique disponible en élargissant et affinant ses bases de données. A cet effet, la disponibilité des bases de données des enquêtes effectuées sur les ménages, notamment dans des pays sud-américains, a été élargie et la base de données concernant 16 pays de la région mise à jour. A cette fin, des accords de collaboration ont été conclus avec les instituts nationaux de statistiques. Par ailleurs, la base de données des registres administratifs dont les sources sont les ministères du Travail, les instituts de statistiques, les banques centrales et les ministères de l'Economie a également été mise à jour.
2. Fournir aux mandants une information statistique pertinente concernant le marché du travail. Un programme électronique facilitant l'offre et la demande d'emplois a été conçu – son logiciel est dû au SIAL – qui aide à moderniser les services de l'emploi des ministères des pays de la région, notamment de ceux de la sous-région d'Amérique centrale où il sera diffusé en coordination avec le projet de Modernisation des administrations du travail d'Amérique centrale (MATAC). Le but recherché est de constituer, dans la mesure du possible, des Bourses de l'emploi homogènes, favorisant la création d'une Bourse de l'emploi régionale. Le programme est conçu pour fournir un volume important de données statistiques et renforcer ainsi les systèmes d'information et les services de l'emploi.
3. Appuyer les structures de l'OIT dans la région chargées de diffuser et de traiter l'information et les statistiques sociales et du travail. La coopération permet de collecter, de traiter et d'enregistrer des données statistiques de base nécessaires à l'élaboration et à la publication de *Panorama Laboral*, rapport annuel de l'OIT sur la situation du travail dans la région. Les informations statistiques provenant du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) d'Amérique centrale ont été traitées en collaboration avec l'IPEC de San José. Avec l'appui des projets MATAC et PROMICRO (soutien à la micro-entreprise en Amérique centrale), des données statistiques susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de ces projets ont été collectées et traitées. Compte tenu du fait que les registres administratifs des statistiques des accidents de travail sont, dans de nombreux cas, tenus de façon manuscrite, ce qui les rend peu fiables, un logiciel de collecte et de traitement de ces statistiques est en cours de réalisation.

Au cours du biennium 2002-03, le SIAL a poursuivi ses travaux dans ces domaines importants et s'est efforcé d'améliorer l'accès des mandants aux informations statistiques concernant le marché du travail disponibles dans le système.

capacités et à mettre au point un accord sous-régional concernant les normes du travail ainsi que la reconnaissance des diplômes techniques délivrés par les organismes de formation.

Par ailleurs, la compétence des partenaires sociaux s'affirme en tant qu'entités compétentes s'agissant des politiques relatives aux marchés du travail et en tant qu'éléments de soutien de la transformation et de la restructuration des entreprises. Organisations d'employeurs et de travailleurs participent au programme CLMIS afin d'apprendre à mieux fournir et utiliser l'information. A noter que les ministères du Travail assument davantage de responsabilités pour ce qui est du développement des petites entreprises et de la création d'emplois.

Encadré 13**L'analyse et l'examen des politiques de l'emploi au Panama: un succès**

En 2001, l'OIT a aidé le Panama à mener à bien un processus d'analyse et de révision des politiques de l'emploi (ARPE) avec la participation active des partenaires sociaux.

L'OIT a fourni la contribution de quelque 12 experts nationaux et internationaux et permis d'élaborer diverses propositions de politiques et programmes tendant à améliorer la situation de l'emploi et les conditions de travail pour la présente décennie.

Cette activité a montré que le type de croissance et de développement retenu auparavant pour le pays ainsi que le contenu et l'orientation des politiques macroéconomiques de libéralisation, d'ouverture et de déréglementation des marchés ont porté, comme dans le reste de l'Amérique latine, à une précarisation toujours plus poussée du marché du travail, une progression du secteur informel et une avancée de la sous-traitance.

En bref, on a assisté à la fois à une avance et à une régression du travail décent dans le pays. Ainsi, la protection sociale s'est améliorée, et les différences de rémunérations entre hommes et femmes se sont amenuisées; le taux de participation féminine au marché du travail a augmenté, le taux officiel de chômage a légèrement décliné, le niveau d'instruction de la population active s'est amélioré, la proportion de salariés couverts par des conventions collectives du travail a augmenté et le pays a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT. En revanche, parallèlement, le sous-emploi ou l'emploi précaire a augmenté parmi la population active; le pouvoir d'achat des salariés a crû en termes réels, mais il reste très bas; les lacunes en matière d'éducation sont énormes, notamment dans les zones rurales et parmi les populations indigènes, et les femmes continuent d'être victimes de pratiques discriminatoires sur le marché du travail.

Les propositions relatives aux politiques concernant l'emploi et le travail décent insistent sur la nécessité de créer un nouveau type de croissance, plus équilibré, qui permette une meilleure intégration aux plans sectoriel, régional et social.

Parallèlement aux politiques encourageant l'investissement privé, l'investissement public doit agir en amont, tendre à augmenter la compétitivité de l'économie et à améliorer les conditions de vie et de travail des plus pauvres. Dans ce contexte, l'investissement public doit, de façon soutenue, viser une amélioration des rendements et des revenus de l'économie agricole et autochtone et du secteur informel.

Cette activité a montré la viabilité économique et politique des propositions, eu égard aux nombreuses ressources du Panama, à sa capacité avérée de dialogue et de concertation entre les chefs d'entreprise, les travailleurs et le gouvernement.

Cette analyse et ces propositions ont été fort bien accueillies par les partenaires sociaux, et chacun s'attend désormais à ce qu'un consensus se fasse autour des propositions principales. La volonté du cabinet du gouvernement panaméen de mettre en œuvre toutes les propositions qui feront l'objet d'un consensus est apparue clairement.

D'autres pays, comme la Jamaïque, Sainte-Lucie, le Guyana, Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour donner suite aux initiatives de l'OIT, ont mis en place des stratégies nationales visant à améliorer la productivité. Dans ce contexte, la Banque centrale des Caraïbes orientales s'est associée à l'OIT pour appliquer un programme régional tendant à augmenter la productivité, en s'appuyant sur un processus de consultation tripartite et sur le développe-

ment d'informations statistiques concernant la productivité et les salaires. Les idées de l'OIT relatives aux stratégies d'amélioration de la compétitivité sont désormais bien acceptées et exercent une influence sur les réformes du marché du travail.

Au Brésil, en 2000 et 2001, l'OIT a effectué une série d'études s'inscrivant dans un ensemble d'activités préparatoires d'un projet du PNUD de mise au point d'un plan de microcrédit pour la *Caixa Econômica Federal* – banque sociale la plus importante du pays. Parallèlement au Centre international de formation de Turin, des programmes de développement des opérations de microcrédit ont été conçus pour les agents de ce secteur. Le pays dispose désormais de données plus précises et actuelles sur l'offre et la demande de microcrédit, essentielles pour planifier les mesures indispensables dans ce domaine. Des agents chargés de gérer le microcrédit dans 15 villes du Brésil ont été formés par le BIT. Par ailleurs, le projet du PNUD dégage des informations sur la situation du microcrédit ainsi que sur sa concurrence avec le secteur bancaire formel dans différentes régions du pays. Ces renseignements sont mis à profit par des organismes de microcrédit en vue de mettre au point des méthodes d'action directe et de faire progresser leurs activités.

Au Mexique, une étude de vaste portée a été effectuée en 2000 sur les principales difficultés du marché du travail de ce pays au début du XXI^e siècle. En vue de recenser les problèmes liés à l'interaction entre l'offre et la demande de travail, et d'examiner les politiques actives de l'emploi, qui ont été fortement encouragées ces dernières années, l'étude a porté sur les grandes tendances et les principaux programmes de l'emploi. Elle a fait ressortir les difficultés que doivent vaincre, dans la conjoncture actuelle, les autorités du travail, les organisations de travailleurs et les entreprises. Ses conclusions, relatives à l'emploi formel et informel, au cadre juridique, aux salaires et à la productivité, aux groupes vulnérables et aux politiques actives de l'emploi, ont été autant d'apports à l'élaboration d'une politique du travail par le nouveau gouvernement.

Depuis mai 2000, l'OIT réalise un projet visant à créer des emplois productifs et à lutter contre l'exclusion sociale en Haïti; il a été amplifié en juin 2001 afin d'en augmenter la portée. Il a pour objectif une alliance nationale au service de l'intégration sociale et économique et la mise en œuvre d'un programme national de promotion de l'emploi. A ce jour, on a réussi à consolider le ministère des Affaires sociales et le ministère de la Planification et de la Coopération extérieure s'agissant de la conception des politiques, d'une coordination porteuse d'emplois productifs et de la lutte contre l'exclusion.

En Equateur, une mission d'un groupe de spécialistes et de consultants du BIT a eu lieu à la demande du gouvernement pour établir un diagnostic de la situation de l'emploi et de la protection sociale et élaborer des propositions de politiques et programmes. Ce document a été présenté en octobre 2000 à la Vice-présidence de la République, à d'autres hautes autorités du gouvernement et à des organismes internationaux; il contient une série de propositions assorties de commentaires sur leur impact et leur coût. Certaines de ces propositions ont été mises en pratique (telles les incitations à la production, la constitution d'un conseil national tripartite de formation professionnelle et l'adoption de ce même rapport par le comité technique de la Commission interministérielle de l'emploi, qui en fait un document de référence pour le projet de Plan national pour l'emploi). Le rapport a également été examiné par l'équipe technique nommée par le gouvernement (ODEPLAN), et il a été distribué aux partenaires sociaux. En 2001-02, le document a été révisé, mis à jour et publié par l'OIT, puis diffusé plus largement en Equateur et débattu dans des instances tripartites. On a jeté de la sorte des bases plus solides pour une politique nationale de l'emploi.

Encadré 14**Activités de l'OIT en faveur du microcrédit au Brésil**

Le microcrédit est surtout considéré comme un outil susceptible d'améliorer le niveau de vie des plus pauvres et des indigents. On affirme que, puisque les organismes modernes du secteur financier refusent les petits crédits aux producteurs n'offrant pas de garanties tangibles, seules les organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans le microcrédit pallieront cette carence.

Au Brésil, une quarantaine d'ONG jouissant d'un soutien extérieur, provenant notamment d'ONG étrangères et de la Banque interaméricaine de développement (BID), offrent du microcrédit. Une banque publique régionale, la Banque du Nord-Est du Brésil, fait exception, elle utilise les méthodologies préconisées par le BIT pour la Banque de l'Etat du Chili et met en œuvre le programme Crediamigo, qui représente plus de 50 pour cent des crédits, soit un peu moins de la moitié du total des prêts.

En association avec la *Caixa Econômica Federal*, banque publique de grande envergure économique, et le PNUD local, le bureau de l'OIT à Brasilia a effectué trois analyses qui ont permis d'affiner la perception des réalités.

Premièrement, une étude a montré qu'à la fin de l'an 2000 on ne comptait pas moins de 6 millions de micro-entreprises ayant besoin d'un petit ou d'un microcrédit, qu'elles n'hésiteraient pas à demander s'il existait une offre susceptible de les satisfaire, et qu'en termes monétaires ces demandes atteindraient quelque 11 milliards de reals, soit environ 1,5 pour cent du PIB du pays¹.

Prêter 11 milliards de reals à quelque 6 millions de clients est pour le secteur financier une activité qui doit se faire de manière rentable; en effet, il n'existe aucune politique de subventions viables qui puisse porter sur semblable montant.

Deuxièmement, une analyse effectuée par l'OIT auprès des organismes de crédit a montré l'existence de quelque 116 000 crédits (soit moins de 2 pour cent de la demande estimée) pour un total de quelque 85 millions de reals, c'est-à-dire moins de 1 pour cent du volume nécessaire.

Troisièmement, satisfaire 1 ou 2 pour cent de la demande extrêmement parcelisée de millions de micro-unités productives n'est qu'un facteur d'équilibre à très court terme. Ces constatations démontrent que, contrairement à la pensée admise, il existe entre «la grande banque qui octroie les crédits importants» et «les ONG qui octroient les microcrédits» un grand nombre d'organismes du secteur financier privé qui proposent de petits crédits aux micro-entreprises. Il s'agit d'entités financières de moindre taille que les grandes banques, d'entités semi-financières qui opèrent en dehors du contrôle de la banque centrale et sont liées à des banques officielles, de formes de crédit direct concédé par les fournisseurs mêmes, des entités d'affacturage, des coopératives de crédit, etc.

En général, ces crédits sont octroyés à des taux très élevés, supérieurs à ceux pratiqués par le secteur des ONG mais, selon les chefs des micro-entreprises interrogés, ces crédits sont plus attrayants car ils comportent moins de bureaucratie que ceux des ONG.

Quatrièmement, à grande échelle, un microcrédit, rentable et donc assorti d'un taux d'intérêt élevé, est justifié par les énormes gains de productivité qu'il permet aux micro-entreprises dépourvues de capital. Ainsi, le microcrédit est l'une des rares mesures qui allie une rentabilité très élevée au plan économique à une

¹ A l'époque de cette étude, la parité était de 1,8 real pour 1 dollar, c'est-à-dire que le real valait environ 55 centimes de dollar. Par conséquent, 11 milliards de reals représentaient alors un peu plus de 6 milliards de dollars.

rentabilité fort élevée au plan social pour ce qui est de la répartition des revenus. Cependant, pour qu'il soit réalité, il est indispensable que la micro-entreprise qui recourt à cette forme de prêt soit dotée au minimum d'une structure lui permettant d'améliorer sa productivité afin de pouvoir payer des taux d'intérêt élevés et de rester rentable. L'OIT ne prétend pas que l'accès au capital de ces unités productives suffise à sortir ces travailleurs de la pauvreté, mais elle est convaincue que c'est une **condition nécessaire** pour atteindre ce but.

Une mission analogue a eu lieu en Bolivie, en novembre 2000, également à la demande du gouvernement. Des spécialistes et des consultants de l'équipe multidisciplinaire ont rencontré les responsables de divers secteurs gouvernementaux, les partenaires sociaux, des spécialistes et des représentants des ONG, pour recueillir des informations et des données. Un rapport a été présenté au gouvernement, en mars 2001, qui avance des propositions concrètes et réalisables, et établit un diagnostic indispensable pour concevoir et créer des politiques de l'emploi. Diverses propositions sont à l'examen dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie bolivienne de réduction de la pauvreté.

Dans le contexte d'un projet relatif à la stabilité de l'emploi, financé par l'Espagne, une enquête tripartite a été menée dans tous les pays où il est prévu d'appliquer ce projet (Argentine, Equateur, Pérou et Panama), qui aborde des questions cruciales telles que les contrats flexibles, les salariés sans contrat, les conséquences de ces phénomènes sur les dépenses en formation, l'augmentation de la productivité et son incidence sur la compétitivité.

Des séminaires techniques ont été organisés au Panama, au Pérou et en Equateur qui ont utilisé les résultats de ces enquêtes, exposé l'expérience espagnole des Accords interconfédéraux de 1997 et présenté les conclusions d'études nationales ainsi que des constatations empiriques. Des représentants tripartites, des techniciens et des experts du gouvernement, des institutions d'enquête et des organisations de travailleurs et d'employeurs de chaque pays, ainsi que des représentants du gouvernement espagnol et des organisations du travail ont participé à ces réunions. Une enquête, utile à ces séminaires, a également été menée sur la réforme du travail, l'instabilité, la formation et la productivité. Par suite de l'intérêt suscité, le projet a offert une assistance technique aux partenaires sociaux et aux gouvernements, notamment au Pérou, où diverses mesures dans ce domaine ont été appliquées avec des résultats très positifs.

Les activités précédemment décrites ont permis aux principaux intéressés d'approfondir leur connaissance des questions clés du projet (amélioration de la stabilité pour lutter contre les excès de la déréglementation ou de la flexibilité contractuelle) et de leurs positions respectives. Dans chaque pays, on a admis que la formation et la question des incitations à la productivité doivent faire l'objet de négociations bipartites ou tripartites, ce qui conduit implicitement à la négociation bipartite pour améliorer la proportion d'emplois stables dans l'entreprise. Les thèmes prioritaires du projet figurent également dans le programme de la concertation sociale ou seront abordés lors de l'ouverture d'un dialogue à ce sujet. Ainsi, au Pérou, le Conseil national du travail a inscrit cette question à l'ordre du jour de son programme de concertation et, en Equateur et au Panama, les débats suscités par ce projet ont abouti à des engagements visant à relancer le processus de dialogue sur les questions de stabilité, de formation, de productivité et de compétitivité. Il convient de noter que l'inclusion du thème du projet dans les activités de concertation, ou de dialogue bipartite ou tripartite, est considérée comme une

étape nécessaire et une condition préalable à toute tentative de modification de la législation du travail.

S'agissant des résultats, il convient de remarquer que, dans toutes les expériences, techniciens et représentants des partenaires sociaux et du gouvernement ignoraient la différence entre coût horaire et coût unitaire du travail et le fait que les réformes avaient visé le premier et non le second, de sorte qu'elles n'avaient pas tenu compte de ses incidences sur l'amélioration de la formation et la productivité. En fait, la diffusion de l'expérience espagnole a renforcé l'efficacité du projet car elle a permis de démontrer très concrètement qu'il est préférable de négocier ces questions parallèlement à une amélioration de la stabilité dans des contextes caractérisés par les effets néfastes de la flexibilité et de la déréglementation.

Le thème est certes pertinent et a été perçu comme tel par les représentants du gouvernement et des organisations de travailleurs. En revanche, les représentants des organisations d'employeurs ont été d'un avis différent: tout en admettant l'importance de la formation et de la productivité et en reconnaissant qu'il fallait des mesures pour les assurer, ils ont estimé qu'un emploi totalement flexible est la seule voie possible. D'une certaine manière, l'attitude adoptée par le passé par les organisations d'employeurs face à la faiblesse des syndicats persiste. Il faudra soutenir l'élan donné par ce projet pour progresser petit à petit dans ce domaine.

A cet égard, la permanence des activités déployées pour le projet dépendra de deux éléments: i) une évolution de la situation internationale qui permette un retour à une croissance économique; ii) la poursuite de l'assistance technique dans les domaines d'activité du projet.

Au chapitre 1, la section relative à l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes relate les interventions régionales et sous-régionales qui ont permis d'améliorer les possibilités d'emploi ainsi que la condition et la situation sociale ou professionnelle des femmes, notamment des travailleuses de la région. Cette section évoque aussi les activités les plus pertinentes en la matière.

Le développement des entreprises

La lutte contre la pauvreté est intimement liée à la création d'emplois productifs, justement rémunérés, qui puissent s'exercer dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de respect de la dignité humaine. L'OIT, soucieuse de promouvoir le concept du travail décent, a mis au point des mesures concrètes favorisant le développement des entreprises, et tout particulièrement celui des PME et des coopératives. Le soutien apporté au «noyau d'entreprises sectorielles» de l'Uruguay conjointement avec les employeurs de ce pays est un exemple de ce type de mesures; il a encouragé les petites entreprises à s'associer et préservé leur compétitivité et l'emploi dans un contexte économique en récession.

Depuis 1990, grâce à l'appui financier du gouvernement des Pays-Bas, a lieu un projet d'appui aux programmes de micro-entreprises en Amérique centrale (PROMICRO), avec d'importants résultats, dont la création du diplôme régional en formation des formateurs à la gestion de micro-entreprises, reconnu par les autorités nationales. Cette activité présente un grand intérêt pour d'autres organismes de coopération ainsi que pour les organisations regroupant des micro-entreprises, qui financent actuellement une partie des coûts du programme d'enseignement menant à ce diplôme. Le Forum des programmes nationaux est un autre résultat important de ce projet. Le système d'information administré par la Fondation Galilée destiné au grand public, PROMICRO, a permis de diversifier les sources de revenu de

sorte qu'il ne dépend pas de l'appui financier du projet. Afin d'assurer la viabilité de ces initiatives et celle du soutien aux organisations de micro-entreprises, PROMICRO a proposé de créer un organisme propre à l'Amérique centrale; cette initiative est appuyée par le Secrétariat à l'intégration économique de l'Amérique centrale, le SIECA, le Parlement de l'Amérique centrale (PARLACEN) et les ministères responsables des questions relatives à la micro-entreprise.

Quatre pays des Caraïbes – la Jamaïque, la Grenade, le Suriname et la Trinité-et-Tobago – ont constitué un réseau national pour donner suite à l'initiative de l'OIT visant à promouvoir le développement des entreprises d'exportation, d'une part, de produits issus du capital culturel, social ou financier des populations indigènes (mode, art et artisanat, ethnotourisme et écotourisme, alimentation et loisirs) et, d'autre part, de services utilisant des technologies de communication et d'information.

Dans les pays des Caraïbes, on constate que le secteur des coopératives a entrepris de se restructurer et opté pour un mode de gestion proche de celui de l'entreprise. Des pays comme les Bahamas, le Belize et le Guyana ont adopté une nouvelle législation pour les coopératives s'inspirant des conseils techniques prodigués par l'OIT.

Le développement des coopératives revêt depuis longtemps une importance particulière au Brésil, car il y a favorisé l'assouplissement de la législation du travail, notamment dans le secteur de l'agriculture. De ce fait, le soutien de l'OIT a été très sollicité et elle a multiplié les activités de coopération technique afin de renforcer le développement des coopératives et de favoriser le débat concernant les cadres juridiques de la réglementation les concernant.

En Uruguay, une vaste enquête a porté sur les entraves législatives nationales à une participation des femmes aux coopératives, elle a permis d'introduire la notion d'égalité entre hommes et femmes dans l'action coopérative et de promouvoir les réformes locales nécessaires pour arriver à l'égalité de chances.

Le développement local a été l'objet d'une grande partie des activités de l'OIT dans la région; l'Organisation a centré son action sur une planification stratégique du développement local de la région pour y améliorer la formation technique et les connaissances de gestion et faciliter l'échange d'expériences et le travail en réseau entre les municipalités, les provinces et les institutions concernées. A cette fin, l'Organisation a mis en œuvre le Programme DELNET, lancé en 1998 par le Centre international de formation de Turin pour soutenir les institutions et les personnes s'occupant de développement local. Ce programme favorise le transfert des connaissances multidisciplinaires et leur application pratique, le transfert des techniques et des méthodologies de planification stratégique participative et leur application, ainsi que la mise à jour de l'information et de l'aide technique au niveau international – l'objectif étant de promouvoir l'intégration des institutions et des personnes dans un réseau mondial qui agit localement.

Par exemple, en Argentine, DELNET a installé une antenne dans le bureau de l'OIT à Buenos Aires en juin 2001 pour offrir une assistance technique à ses participants et à ceux du programme Réseaux (Programme régional d'entreprises sociales du Secrétariat à la politique sociale du ministère du Développement social et de l'Environnement).

L'équipe multidisciplinaire pour les pays andins mène à bien un projet de promotion des technologies à forte densité d'emploi dans l'infrastructure publique en Bolivie, en Equateur et au Pérou. Il s'agit de créer des emplois en utilisant des technologies qui optimisent le facteur «main-d'œuvre» dans les chantiers de construction, restauration et maintenance des services publics,

Encadré 15

Création du Centre de promotion de la petite entreprise et de la micro-entreprise en Amérique centrale (CENPROMYPE)

En Amérique centrale, la population excède déjà les 35 millions d'habitants, dont 60 pour cent de pauvres, soit près de 21 millions de personnes sans revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

La lutte contre la pauvreté est intimement liée à la création d'emplois productifs, équitablement rémunérés, et exercés dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de respect de la dignité humaine, c'est-à-dire dans des conditions de travail décent; à cet effet, l'OIT met en œuvre depuis 1990, avec l'appui financier du gouvernement des Pays-Bas, un projet sous-régional d'appui aux programmes de micro-entreprises en Amérique centrale – PROMICRO; son objectif premier est d'aider à créer davantage de possibilités de travail décent pour les travailleurs indépendants ou pour ceux des micro-entreprises, en renforçant les organismes publics ou privés qui les soutiennent.

Pendant plus d'une décennie, PROMICRO s'est attachée à créer et/ou renforcer des organismes de promotion de la petite et micro-entreprise, et à concevoir et organiser l'offre de services des programmes nationaux de soutien, afin de satisfaire la demande venant des petites et micro-entreprises de la sous-région, qui deviendraient ainsi une véritable option de travail décent.

En janvier 1997, après une évaluation intermédiaire de la troisième et dernière phase du projet, il a été recommandé d'institutionnaliser PROMICRO et de créer un centre de promotion des petites et micro-entreprises en Amérique centrale afin de garantir les acquis des diverses phases du projet. Compte tenu de cette recommandation, avec l'appui financier du gouvernement des Pays-Bas, la quatrième et dernière phase du projet a été conçue puis lancée en 1999; elle s'est terminée en mai 2002.

Au cours de cette période, un consensus très solide s'est dégagé entre les divers organismes de soutien – publics et privés – à la petite et micro-entreprise, quant à la nécessité de créer le CENPROMYPE. Près de 50 institutions et organisations ont été consultées à cet égard.

L'effort consenti par l'OIT à travers le PROMICRO est désormais récompensé par la **création du centre, le 15 juin 2001**, avec l'accord des Présidents des pays d'Amérique centrale, du Panama et du Premier ministre du Belize. Le CENPROMYPE est entré officiellement en action le 18 mars 2002.

Il s'agit d'un organisme international de caractère régional, qui appartient au Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Les bénéficiaires directs sont les quelque trois millions de petites et micro-entreprises de la sous-région; les sept Etats d'Amérique centrale, à travers leurs conseils, programmes ou instances nationales responsables de la définition et de l'exécution des politiques, programmes et projets concernant les petites et micro-entreprises; les entités de coopération qui promeuvent les petites et micro-entreprises; leurs fournisseurs de services ainsi que les responsables de la coordination et de l'application du Plan Puebla Panama (PPP) et les municipalités bénéficiaires.

Les activités du centre tendent à améliorer la qualité des services prêtés aux petites et micro-entreprises et à amplifier leur portée; elles visent également à favoriser l'efficacité des organismes qui s'efforcent de créer un environnement plus propice.

A noter également l'approbation par la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) d'un crédit non remboursable d'un million de dollars à titre de soutien des opérations du centre pendant une période de deux ans.

Ainsi, grâce au PROMICRO, l'OIT a non seulement créé le CENPROMYPE, mais aussi assuré sa viabilité financière, au moins pour les deux prochaines années, grâce à cet apport de la BCIE. On espère que la Banque interaméricaine de développement et le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) de l'OIT (instances responsables de la petite entreprise) apporteront des ressources additionnelles au centre, pour qu'il puisse continuer de mettre au point des projets spécifiques. On espère également que d'autres donateurs apporteront des ressources supplémentaires.

par exemple. Compte tenu du niveau élevé de chômage, du sous-emploi et de l'ajustement des économies aux exigences des marchés mondialisés, ces technologies sont un outil important au service d'une politique active de l'emploi. Elles représentent aussi une solution nouvelle permettant de créer et de préserver l'infrastructure productive indispensable au développement socio-économique des divers pays. Ce projet vise notamment à promouvoir l'entretien préventif des voies rurales par des micro-entreprises et il est à l'origine de projets pilotes et de la formation de capacités locales dans les trois pays. Dans le contexte de la décentralisation de la région andine, le renforcement et l'autonomie des pouvoirs publics sont des éléments indispensables pour garantir la viabilité des micro-entreprises chargées de l'entretien de la voirie. Le soutien accordé à ces responsables locaux leur permettra d'améliorer leur gestion de la voirie et de réorienter leurs investissements d'infrastructure vers des technologies à fort potentiel d'emploi. A ce jour, une formation a eu lieu dans 16 des 22 provinces de l'Equateur et 7 des 9 préfectures de la Bolivie. En outre, le projet s'efforce dans les trois pays de sensibiliser les responsables politiques et les organismes techniques aux méthodologies relatives à la main-d'œuvre, et à la formation de formateurs, pour appuyer les petites entreprises du bâtiment. A cette fin, on a produit du matériel d'information et de formation en espagnol.

Dans les pays andins, l'OIT a également soutenu la petite entreprise à divers niveaux institutionnels, en mettant à profit des synergies institutionnelles, tel l'apport du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises du BIT. Ainsi, en 2001, la promotion des petites entreprises de la sous-région a été assurée par rapport aux questions relevant des politiques nationales et des institutions qui les mettent en œuvre. Au Pérou, on a renforcé le Conseil national de coordination des petites et micro-entreprises – instance conçue pour encourager la concertation et le dialogue entre les protagonistes du secteur en vue d'élaborer des politiques nationales. En Equateur, la constitution du comité de concertation de la micro-entreprise, dirigé par le ministère du Travail, a été un succès imputable en partie à l'Organisation et, en Bolivie, le vice-ministre de la Micro-entreprise reçoit un appui pour une démarche similaire. Outre le soutien apporté à des organismes politiques nationaux, on s'est efforcé d'encourager une décentralisation territoriale dans ce contexte de promotion de la petite entreprise. Ainsi, au Pérou et en Bolivie, des programmes de renforcement des structures municipales ont été mis en place pour appuyer la petite et micro-entreprise. Au Pérou, un programme de ce type, le PROMDE, intéresse 70 municipalités; il encourage depuis trois ans la mise au point de méthodes administratives modèles tendant à promouvoir les micro-entreprises et à diffuser des innovations qui facilitent leurs relations avec les municipalités, tels des systèmes simplifiés d'enregistrement et la délivrance de patentes commerciales municipales. En Bolivie, le programme PROFIM a développé les capacités nécessaires à la promotion de la micro-entreprise dans dix des municipalités urbaines les plus importantes du pays; en matière de planification

stratégique du développement local, il constitue un cadre approprié pour promouvoir ces entreprises.

Pour favoriser un autre facteur essentiel du travail décent dans la petite entreprise, les programmes aux niveaux national et sous-régional tentent de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et encouragent des expériences novatrices visant à intégrer la sexospécificité dans la promotion de l'emploi dans les micro-entreprises (on compte déjà plus de 20 expériences en Equateur, au Pérou et en Bolivie). Des concours sont organisés pour recenser les meilleures pratiques en matière d'égalité entre hommes et femmes dans la micro-entreprise; quelque 80 organismes de services de la sous-région y ont déjà pris part. Par ailleurs, l'Organisation a aidé à mettre au point des méthodes destinées aux services de développement de la petite entreprise et lancé des programmes sous-régionaux de formation à la gestion d'entreprises, au développement des marchés et à l'amélioration des conditions de travail dans la petite entreprise. Ces programmes sont offerts grâce à un réseau de plus de 50 institutions qui collaborent entre elles dans les pays de la sous-région, à des micro-entreprises existantes ou en voie de création, à des femmes entrepreneurs insuffisamment alphabétisées, à des étudiants de l'enseignement technique et à d'autres catégories de personnes du secteur qui souhaitent compléter leurs connaissances; 3 000 travailleurs et chefs d'entreprises y ont déjà pris part.

La formation à l'emploi de ressources humaines

La formation professionnelle destinée à mettre en valeur les ressources humaines a acquis une importance indiscutable dans le monde entier, et notamment dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes; elle est devenue une activité permanente.

Le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) de l'OIT considère la promotion de la formation comme un instrument favorisant l'avènement du travail décent, et il s'y consacre en collaboration permanente avec tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes grâce aux travaux des divers bureaux de zone et équipes multidisciplinaires.

L'OIT s'est attachée particulièrement à moderniser et transformer certains centres nationaux de formation professionnelle. Dans de nombreux cas, la modernisation et la restructuration institutionnelles ont permis aux centres de répondre mieux et avec plus de pertinence aux attentes du secteur productif et à celles de la société. Ainsi, ces centres contribuent à améliorer employabilité et productivité, ils œuvrent dans le sens de l'équité et du travail décent pour les citoyens de leur pays. Ils ont pu s'adapter à différents critères de gestion de la qualité, réorienter leurs travaux en fonction de la demande, et concevoir une nouvelle structure pour répondre tant aux demandes des travailleuses et des travailleurs qu'à celles des entreprises (micro, petites et moyennes) et des entreprises regroupées selon leur production spécifique (couveuses, parcs technologiques et industriels, réseaux et chaînes de production, etc.).

Les expériences régionales de modernisation les plus importantes ont eu lieu en Bolivie (Fundación Nacional para la Formación y Capacitación Laboral, Infocal); au Brésil (Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial, Senai); en Colombie (Servicio Nacional de Aprendizaje, SENA); en El Salvador (Instituto Salvadoreño de Formación Profesional, Insaforp); au Guatemala (Instituto Técnico de Capacitación y Productividad, Intecap); à la Jamaïque (Human Employment and Resources Training/National Training Agency, HEART/NTA); au Pérou (Servicio Nacional de Adiestramiento en Trabajo Industrial, Senati); en République dominicaine (Instituto Nacional de For-

mación Técnico Profesional, Infotep); et au Venezuela (Instituto Nacional de Cooperación Educativa, INCE).

Le rôle joué par les ministères du Travail dans la formation professionnelle est de plus en plus perceptible; ils ont lancé dans divers pays de la région des Amériques des initiatives de changement qui font toutes une place de choix à l'élément formation dans le cadre des politiques du travail. Cela vaut en particulier pour les efforts visant à vaincre l'exclusion sociale et à promouvoir des politiques relatives à la justice sociale, à l'égalité de chances, à l'insertion des jeunes et au recyclage professionnel. Par ailleurs, les ministères du Travail s'investissent de plus en plus dans des activités de formation; leur rôle dans la définition de politiques actives de l'emploi et dans la mise en place de nouvelles ressources destinées à l'exécution des programmes est désormais clairement défini dans de nombreux pays de la région, notamment dans ceux du cône Austral, c'est-à-dire l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay et aussi le Mexique, au nord du continent.

La formation apparaît comme un des domaines les plus prometteurs s'agissant d'éprouver et d'institutionnaliser les nouvelles formules de dialogue social. A cet égard, et dans le cadre de l'objectif stratégique de l'OIT qui consiste à renforcer la participation des acteurs sociaux afin de développer le dialogue social, l'Organisation s'est proposée d'encourager le dialogue social dans le domaine de la formation, notamment en renforçant la capacité de participation des partenaires sociaux. La formation professionnelle pourra ainsi contribuer au développement du dialogue social dans d'autres domaines généralement plus conflictuels.

Les efforts faits dans ce sens ont permis d'élargir les mécanismes de participation à l'élaboration des politiques publiques de formation professionnelle en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay. Les exemples d'organismes tripartites ou bipartites qui agissent de la sorte abondent dans les pays anglophones des Caraïbes (Barbade, Jamaïque et Trinité-et-Tobago) et des organismes nationaux de formation ont été créés. De même, on a encouragé les expériences de gestion bipartite et de gestion locale de la formation en Argentine, au Brésil, au Chili et, dans le cas de l'Uruguay, dans le secteur du bâtiment, des expériences importantes de formation en gestion bipartite ont eu lieu. On a également encouragé le dialogue social en Argentine et au Brésil.

Au Brésil, les ministères du Travail et de l'Education ont fait de l'expansion de la formation professionnelle une priorité aux fins de la promotion de l'emploi; un projet de l'OIT a dégagé des directives devant servir à la certification des cours dispensés dans les différents centres; une grande quantité de matériel de formation a été produite et une présentation vidéo à l'échelle nationale en a été faite à la fin de l'année 2001.

Par ailleurs, l'OIT conseille l'Institut de l'hospitalité, qui élabore des cours de formation professionnelle destinés au secteur du tourisme avec, pour conséquence, la création d'un comité tripartite de certification, qui reçoit l'appui technique et institutionnel de l'Organisation. Cette activité devra être étendue à d'autres domaines, conformément aux recommandations d'une réunion consacrée au secteur du tourisme, tenue à Genève l'an dernier.

Dans la région, l'OIT réalise d'autres activités de coopération technique liées à la formation, comme des cours d'apprentissage, la promotion des micro-entreprises, et la réduction de la culture du coca au Chapare en Bolivie. Ce dernier projet, qui a débuté en décembre 2000, offre une formation à de jeunes travailleurs des deux sexes dont les parents travaillaient auparavant dans des plantations du Chapare, une des grandes zones de production du coca; il fait partie des mesures que le gouvernement met en place en guise de solution de substitution tendant à favoriser un développement d'un autre

Encadré 16**Modernisation des institutions nationales de formation:
le cas de l'Intecap au Guatemala**

L'histoire récente de la formation professionnelle en Amérique latine présente un élément commun à plusieurs pays, à savoir l'existence d'organismes nationaux expressément créés pour s'occuper de la politique de la formation.

Beaucoup de pays de la région destinent d'importantes ressources (de 1 à 2 pour cent de la masse salariale) à l'offre d'un apprentissage gratuit aux jeunes travailleurs, aux chômeurs ou aux adultes désireux d'actualiser leurs connaissances ou de se recycler. Le financement et la stabilité sont des problèmes constants des centres qui prodiguent cette formation; ces deux dernières décennies, ils ont dû affronter les changements économiques et technologiques qui ont intéressé les marchés et l'emploi.

Face à l'évolution rapide de leur environnement, les centres ont été confrontés au vieillissement de leurs programmes de formation, à la nécessité de mettre à jour les connaissances des enseignants et à une demande de formation dans des domaines jusqu'alors inexistantes qui, par conséquent, exigent une modernisation et une actualisation profondes.

C'est le cas de l'Instituto Técnico de Capacitación y Productividad (Intecap), qui est le centre national de formation au Guatemala. Dès 1999, l'Intecap a entrepris une transformation de grande envergure avec des résultats indéniables. Avec l'assistance technique du CINTERFOR, le centre a actualisé ses programmes et ciblé de nouvelles compétences; la direction a formé des techniciens capables d'enseigner selon les dernières méthodes; sa stratégie vise surtout à recueillir et à diffuser à l'intérieur de l'institution les connaissances indispensables à la création de produits éducatifs actuels et susceptibles de répondre à la demande nationale.

Au cours de cet effort, une relation claire a été maintenue avec les services institutionnels du CINTERFOR. Des spécialistes de l'Intecap ont assisté à de nombreux ateliers dans la région et transmis ensuite leurs connaissances à leurs collègues. Désormais, l'Intecap va renouveler le contenu de ses programmes dans des domaines clés comme celui des formations destinées au secteur bancaire, au secteur hôtelier et à ceux du tourisme, de l'informatique, de l'industrie sucrière, d'autres professions de l'industrie manufacturière, du commerce et des services.

La deuxième facette de la modernisation de l'Intecap a porté sur les aspects organisationnels et sur des domaines comme la restructuration, la simplification du fonctionnement et la rationalisation de la structure organique. On a créé une culture du travail de qualité visant à satisfaire chefs d'entreprises et travailleurs. De même, la culture du travail en équipe a été encouragée, de sorte ce sont les agents eux-mêmes qui assument la responsabilité de la mise en œuvre des changements.

Ces nouvelles capacités institutionnelles ont renforcé la crédibilité des partenaires sociaux qui siègent au Conseil d'administration. De ce fait, l'Intecap a pu s'intéresser à d'autres secteurs et d'autres zones géographiques, consolider son infrastructure, et même fournir une assistance technique à d'autres centres de la région.

Actuellement, l'Intecap prend les mesures nécessaires pour consolider sa politique de qualité totale et elle se définit, de plein droit sur le plan technique, comme la meilleure évaluatrice de compétences professionnelles au Guatemala.

Encadré 17**Formation professionnelle et amélioration de l'accès à cette formation pour les groupes les moins favorisés**

A l'instar des centres de formation, certains ministères du Travail tentent de favoriser l'accès à la formation des travailleurs les plus exposés au chômage. Ces efforts ont débouché sur la création de contextes nationaux encourageant la formation permanente et, par conséquent, la reconnaissance des compétences acquises sur le tas et de leur valeur aux fins d'une progression professionnelle ou dans le système éducatif.

Pendant deux ans, un projet a été réalisé en Uruguay, sous l'égide de la Direction nationale de l'emploi du ministère du Travail, afin de concevoir un système national de certification des compétences professionnelles. Au Brésil, le secrétariat des politiques publiques et de l'emploi du ministère du Travail a mis au point, en collaboration avec l'OIT, un projet favorisant le progrès conceptuel en matière de formation et de diversité. Au Pérou, le ministère du Travail encourage un dialogue tendant à créer un système de formation pour l'ensemble du pays. Le CINTERFOR apporte un soutien technique à tous ces projets.

Au Chili, le ministère de l'Éducation a lancé un projet visant à jeter les bases d'une formation à caractère permanent. En Argentine, l'Institut national d'éducation technologique (INET) offre désormais une formation technique de niveau intermédiaire fondée sur les compétences et, au Brésil, le ministère de l'Éducation a créé un système national de certification des compétences, après avoir défini les grandes lignes du programme d'enseignement de 20 catégories professionnelles.

L'Amérique latine et les Caraïbes redéfinissent et modernisent leurs capacités institutionnelles de formation. La pauvreté et le secteur informel posent toujours de grands problèmes, mais la formation n'en offre pas moins un potentiel de progression et de vie meilleure à des millions de travailleurs. Moderniser les contenus et les méthodes, avec l'appui du CINTERFOR, permettra de poursuivre cet effort et de faire valoir ses atouts en vue d'accéder au *travail décent*.

En conclusion, la région se trouve face à de grands défis; il lui faut, entre autres, offrir un meilleur accès à l'emploi et faire progresser les revenus des nombreux groupes qui souffrent des problèmes posés par le chômage et un faible niveau de formation; elle peut, dans cette tâche, compter sur l'assistance de l'OIT.

type; près de 3 000 jeunes, chômeurs ou faiblement rémunérés, ont été formés dans le cadre de ce programme.

Au Honduras, l'Organisation, appuyée par le Centre national de l'éducation pour le travail (CENET), a réalisé un autre projet de formation des ressources humaines. Il est destiné aux communautés les plus pauvres du pays désireuses d'améliorer leur niveau d'emploi, et vise également à faire progresser la productivité des travailleurs ruraux, et par conséquent leurs revenus, par l'éducation, une formation professionnelle, des méthodes d'organisation et de gestion communautaires. Une méthodologie spécifique a été mise en place pour ce projet, puis transférée à plus de 50 institutions nationales et quelque 15 municipalités. Près de 200 promoteurs et formateurs venant d'institutions nationales ou de la fonction publique locale sont désormais habilités à se servir de ces méthodes de formation.

L'impact le plus important du projet en question a été d'augmenter le potentiel d'emplois productifs, tant pour les femmes que pour les hommes, dans six départements du Honduras, grâce à des activités de formation intégrée effectuées en milieu rural dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement de micro-entreprises. Par ailleurs, les possibilités d'accès au crédit de

1 600 familles de ces départements se sont améliorées, ce qui leur a permis de créer des micro-entreprises porteuses d'une relance de la production.

Le Programme régional pour le renforcement de la formation professionnelle et technique, destiné aux travailleuses à faible revenu, constitue un autre projet important. Il a été conçu pour intégrer un élément sexospécifique aux politiques de formation. A cette fin, une méthode de formation a été mise au point, qui vise à renforcer la capacité technique des centres de formation dans ce domaine; cette méthodologie comporte des modules utilisés lors de séminaires ou d'ateliers – ils sont à la disposition de tous les centres de formation professionnelle sur la page Internet du projet. Parallèlement, tout particulièrement en Bolivie, a eu lieu une campagne de sensibilisation aux questions d'égalité entre hommes et femmes.

Les équipes consultatives multidisciplinaires pour les pays andins et pour l'Amérique centrale et le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises du BIT réalisent, depuis déjà plusieurs années, divers projets de promotion de la petite et micro-entreprise dans la région, notamment en Bolivie, au Honduras et au Nicaragua. Eu égard aux résultats obtenus et aux besoins qui existent encore dans ces sous-régions, on met en œuvre, depuis mai 2002, le Programme régional d'emplois durables (PRES) qui permet de poursuivre ces activités dans une perspective régionale. Ce programme est un suivi des activités régionales réalisé essentiellement pour promouvoir la petite et la micro-entreprise et pour des groupes communautaires au niveau municipal; son objectif est de renforcer les capacités et de favoriser la mise en œuvre des politiques de promotion de l'emploi à l'échelon national et local.

Le programme précité, financé par la coopération technique des Pays-Bas, s'inscrit dans le cadre commun formé par la stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que par les accords des institutions des Nations Unies concernant leur plan-cadre respectif pour l'aide au développement (UNDAF). Ainsi, l'appui technique fourni par l'OIT à ce programme s'insère pleinement dans le programme d'activité en faveur du *travail décent*.

Au niveau régional, le programme cherche à faire converger les méthodologies et encourage un échange actif d'expériences réussies, d'instruments éprouvés et de ressources humaines appropriées. Ce capital technique croît également grâce à des réunions de travail ou des ateliers de formation et des publications réalisés conjointement, et il vient compléter les programmes de promotion de l'emploi, tels ceux qui favorisent le recours à la main-d'œuvre ou l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre de l'emploi.

La réaction face aux crises

L'OIT estime que, face aux crises, il est essentiel de ne renoncer ni aux principes de base ni aux activités de développement de l'Organisation, et de créer ainsi des conditions favorables au processus de développement qui s'ensuivra. Le programme est centré notamment sur les interventions relatives à l'emploi, telles la promotion des travaux de reconstruction ou de restauration à forte densité de main-d'œuvre, la réinsertion socio-économique des groupes touchés par la crise, la formation, les initiatives locales de développement économique et la promotion des petites entreprises ou des coopératives. A cette fin, l'OIT agit par le biais du Programme IFP/CRISIS, qui tend, de manière spécifique, à élargir la cohérence du cadre offert par l'Organisation, à étendre sa capacité de réaction rapide en cas de crise, à encourager la réinsertion socio-économique et à atténuer la pauvreté des groupes affectés par la réalisation de programmes d'investissement à forte densité d'emplois, la formation, le recyclage, le développement de petites entreprises, le développement économique local, le dialogue social, les

réseaux de sécurité et de protection sociale et la mobilisation de ressources nécessaires lors de crises.

Face aux crises, il est indispensable, aux niveaux national, régional et international, d'aiguiser la conscience de l'importance de l'emploi, des inégalités sociales et d'autres problèmes sociaux. Il convient de renforcer la capacité des mandats de l'OIT de façon à mieux jouer leur rôle dans la prévention d'une crise ou le traitement de ses conséquences néfastes. Les crises sont fréquentes en Amérique latine et aux Caraïbes: les conflits multiples, l'incidence élevée des catastrophes naturelles, l'instabilité économique et financière et les transitions sociopolitiques traumatisantes en sont autant de causes. Leur récurrence et leurs graves séquelles compromettent le développement, voire l'avenir, de la région.

Au nombre des crises qui ont marqué profondément le développement de l'Amérique latine ces dix dernières années, citons: le conflit qui a affecté l'Amérique centrale (Nicaragua, El Salvador, Guatemala) et ses séquelles pour tous les autres pays de la sous-région; les cyclones Mitch et Joanne dans les Caraïbes et l'Amérique centrale; les tremblements de terre en El Salvador; le conflit armé au Pérou et en Colombie; le phénomène météorologique El Niño en Equateur et au Pérou; les crises économiques du Mexique, du Brésil et de l'Argentine; les transitions politiques traumatisantes en Equateur, au Pérou et en Argentine; les avalanches et les mouvements sociaux au Venezuela, etc.

Dans la région, IFP/CRISIS collabore avec diverses structures de l'OIT, notamment en ce qui concerne les avalanches du Venezuela (2000), les tremblements de terre d'El Salvador (2001) et du Pérou (2001), le conflit de Colombie (2002) et la crise argentine (2002). Une coordination a également été mise en place au niveau régional pour que la position de l'OIT face aux problèmes que pose l'emploi dans des situations de crise soit intégrée aux dispositifs interaméricains de mesure de l'impact des catastrophes naturelles et des conflits (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, CEPAL).

Le bureau régional de l'OIT, en étroite coordination avec le siège de Genève, est très actif dans le cadre de la crise qui frappe actuellement l'Argentine à tous les niveaux (politique, économique et social). Il faut encourager la recherche d'un consensus; réexaminer les cadres juridiques; redéfinir des politiques économiques, sociales et du travail; réformer les institutions (pour mieux gouverner) et l'administration (ou les structures de l'Etat). Des interventions radicales s'imposent parfois, qui exigent des sacrifices et des changements de mentalité très profonds. Dans le cadre du Dialogue argentin – instauré par la présidence de la République et l'Eglise catholique, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – et dans celui des activités de concertation sociale, des mesures immédiates et des stratégies spécifiques liées au monde du travail et à la sécurité sociale ont été élaborées. A cet effet, le gouvernement, les représentants du monde du travail – les chambres de commerce, les organisations syndicales – et d'autres organismes chargés de la sécurité sociale ont collaboré de façon dynamique.

On s'est efforcé, au niveau des entreprises, des branches et secteurs, de favoriser l'émergence d'une nouvelle culture de l'engagement social et du travail productif entre l'Etat et les organisations d'employeurs et de travailleurs – condition fondamentale pour que le système des relations professionnelles appréhende l'entreprise comme une communauté d'intérêts et un instrument de cohésion sociale qui respecte les droits du travail et les droits syndicaux.

La Table ronde pour la concertation sociale et du travail productif mène à bien ses activités avec la coopération technique du Programme des Nations

Encadré 18

**Programme d'intervention rapide en vue de récupérer des emplois
et de réduire la vulnérabilité économique des zones frappées
par les séismes de 2001 dans le département
de Usulután en El Salvador**

Dans le domaine de l'emploi, les principales conséquences des séismes de janvier et février 2001 en El Salvador se sont fait sentir dans le secteur des petites et micro-entreprises – notamment lorsqu'elles jouxtaient le logement de l'entrepreneur – et dans le secteur agricole¹ – il y a eu glissement de terres cultivables et dommages aux systèmes d'irrigation et aux centres de transformation.

Récupérer les emplois perdus dans ces deux secteurs de l'activité économique se révélait difficile du fait de la lenteur et des modalités de la reconstruction de l'infrastructure productive, de la récession provoquée par la catastrophe pour les économies locales et de la crise internationale des cours des produits agricoles de base, comme le café. Les conséquences pour d'autres activités économiques, notamment dans le secteur plus moderne de l'économie, se sont traduites davantage par des pertes temporaires d'emplois, qui ont été progressivement retrouvés.

La multiplication d'événements dévastateurs, comme le dernier conflit armé, le cyclone Mitch, les inondations qui l'ont suivi et le tremblement de terre de 1986, qui a demandé plus de dix ans de travaux de reconstruction, a fragilisé des économies locales déjà marginalisées par rapport au processus de modernisation national entrepris au cours des années quatre-vingt-dix. Ces événements ont encore raréfié les possibilités de développement durable et les potentialités de travail décent.

Le département de Usulután témoigne, dans une grande mesure, de l'acharnement de la nature et de l'homme contre une région déjà ébranlée par la guerre: le cyclone Mitch l'a frappé avec une grande violence, et puis il a connu les tremblements de terre les plus intenses en janvier et février, et finalement il a été frappé par la sécheresse de l'été 2001.

La stratégie mise en place a visé à récupérer les emplois perdus. D'une part, le flux d'investissements a servi à restaurer et reconstruire l'infrastructure pour stimuler l'économie locale (il existait une demande de biens et de services liés à la reconstruction) et, d'autre part, il a soutenu la capacité de l'offre locale en lui permettant d'offrir des services de qualité.

Il a fallu intervenir dans les domaines suivants:

- le réexamen du processus régissant les appels d'offres concernant les travaux publics au titre de la reconstruction, afin d'y incorporer des méthodes favorisant la récupération des emplois;
- une adaptation de l'offre de travail dans l'industrie de la construction pour y incorporer une main-d'œuvre formée, dans les zones les plus touchées par le séisme;
- un soutien de la production locale par une relance des micro-commerces couplés à des logements;
- le soutien des capacités de réaction de l'offre locale face aux possibilités créées par les investissements au titre de la reconstruction;
- une réduction de la vulnérabilité des commerces, en mettant à profit les possibilités offertes par la reconstruction et en tenant compte de l'éventualité de nouvelles catastrophes.

¹ Voir le rapport du BIT intitulé: «Situación del Empleo en El Salvador después del Terremoto de Enero del 2001 y propuestas para su Recuperación y Reducción de su Vulnerabilidad», San Salvador, février 2001, le rapport de la CEPAL: «El Terremoto del 13 de Enero en El Salvador. Impacto Socio-Económico y ambiental» et le rapport complémentaire concernant le séisme du 13 février.

Diverses institutions conscientes des conséquences de ces désastres ont participé à la mise en œuvre de cette stratégie: le ministère du Travail, l'INSAFOR, le CENTROMYPE, le FIS/DL et le PNUD en El Salvador.

Le ministère du Travail a dirigé la réalisation du projet pilote et encouragé la création d'une instance intersectorielle de coordination chargée de récupérer des emplois; elle réunit des représentants de la direction de la prévoyance sociale du ministère, de l'INSAFOR, du CENTROMYPE, du FIS/DL et du PNUD.

A l'échelon provincial, des organismes nationaux, provinciaux et municipaux ont été associés à la reconstruction, ainsi que des représentants de la société civile s'occupant de coopération (ONG, fondations, etc.) et représentatifs des zones d'activités du présent projet.

Principaux résultats obtenus:

- a) effet favorable sur l'emploi des investissements sectoriels au titre de la reconstruction;
- b) élaboration de propositions techniques et d'études visant à intégrer le lieu de production à un logement moderne;
- c) couplage d'espaces de production à des projets de construction de logements modernes;
- d) relance de la micro-entreprise locale dans le secteur de la reconstruction;
- e) modification des contenus de la formation dans le domaine de la construction et appui à l'industrie locale de la construction.

Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Cette coopération a pour but de concrétiser l'objectif prioritaire du gouvernement et des partenaires sociaux, dans le cadre d'une gestion transparente: soulager les plus pauvres et les chômeurs, eu égard notamment aux questions d'égalité entre hommes et femmes, par le biais:

- d'une coordination et d'une harmonisation des programmes économiques ainsi que des programmes pour l'emploi et la protection sociale, en accordant la priorité à l'équité sociale, à la viabilité financière et économique et à la transparence;
- d'une promotion de l'emploi productif, de la réinsertion au travail et de programmes spéciaux pour la jeunesse;
- de l'appui à des programmes de maintien de l'emploi, de prévention de crises dans l'entreprise, de politiques de revenus et de réexamen des normes du travail;
- de l'extension de la couverture des programmes de protection sociale, compte dûment tenu du chômage et de la formation;
- du développement des capacités institutionnelles et techniques indispensables à un meilleur exercice du dialogue social.

Objectif stratégique n° 3:

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

Mandat

...les objectifs que vise le développement social nécessitent des efforts constants pour réduire et éliminer les principales sources de détresse sociale et d'instabilité pour la famille et la société. Nous nous engageons à axer spécialement et prioritairement nos efforts sur les situations qui, à travers le monde, compromettent gravement la santé, la paix, la sécurité et le bien-être des populations.

(Sommet mondial pour le développement social)

Objectifs opérationnels

1. Les Etats Membres élargissent la portée de leurs systèmes de sécurité sociale (y compris au secteur informel et aux travailleurs pauvres), améliorent et diversifient les prestations, renforcent la gestion selon les principes d'une bonne gouvernance et élaborent des politiques pour lutter contre les effets préjudiciables de l'insécurité socio-économique.
2. Les mandats de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions de travail, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

L'OIT s'est fixé comme objectif fondamental dans la région d'améliorer la protection sociale. Cependant, des problèmes plus graves persistent dans la plupart des pays. De graves accidents du travail continuent à se produire quotidiennement et la majorité des travailleurs ne bénéficient même pas d'une protection de base. Si l'on tient notamment compte du fait que la plus grande partie des emplois dans la région se trouvent dans le secteur informel, le problème est en général encore plus grave pour de larges couches de population. Du fait que la conjoncture économique oblige à élaborer des budgets nationaux ne devant pas entraîner de déficits au niveau des économies locales, les gouvernements et les pays rencontrent des difficultés considérables pour établir des mécanismes de sécurité garantissant une protection minimale adéquate tant sur le lieu de travail que lorsque l'individu cesse de travailler.

A cet égard, la quatorzième Réunion régionale des Amériques a conclu que le *travail décent* ne signifie pas simplement des emplois ayant un niveau de productivité et offrant un salaire adéquat, cela signifie aussi que les travailleurs sont protégés contre les risques d'accidents. Une telle prévention est un investissement social et est fondée du point de vue économique (paragr. 18). De plus, il a été conclu qu'il est indispensable de préserver l'intégralité des systèmes de sécurité sociale pour améliorer le climat actuel d'insécurité. Il devrait y avoir un suivi tripartite des résultats des régimes actuels et de leurs perspectives à moyen et à long terme (paragr. 19).

Il a été souligné qu'il fallait accroître l'efficacité et la transparence de la gestion des ressources des systèmes de sécurité sociale et élargir leur couverture (paragr. 19). La conception de filets de sécurité sociale comportant des mécanismes de protection des chômeurs et des activités de formation visant à faciliter l'insertion professionnelle est un objectif souhaitable (paragr. 20).

L'action de l'OIT s'est orientée vers différents domaines qui relèvent des institutions gouvernementales et des partenaires sociaux, en accordant une importance particulière à la sécurité sociale et à la santé au travail.

Un effort particulier a été fait pour informer les travailleurs et leur offrir une formation leur permettant d'analyser les différents aspects de la sécurité sociale. A ce sujet, une page Web intitulée «Promotion et défense de la sécurité sociale» permet aux organisations syndicales et autres de faire des recherches, d'obtenir des informations et d'utiliser ladite page pour développer la défense et la promotion de l'application de la protection sociale, surtout en ce qui concerne la maternité. Ces activités de promotion et de défense de la sécurité sociale concernent aussi les travailleurs et travailleuses du secteur informel de l'économie et visent à contribuer à l'adoption de politiques efficaces atténuant les effets négatifs de l'insécurité.

De même, l'OIT a accordé une attention particulière à l'analyse de la situation des régimes de sécurité sociale de la région et à la diffusion d'informations à ce sujet. C'est ainsi qu'au Chili un programme sur la sécurité sociale

est en cours d'élaboration, en collaboration avec le sous-secrétariat à la prévoyance sociale. L'objectif de ce programme d'assistance technique est d'utiliser les connaissances et les capacités pour mettre au point au niveau institutionnel des programmes de sécurité sociale, concernant notamment la prévoyance et le taux de couverture. Ces programmes visent également à améliorer la capacité technique nécessaire à la conception et à l'administration de programmes de sécurité sociale dans le domaine des pensions. En tenant compte des déficits générés par ces programmes, cette action d'assistance technique de l'OIT permettra de consolider une politique intégrant les différents objectifs de la politique sociale.

Dans le contexte du programme STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion et la pauvreté) de l'OIT et à la demande des ministères de la Santé et du Travail de l'Argentine, un programme de coopération technique visant à lutter contre l'exclusion dans le domaine de la santé est en cours de réalisation. Ce projet comprend deux volets. Le premier concerne l'élargissement de la protection sociale en matière de santé. Il apporte une assistance technique pour l'identification et l'évaluation des solutions envisagées par les autorités sectorielles pour étendre la sécurité sociale à des secteurs de la population qui ne disposent pas d'une couverture institutionnelle. L'autre volet du programme porte sur la proposition de nouvelles orientations pour le programme mère-enfant, dont l'objectif est de fournir l'assistance technique nécessaire à l'identification des obstacles s'opposant à la prise en compte de la mère et de l'enfant dans les activités de promotion et de prévention, et également de définir des solutions possibles pour prendre progressivement en compte ces problèmes dans des programmes concrets et d'évaluer les solutions proposées.

En outre, dans le cadre du programme précité sur l'élargissement de la protection sociale dans le domaine de la santé, une étude empirique sur l'exclusion sociale dans ce domaine a été réalisée dans trois pays (Argentine, Brésil et Chili) avec l'équipe consultative multidisciplinaire de Santiago. Cette étude quantifie l'exclusion sociale en matière de santé, offre une meilleure connaissance de la situation dans ces trois pays et identifie les caractéristiques régionales afin de parvenir à une meilleure application du cadre d'action proposé.

Le Service politiques et développement de la sécurité sociale, qui se trouve au siège à Genève, et l'Equipe consultative multidisciplinaire de Santiago ont réalisé diverses études nationales en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica et en Uruguay sur la couverture, le financement et l'administration des régimes nationaux de retraite non contributifs, afin d'évaluer la structure et le fonctionnement de ces programmes de protection sociale. Ces études ont été réalisées car il n'existait pas d'analyses comparatives des caractéristiques des régimes de retraite non contributifs ni d'évaluation de leur structure et de leur fonctionnement. En outre, au cours des deux dernières années, des changements importants ont été introduits dans la gestion de ces régimes. Ainsi, les études réalisées par le BIT offrent une précieuse contribution à la connaissance de ce thème, qui permettra d'améliorer l'assistance technique dans ce domaine.

Par ailleurs, l'Equipe consultative multidisciplinaire de Santiago a participé activement en 2001 à des manifestations régionales, a présenté des documents de portée régionale et a diffusé les recommandations relatives à la sécurité sociale de la Conférence internationale du Travail de 2001. Ainsi, l'OIT a participé au Séminaire international d'actuels et de statistiques organisé par l'Association internationale de la sécurité sociale à Montevideo, au cours duquel elle a présenté une étude sur les conséquences sur le plan fiscal des garanties d'Etat dans les régimes de pensions. Elle a également participé à l'Assemblée générale de la Conférence interaméricaine

Encadré 19**Développement de la capacité de défense des travailleuses des industries en zone franche d'Amérique centrale**

De janvier 1999 à décembre 2001, le projet «Amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses des industries en zone franche» a été mené à bien grâce au financement du gouvernement des Pays-Bas.

Durant les trente-six mois de mise en œuvre, le projet est parvenu à développer la capacité de défense de ces travailleuses. Les femmes d'El Salvador, du Nicaragua et du Honduras connaissent maintenant très bien leurs droits fondamentaux au travail.

Au Honduras et au Nicaragua, par exemple, la question du droit de négociation collective des femmes a été abordée. Les principales confédérations promeuvent ce thème auprès de leurs syndicats implantés dans le secteur en zone franche.

Il convient de souligner qu'au Nicaragua et au Honduras le nombre de femmes occupant un poste à responsabilité au sein des syndicats du secteur a augmenté. Aujourd'hui, les femmes sont majoritaires dans les directions de ces syndicats.

Les inspecteurs du travail et de la santé de tous les pays de la sous-région connaissent la législation du travail concernant les femmes, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, ce qui leur a permis d'agir conformément à ces instruments lors de leurs inspections des entreprises du secteur.

Grâce au soutien de l'OIT et au moyen de ce projet, les ministères du Travail ont amélioré les mécanismes de prévention et de supervision des droits au travail dans les entreprises du secteur. Ce projet a eu l'agrément des ministres du Travail du Guatemala, d'El Salvador, du Nicaragua et du Honduras.

Pour sa part, la Chambre des entrepreneurs du secteur de l'habillement et du textile (VESTEX), en collaboration avec le bureau consultatif chargé du projet, a intégré au code de conduite appliqué dans ses entreprises affiliées des mesures de prévention du harcèlement sexuel au travail.

Les efforts entrepris, en se fondant sur le projet, par le Conglomérat des industries en zone franche d'El Salvador (EXPORTSALVA) constituent un autre exemple clair de l'amélioration significative des conditions de travail des travailleuses du secteur. En effet, une formation sur les droits au travail dans l'optique de l'équité entre les sexes a été dispensée aux chefs des ressources humaines et de production des entreprises.

En outre, en El Salvador, un système d'information pour le traitement des conflits du travail a été mis en place, afin de permettre aux procureurs de traiter les affaires efficacement soit au niveau de l'étape de la conciliation, soit lorsque les tribunaux du travail sont saisis par le biais du bureau du Procureur général de la République.

Ainsi, on peut affirmer que durant les trente-six mois de mise en œuvre, le projet a permis d'améliorer considérablement les conditions de travail et de vie des travailleuses des industries en zone franche, et également que les résultats obtenus seront durables, étant donné que le thème du projet figure maintenant dans les programmes politiques des partenaires sociaux de la sous-région.

De plus, l'OIT a rempli sa fonction consistant à contribuer au renforcement des partenaires sociaux dans leur contexte spécifique et en fonction des possibilités objectives de chaque pays concerné.

Le thème des conditions de travail des femmes qui exercent dans le secteur des industries en zone franche d'Amérique centrale est aujourd'hui reconnu par les mandants et les autres acteurs sociaux comme un thème prioritaire dans leurs programmes respectifs, ouvrant ainsi de larges perspectives d'action et définissant les grandes lignes des actions futures de l'OIT dans la sous-région.

de sécurité sociale et à son séminaire international sur «le troisième âge au XXI^e siècle», à Fortaleza, où elle a présenté un document sur les difficultés à assurer la sécurité sociale en Amérique latine. Ce document a été postérieurement publié dans la *Revue internationale de la sécurité sociale*.

Un des problèmes majeurs des systèmes de sécurité sociale en Amérique latine réside dans le fait qu'ils ne fournissent qu'une couverture limitée des divers risques sociaux, que ce soit pour la population active ou inactive. L'extension de la couverture de la sécurité sociale aux populations exclues constitue une des tâches de l'OIT dans le cadre de sa stratégie mondiale pour promouvoir un *travail décent*. C'est dans ce sens que le BIT a publié une étude sur la couverture des systèmes de prévoyance en Argentine, au Brésil et au Chili, qui suppose un dispositif important pour introduire des mesures d'amélioration dans les systèmes de gestion de ces programmes. Une étude sur la protection sociale au moyen des pensions non contributives et d'assistance en Amérique latine, concernant l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, le Chili et l'Uruguay, est en phase finale de préparation.

Par ailleurs, toujours sur le thème de l'absence de couverture, la Conférence internationale du Travail, à sa session de juin 2001, a estimé qu'il faut accorder la priorité absolue aux politiques et aux initiatives apportant une sécurité sociale aux personnes qui ne sont pas couvertes par les systèmes en vigueur. Dans cette perspective, la Conférence a proposé de lancer une campagne d'envergure afin de promouvoir l'extension de la couverture de la sécurité sociale, responsabilité incombant au Service politiques et développement de la sécurité sociale qui est sur le point de lancer des activités appropriées en Amérique latine.

De plus, dans le cadre des activités conjointes de l'OIT et de l'Organisation panaméricaine de la santé visant à étendre les prestations de santé aux populations exclues, qui font l'objet du mémorandum d'accord signé entre les deux organisations en 1999, les études réalisées et les méthodologies élaborées serviront de base à l'initiative régionale menée conjointement par les deux organisations. Cette initiative, dont le principal objectif consiste à procéder à l'analyse systématique de l'exclusion en matière de santé, devrait être lancée au cours des prochains mois dans différents pays de la région.

Dans les Caraïbes, malgré les pressions dues à la mondialisation qui incitent les gouvernements à réduire le niveau actuel de la protection sociale et de la réglementation du marché du travail, différents gouvernements ont sollicité l'appui et l'aide de l'OIT pour renforcer l'application des normes internationales du travail et pour mettre à jour et améliorer les législations nationales sur la protection des travailleurs. De plus, tant au niveau des entreprises que du secteur, le renforcement du dialogue social a débouché sur des conventions collectives ayant permis de créer des comités de sécurité et de santé au travail, préconisés et recommandés par l'OIT, ainsi que sur diverses formes d'appui technique et financier pour les travailleurs ayant perdu leur emploi à cause d'une restructuration d'entreprise ou pour d'autres raisons. Ces mesures sont essentiellement fondées sur le modèle de coopération promu par le Programme pour la promotion de la coopération entre les employeurs et les travailleurs, PROMALCO (voir l'encadré 6).

Dans les Caraïbes, il existe des régimes nationaux d'assurance maladie. Sept pays de la sous-région ont accepté de cofinancer un service actuariel développé par l'OIT, et divers régimes nationaux d'assurance ont récemment commencé à réviser leurs politiques de financement et d'investissement, en accord avec le service consultatif du Bureau.

L'Equipe consultative multidisciplinaire pour les pays andins et le département correspondant du siège à Genève ont fourni une assistance technique au gouvernement vénézuélien pour la discussion des propositions de

réforme du régime de sécurité sociale. Plus concrètement, des consultations ont été tenues sur le thème des compensations économiques pour cause de licenciement. Dans d'autre pays, par exemple en Colombie, un programme d'assistance technique a été élaboré avec l'Institut de sécurité sociale afin d'analyser les réformes de la sécurité sociale. Avec le gouvernement équatorien, une proposition a été élaborée (voir l'encadré 20) pour la mise au point de politiques et de programmes sur l'emploi et la protection sociale qui feront l'objet de débats au niveau national.

Au Pérou, la Caisse d'assurance maladie et EsSalud ont également sollicité l'OIT afin d'obtenir une assistance technique relative aux prestations de santé, en matière de politiques et dans le domaine financier actuariel. Cette demande devrait être satisfaite au cours des prochains mois.

L'OIT a également participé de façon significative, en coopération avec le bureau du PNUD à Panama, au processus de dialogue national sur la sécurité sociale qui se déroule actuellement au Panama. Il en a résulté une proposition de réforme de la sécurité sociale, ayant fait l'objet d'un consensus entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. En outre, une évaluation financière et actuarielle complète des régimes de la Caisse de sécurité sociale a été effectuée. Grâce à cette évaluation et à un travail de soutien constant fondé sur les résultats du rapport, on a vu apparaître un environnement plus favorable au développement des accords visant à améliorer le système de sécurité sociale panaméen et à définir des stratégies permettant d'atteindre l'équilibre actuariel et celui de la Caisse de sécurité sociale elle-même.

Pour faire face à l'insécurité économique et sociale dans la région, des mesures permettant aux mandants de l'Organisation d'analyser les différents aspects du problème et de formuler des politiques destinées à combattre les effets négatifs de l'insécurité sont mises en œuvre.

Au Brésil, un des programmes de type compensatoire les plus importants pour lutter contre la pauvreté est actuellement mis en œuvre. Dans un premier temps, diverses municipalités et administrations de districts ont élaboré le programme «Bossa Escola» (Bourse-Ecole) qui fournit à chaque famille une bourse complétant les revenus de la famille et permettant aux enfants de fréquenter durablement l'école, et ce dans les meilleures conditions possibles. En se fondant sur l'expérience acquise grâce au programme Bossa Escola, le gouvernement fédéral a entrepris en 1999 un programme de portée nationale intitulé Programme de garantie de revenu minimum.

Le bureau de l'OIT à Brasilia et la Banque mondiale ont financé une deuxième étude du programme à Recife et les résultats ont été présentés à la fin de 2000 à un séminaire organisé par la Chambre des représentants avec l'appui du ministère de l'Education et de l'UNESCO. C'est dans ce cadre que les principaux aspects des programmes précités ont été débattus. L'expérience tirée de l'évaluation du programme de Recife et les stratégies proposées par le Programme focal de l'OIT sur la sécurité socio-économique (IFP/SES) ont permis de définir les bases de la négociation avec le ministère de l'Education pour l'évaluation du Programme de garantie de revenu minimum. Ce résultat est important pour l'OIT puisqu'il permet d'obtenir des informations pertinentes sur les facteurs fondamentaux et sur les résultats de cette collaboration. Cela permettra en outre de promouvoir le développement de projets sur une base similaire dans d'autres pays du monde. Le gouvernement brésilien manifeste son intérêt pour les programmes mentionnés et a demandé au Bureau sa collaboration et son appui technique pour l'établissement d'un système de suivi pour ce type de programmes.

Dans le cadre du Programme focal sur la sécurité socio-économique, l'Equipe consultative multidisciplinaire de Santiago prépare actuellement

Encadré 20**Politiques et programmes d'emploi et de protection sociale en Equateur**

En Equateur, un groupe de spécialistes et de consultants du BIT (équipe consultative multidisciplinaire et siège à Genève) a effectué en août 2000, à la demande du gouvernement (vice-présidence de la République), une mission visant à établir un diagnostic de la situation de l'emploi et de la protection sociale et à élaborer un rapport contenant des propositions de politiques et de programmes. Ce document a été présenté en octobre 2000 à la vice-présidence de la République, à d'autres éminentes autorités gouvernementales et à des organismes internationaux. Il contient une série de propositions, dont il précise l'impact et le coût. Les premières réactions ont conduit à la mise en œuvre de certaines propositions, comme on le verra ci-après. Le rapport a également été examiné de façon plus approfondie avec l'équipe technique désignée par le gouvernement (ODEPLAN) et a été distribué aux partenaires sociaux.

Les effets les plus importants de la proposition élaborée par l'OIT concernant la politique et les programmes dans le domaine du travail et de l'emploi en Equateur sont les suivants:

- Le Comité technique consultatif pour l'emploi de la Commission interministérielle de l'emploi – en cours de consolidation – a adopté le rapport comme étant l'un de ses documents de référence fondamentaux pour l'élaboration de sa proposition de Plan national pour l'emploi. La plupart des propositions de programmes concernant l'emploi qui figurent dans le rapport ont été prises en considération dans le Plan pour l'emploi préparé par le comité.
- Dans le domaine de la formation professionnelle, des propositions visant à constituer un Conseil national de formation professionnelle (tripartite) (DE n° 1821) et à restructurer et renforcer le service équatorien de formation professionnelle – le SECAP (DE n° 1976) – ont été adoptées par décret après la présentation du rapport. Le SECAP s'intègre dans le système national de formation professionnelle en tant qu'entité exécutrice de services, conformément aux normes qui s'appliquent aux autres institutions de formation.
- Par ailleurs, le Programme «Bon productif ou de crédit productif solidaire pour les femmes à bas revenus» a été modifié par l'ajout d'une formation à la gestion d'entreprise prise en charge par le ministère du Bien-être social. Les femmes bénéficiaires du programme reçoivent un prêt, en plus du montant correspondant au bon solidaire, si elles s'associent pour créer une affaire. Cette initiative a été développée à partir de la proposition consistant à reformuler la notion de Bon solidaire figurant dans le rapport. En novembre 2001, le nombre de bénéficiaires a atteint 3 277, avec un montant moyen de crédit correspondant à 283 dollars des Etats-Unis.
- Enfin, donnant suite à la proposition de réajustement du salaire minimal, figurant également dans le rapport, et à la demande des représentants des travailleurs et des employeurs, une proposition plus détaillée a été élaborée afin de réaliser cet ajustement. Le rapport pertinent a été remis aux représentants des travailleurs et des employeurs et au gouvernement. Il fera prochainement l'objet d'une présentation et d'un débat au cours d'un séminaire bipartite.

Ce rapport a été édité, mis à jour et publié sous le titre *Empleo y protección social en Ecuador: propuestas de la OIT* (Emploi et protection sociale en Equateur: propositions de l'OIT) (Quito, 2001). Il a été présenté et distribué aux autorités, aux représentants des employeurs et des travailleurs, aux ONG et aux milieux universitaires équatoriens. Sa diffusion permettra d'enrichir le débat national sur ces thèmes, d'élaborer de nouvelles initiatives, voire d'adopter une nouvelle politique nationale dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale.

une enquête de grande envergure sur la flexibilité du travail dans les entreprises et sur la sécurité. L'objectif est de comprendre quels sont les facteurs fondamentaux déterminant la sécurité et l'insécurité des travailleurs et de leurs familles, afin d'adapter les politiques sociales et du travail et de réduire l'incertitude économique et son impact sur le bien-être des familles.

Les partenaires sociaux panaméens débattent actuellement des politiques nationales de l'emploi et procèdent à leur révision. Dans ce contexte, l'OIT a réalisé une étude sur les critères permettant d'étendre la protection et la sécurité sociale à la main-d'œuvre du secteur informel, cette étude servant de base pour l'analyse et la révision des politiques.

L'OIT a également réalisé au Panama une étude des dépenses au titre de la protection sociale (SPER) en tenant compte d'une composante importante, le secteur informel. La Caisse de sécurité sociale du Panama prépare l'ouverture d'un service spécialisé chargé de développer les adhésions à la caisse. La première phase sera orientée vers la population qui ne cotise pas et qui devrait le faire de façon réglementaire; la deuxième phase concernera principalement le secteur informel. Les deux études précitées constitueront des apports importants pour la préparation du service mentionné.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les activités d'appui au ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi du Pérou battaient leur plein. Ce dernier a sollicité l'aide technique de l'OIT pour la conception d'un système d'indemnisation des licenciements. Le taux de chômage dans les zones urbaines au Pérou approche les 10 pour cent, avec un taux de rotation élevé. La compensation en fonction du temps de service (CTS) a été utilisée pour faire office – de façon imparfaite – d'indemnisation des licenciements et a ainsi été détournée de son objectif premier, qui était de servir de compensation au moment où le travailleur se retire de la vie professionnelle. Dans ce contexte, face à un taux de chômage élevé, il est nécessaire d'améliorer la protection des revenus des chômeurs et d'encourager leur placement dans d'autres emplois. Un système d'indemnisation en cas de licenciement peut être un instrument important à cet égard.

Sécurité et santé au travail

Malgré les chiffres préoccupants des accidents du travail mortels et des maladies professionnelles, la prévention des risques professionnels est une notion inexistante. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures dans ce domaine. Pour commencer, il faut sensibiliser la région à l'ampleur et aux conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail, et continuer à promouvoir une protection de base pour tous les travailleurs, en application des normes internationales du travail. Il faut également continuer à développer la capacité des Etats Membres et des entreprises de planifier et d'appliquer des politiques et des programmes de prévention et de protection.

Comme indiqué dans l'introduction, la question fondamentale de la sécurité et de la santé au travail constitue une part importante de l'activité de l'OIT dans le domaine de la protection sociale pour tous, et notamment sur le plan de l'action menée contre les conditions de travail dangereuses.

Il convient de signaler en particulier qu'en 1999 l'OIT a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation panaméricaine de la santé afin d'élaborer des actions conjointes dans le domaine de la santé des travailleurs. En vertu de cet accord, l'OIT s'est associée à une initiative en matière de sécurité et de santé au travail visant à améliorer la diffusion des nombreuses données et références bibliographiques existant dans ce domaine. Concrètement, l'OIT

participe à la coordination et à l'administration du Réseau de sécurité et de santé au travail créé en 1999 par l'Organisation panaméricaine de la santé. A l'heure actuelle, le réseau compte plus de 1000 adhérents dans plus de 40 pays différents et, même si au début le réseau ne devait couvrir que la région, il s'est déjà étendu à des pays situés en dehors de la zone américaine. Ce réseau a permis et permet actuellement un échange d'informations et des consultations techniques entre spécialistes et techniciens latino-américains et européens sur des thèmes très divers.

Dans sa nouvelle version, qui est en train d'être adaptée afin d'y inclure diverses liaisons propres à l'OIT, le réseau permettra des contacts directs avec notre Organisation, de sorte qu'il sera possible de consulter des unités spécifiques du siège, comme SAFEWORK ou le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), les équipes consultatives multidisciplinaires du BIT dans la région et les différents bureaux de zone.

Dans le contexte de la communauté andine des nations, l'Equipe consultative multidisciplinaire de Lima a préparé des rapports nationaux sur la législation en matière de sécurité et de santé au travail pour la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela. Cette activité constitue, entre autres facteurs, un premier pas vers l'élaboration d'un instrument normatif en la matière pour la sous-région andine. Un tel instrument devrait permettre une

Encadré 21

Préambule de la proposition d'Instrument andin sur la sécurité et la santé au travail

Attendu que l'article premier de l'Accord de Carthagène établit qu'un de ses objectifs fondamentaux est d'améliorer le niveau de vie des habitants de la sous-région,

Attendu que, pour atteindre les objectifs définis dans les articles 3 et 51 de l'Accord de Carthagène, il a été prévu, entre autres mesures, d'harmoniser progressivement les politiques économiques et de rapprocher les législations nationales dans les domaines visés,

Considérant que l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la sous-région est intimement liée à l'obtention d'un travail décent,

Considérant qu'un des éléments essentiels pour atteindre l'objectif du *travail décent* est de garantir la sécurité et la santé au travail,

Considérant qu'à cet égard il incombe aux pays Membres d'adopter les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de sécurité et de santé dans chaque lieu de travail et pour élever ainsi le niveau de protection de l'intégrité physique et mentale des travailleurs,

Rappelant que l'Accord Simón Rodríguez sur l'insertion socioprofessionnelle, qui prévoit la participation tripartite et paritaire du conseil consultatif des ministres du Travail et des conseils consultatifs des employeurs et des travailleurs andins, envisage comme un de ses principaux axes thématiques la sécurité et la santé au travail,

Considérant qu'il est souhaitable d'adopter un instrument établissant les normes fondamentales en matière de sécurité et de santé au travail, servant de base à l'harmonisation progressive des lois et règlements qui régissent les activités professionnelles dans chacun des pays Membres,

Cet instrument devra en même temps inciter les pays Membres à adopter des directives sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et à établir un système national de sécurité et de santé au travail.

inspection du travail plus efficace grâce à une meilleure application des normes et un meilleur contrôle des conditions de santé et de sécurité au travail.

C'est dans ce sens et à la demande de la division du travail du ministère du Travail du Chili qu'une évaluation de l'inspection du travail a été faite afin d'analyser les facteurs qui permettent la modernisation des services d'inspection et la définition de lignes de travail visant à favoriser directement l'amélioration des relations professionnelles et de la protection sociale. Des orientations ont été définies pour la réorganisation de la structure des services selon les fonctions, les politiques et les procédures. Ainsi, des progrès considérables ont été réalisés sur le plan de la connaissance et de la compréhension de la portée des normes relatives à la protection sociale pour tous.

Toujours au Chili, et à la demande des employeurs et des mutuelles qui administrent l'assurance pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, une étude a été réalisée en 2001 sur le développement du système des mutuelles pour la protection des risques sociaux étroitement liés au monde du travail. L'étude et le rapport publié ultérieurement en 2002 ont fait l'objet de discussions fructueuses dans le cadre d'un atelier tripartite auquel ont participé des représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs.

Au Brésil, l'OIT a fourni une assistance technique et un appui institutionnel afin d'accompagner le processus d'adaptation de la législation nationale aux normes internationales du travail dans le domaine qui nous occupe. Différentes activités ont été menées à bien pour que ces normes soient appliquées dans le pays, et il convient de mentionner en particulier les conventions relatives aux mines, aux industries chimiques, à l'amiante et à la construction. De même, les partenaires sociaux nationaux, avec l'appui de l'OIT, ont adopté une position d'étroite coopération en ce qui concerne la participation du Brésil au processus de consultations mondiales sur le développement et l'amélioration des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail. En collaboration avec des interlocuteurs nationaux clés, des programmes d'action ont été organisés sur la base des priorités et de groupes d'objectifs concrets. Ces actions constituent le fondement de la mise en œuvre de programmes de coopération technique sur la santé et la sécurité au travail visant à encourager le développement de projets dans sept domaines fondamentaux:

1. discussion de la nouvelle convention de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture;
2. élimination de la silicose;
3. amélioration des conditions de travail dans le secteur de la construction;
4. prévention des accidents du travail dans l'industrie;
5. traduction des fiches toxicologiques du BIT en vue de leur utilisation au Brésil;
6. examen des mesures à prendre pour maîtriser les risques liés à l'amiante;
7. appui à la prévention des risques industriels majeurs.

L'association avec le ministère du travail et Fundacentro a en outre permis de développer des relations avec d'autres institutions brésiliennes, telles que l'Institut brésilien de la qualité et de la production (IBCP) et le Système brésilien de développement des petites entreprises (SEBRI), qui ont également sollicité l'assistance de l'OIT pour les programmes de santé et de sécurité au travail. Ces relations ont également permis d'établir des liens encore plus étroits avec l'Organisation panaméricaine de la santé, par le biais d'une initiative conjointe pour la promotion et l'établissement d'un programme national pour l'éradication de la silicose. Un comité directeur a été mis en place et est actuellement coordonné par l'OIT et l'Organisation mondiale de la santé. Le ministère du Travail, le ministère de la Santé, le ministère de la

Encadré 22**Réduction des accidents du travail dans l'industrie au Brésil**

Depuis 2000, l'OIT fournit un appui technique au Service social pour l'industrie (SESI) afin de développer un programme national pour la réduction des accidents du travail et la prévention des maladies professionnelles dans l'industrie. Ce programme a été mis en œuvre avec la collaboration du ministère du Travail et de l'Emploi et du ministère de la Sécurité sociale. La phase pilote a déjà été menée à bien.

Afin de formuler et mettre en œuvre ce programme, des services de conseil et de formation ont été fournis, et une proposition a été élaborée avec l'appui de l'OIT et le financement de la BID/FOMIN (Fonds multilatéral d'investissement).

Par ailleurs, un mémorandum de coopération technique avec le SESI a permis d'établir un système de gestion élargi et amélioré sur la sécurité sociale et la santé au travail.

Ces mesures ont entraîné une augmentation sensible des fonds du SESI (2,5 millions de dollars des Etats-Unis pour 2002), ce qui garantit la durabilité et un engagement politique dans ce domaine.

Les efforts déployés par le bureau de l'OIT à Brasilia pour promouvoir la prévention des accidents du travail ont permis de faire une proposition au Service français de la coopération pour le développement concernant les moyens de promouvoir des changements dans la structure des incitations du système dans le cadre national de sécurité et de santé au travail. De plus, une étude de l'EMD de Santiago sur la couverture de la protection sociale encourage de nouvelles formes de coopération entre l'OIT et le secteur de la protection sociale au Brésil.

Sécurité sociale, Fundacentro et des représentants des organisations brésiliennes de travailleurs et d'employeurs y participent également.

L'Equipe consultative multidisciplinaire pour les pays andins met actuellement au point deux programmes sous-régionaux sur la sécurité et la santé au travail dans les secteurs de la construction et des mines, avec le financement de l'Office danois du développement international (DANIDA). Cet effort a abouti à la préparation du document de travail n° 129 sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction en Bolivie, en Colombie, en Equateur et au Pérou. L'EMD de Lima a organisé en mai 2001, en collaboration avec SAFEWORK et la Chambre péruvienne de la construction, un atelier tripartite et un forum avec la participation du ministère du Travail du Pérou sur les résultats des deux programmes susmentionnés. Il convient de mentionner d'autres résultats tels que la création au Pérou d'un groupe de travail sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction, la mise en place en juillet 2001 d'ateliers avec la Chambre colombienne de la construction et le ministère du Travail de Colombie, ainsi que la création d'une Commission nationale tripartite pour la promotion de la sécurité et de la santé dans le secteur de la construction.

En Uruguay, le secteur forestier se développe rapidement et c'est la raison pour laquelle l'OIT apporte une assistance technique au ministère du travail et aux partenaires sociaux afin d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs de ce secteur. L'assistance fournie par le Service des activités industrielles du BIT a contribué de manière décisive à l'adoption du décret n° 372 sur la sécurité, l'hygiène et la santé au travail, et à son application ultérieure.

Depuis 1999, un important programme de formation conçu pour les employeurs et les travailleurs du secteur forestier en Uruguay, ainsi que pour les

Encadré 23**Pérou: le groupe de travail sur la sécurité et la santé au travail**

L'examen du thème de la sécurité et de la santé au travail au Pérou a d'abord été limité par divers facteurs: manque de ressources humaines spécialisées dans la santé au travail, absence de mécanismes de consultation tripartite, développement insuffisant des programmes de promotion de la sécurité et de la santé au travail. Ces problèmes commencent à être résolus grâce à une stratégie conjointe de l'OIT, de l'OPS et d'institutions nationales. Entre juillet 2000 et mars 2001, quatre ateliers multidisciplinaires et intersectoriels ont été organisés pour permettre la diffusion et l'échange d'informations sur les conditions de travail et de santé au travail. Ont participé à ces ateliers des fonctionnaires du ministère du Travail et de la Promotion sociale et du ministère de la Santé, des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, des universitaires, des responsables de collèges professionnels et de moyens de diffusion spécialisés, ainsi que des responsables d'autres organisations non gouvernementales de la société civile.

Ces ateliers ont permis d'identifier diverses priorités en matière de prévention et de promotion de la sécurité et de la santé au travail, notamment les limites des systèmes d'enregistrement et de notification des accidents du travail et des maladies professionnelles, la lenteur de l'élaboration des nouvelles réglementations techniques sectorielles et la pratique peu développée du dialogue et de la concertation dans ce domaine.

En avril 2001, à l'occasion du quatrième atelier, qui s'est déroulé pendant la Semaine de la sécurité sociale et de la santé au travail au Pérou, les participants ont décidé de créer un groupe de travail sur la sécurité et la santé au travail. Ce groupe de travail s'est installé au siège du ministère du Travail et de la Promotion sociale, en présence du ministre du Travail, du ministre de la Santé et de la représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que de la représentante de l'OIT.

Le groupe de travail, dont la coordination a été confiée à un représentant de la société civile, a créé cinq commissions de travail, chargées respectivement de la législation, de la promotion, des systèmes d'information, de la formation et de la recherche, et enfin des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail. La commission chargée de la législation s'est attachée à accélérer le processus d'adoption d'un nouveau règlement sur la sécurité et la santé au travail et à réviser la législation en vigueur dans ce domaine. La commission chargée de la promotion organise des manifestations et des conférences sur des thèmes spécifiques, invitant même des intervenants étrangers. La commission chargée des systèmes d'information a élaboré un mécanisme qui doit permettre un enregistrement unique des accidents du travail. La commission responsable de la formation et de la recherche planifie des cours sur la santé au travail à l'intention des inspecteurs du travail. Enfin, la commission qui s'occupe des systèmes de gestion a organisé des réunions pour présenter divers modèles de gestion de la sécurité et de la santé au travail dans les entreprises, notamment les nouveaux principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail.

Dans le but d'encourager l'échange d'informations sur ce thème et de favoriser les contacts interinstitutionnels, le groupe de travail a également mis en place un réseau péruvien de sécurité et de santé au travail. De cette manière, tous les membres du groupe sont tenus informés de l'avancement des travaux des différentes commissions, et le dialogue et les consultations entre les institutions sont ainsi facilités. Afin de consolider le groupe de travail et de le doter d'une infrastructure de base lui permettant de fonctionner à moyen terme, les commissions ont préparé pour le groupe un projet d'activités pour la période 2002-03.

Le fonctionnement de ces commissions puis, éventuellement, la création et la mise en marche de la Commission de la sécurité et de la santé au travail du Conseil national du travail et de la promotion sociale (un organe tripartite) contribueront à développer plus efficacement des activités de promotion et de prévention de la sécurité et de la santé au travail, qui pourraient aboutir à une forte réduction des taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

fonctionnaires du ministère du Travail (Inspection générale du travail et de la sécurité sociale), est mis en œuvre. Divers ateliers de formation sur la réglementation du travail, les risques, la prévention et la législation dans le secteur forestier ont été organisés à l'intention des fonctionnaires chargés de l'inspection des conditions générales de travail. Par ailleurs, une proposition de projet de développement des ressources humaines dans le secteur forestier est en cours de négociation avec le PNUD, avec la surveillance technique du CINTERFOR. L'objectif général de ce projet est d'améliorer la performance des travailleurs à partir de l'identification de la nécessité d'un processus de certification des compétences, ainsi que l'évaluation de ce processus.

En outre, à travers un projet interrégional de l'OIT financé par le gouvernement finlandais, un accord a été signé avec le ministère de l'Élevage et de la Pêche, ayant pour objectif de contribuer au développement durable du secteur forestier grâce à la préparation et à la diffusion d'un code de pratiques forestières.

En ce qui concerne le secteur minier, des études ont été effectuées sur la situation au regard des conditions de travail et de la sécurité et la santé au travail dans quatre des cinq pays andins. De plus, l'IPEC s'emploie activement à établir un réseau de sécurité et de santé au travail concernant les formes dangereuses du travail des enfants en Amérique latine, l'objectif étant de débattre et de formuler des propositions pour déterminer la nature, l'organisation et le fonctionnement d'un réseau institutionnel régional fournissant des orientations, des conseils et un appui technique pour la mise en œuvre de mesures relatives à la sécurité et à la santé des enfants exerçant un travail dangereux.

L'action menée par l'OIT dans la région pour lutter contre les conditions dangereuses a aussi un caractère éminemment promotionnel qui s'est développé depuis quelques années grâce à la méthodologie WISE (Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises). Cette méthodologie vise à démontrer que l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité et la santé au travail ne sont pas des charges passives supplémentaires pesant sur l'employeur et compliquant la gestion d'une entreprise en la défavorisant par rapport à la concurrence et en mettant en péril ses bénéfices. Bien au contraire, l'OIT a défendu et continue de défendre la position selon laquelle non seulement de bonnes conditions de travail et de sécurité et de santé vont de pair avec le respect des droits fondamentaux des travailleurs, mais l'amélioration du milieu de travail peut aussi avoir un effet positif sur le développement et le rendement de l'entreprise, ce qui aboutit précisément à la mettre dans une meilleure position sur le marché.

La méthodologie WISE est de plus en plus utilisée en Amérique centrale et dans d'autres sous-régions où de nombreuses entreprises appliquent les recommandations et les expériences tirées de la méthodologie. De ce fait, elles voient leur productivité s'améliorer et le nombre des accidents du travail diminuer. Le succès obtenu a incité ces entreprises et les organisations d'employeurs à organiser, de leur propre chef, des activités, des réunions et des ateliers afin de promouvoir la méthodologie. En ce qui concerne l'Amérique du Sud, des ateliers de formation de formateurs ont été organisés en

Encadré 24

Argentine: Une productivité accrue et un meilleur lieu de travail

Le secrétariat à la production, à la promotion, à l'emploi et au commerce extérieur de la municipalité de Rosario, dans la province de Santa Fe, par l'intermédiaire de son service municipal de l'emploi, a mis en œuvre en décembre 2000 un programme de renforcement de la gestion des petites et moyennes entreprises.

Dans ce cadre, un programme spécial pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des PME a été préparé avec le soutien technique de l'OIT.

Ce programme a été conçu à l'intention des chefs d'entreprise ou des gérants de PME, afin de développer l'aptitude de ces entreprises à améliorer la productivité et les conditions de travail, à assurer un ap-

prentissage débouchant sur des améliorations concrètes du processus de production, à accroître la compétitivité, à mettre en œuvre des mesures à très faible coût qui devraient apporter des changements dans l'entreprise, et aussi de former des professionnels au rôle de formateurs des différents intervenants.

Résultats obtenus sur le plan des améliorations mises en œuvre dans chaque entreprise pendant le déroulement du cours: le nombre d'entreprises ayant participé au programme et ayant obtenu des améliorations concrètes pendant le déroulement du cours a été très satisfaisant (voir le tableau ci-après):

Type d'amélioration apportée	Nombre d'entreprises	Pourcentage par rapport au nombre total des entreprises participantes
1. Stockage et manipulation des matériaux	10	67
2. Eclairage	7	47
3. Services sociaux sur le lieu de travail	7	47
4. Organisation du travail	7	47
5. Utilisation efficace des machines	5	33
6. Aménagement des postes de travail	4	27
7. Contrôle des substances dangereuses	3	20
8. Locaux industriels	2	13
Aucune mesure d'amélioration	1	7

En ce qui concerne l'élaboration de plans d'action dans chaque entreprise permettant de poursuivre le processus d'amélioration continu, sur un total de 15 entreprises, 12 (soit 80 pour cent) ont mis en place un plan d'action suite au cours. Au total, 213 propositions d'améliorations ont été formulées, avec une moyenne de 18 propositions par entreprise.

La distribution (en nombre de mesures par type) des mesures d'amélioration est uniforme. Le thème «stockage et manipulation des matériaux» est celui qui a fait l'objet du plus grand nombre de propositions (18 pour cent), celui de l'«organisation du travail» en a en revanche recueilli le moins grand nombre (8 pour cent).

Tableau des plans d'action

Numéro de l'entreprise	Thèmes d'action (type d'amélioration selon le tableau précédent)								Total par entreprise	% par rapport au total
	1	2	3	4	5	6	7	8		
Entreprise 1	3	1	1	0	2	2	0	3	12	6
Entreprise 2	1	0	2	0	1	1	0	1	6	3
Entreprise 3	3	3	2	3	3	3	3	5	25	12
Entreprise 4	5	4	5	0	3	2	4	0	23	11
Entreprise 5	6	3	2	2	2	0	3	3	21	10
Entreprise 6	2	2	1	1	2	1	1	2	12	6
Entreprise 7	2	1	1	0	2	2	1	1	10	5
Entreprise 8	5	1	4	0	2	5	3	2	22	10
Entreprise 9	1	1	2	3	3	4	1	3	18	8
Entreprise 10	4	3	1	5	4	5	1	3	26	12
Entreprise 11	4	2	2	1	7	3	1	5	25	12
Entreprise 12	2	0	5	1	1	1	1	2	13	6
Total par thème	38	21	28	16	32	29	19	30	213	
<i>% par rapport au total</i>	<i>18</i>	<i>10</i>	<i>13</i>	<i>8</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>9</i>	<i>14</i>		

Argentine et des programmes pilotes sont mis en place dans différents milieux d'affaires dans ce pays.

La promotion de l'amélioration des conditions de travail des groupes vulnérables est un sujet de préoccupation important pour la communauté internationale dans son ensemble et qui intéresse particulièrement l'OIT.

VIH/SIDA

L'OIT accorde une importance prépondérante au thème du VIH/SIDA, en réponse à l'appel international pour l'adoption de méthodologies relatives à cette terrible pandémie. Dans la région, et notamment dans les Caraïbes et au Brésil, des mesures importantes sont prises pour lutter contre cette maladie, dès lors qu'il incombe à l'Organisation d'œuvrer en faveur des conditions de travail des groupes vulnérables tels que celui constitué par les personnes touchées par le VIH/SIDA.

Le bureau de l'OIT dans les Caraïbes à Port of Spain a mis au point une proposition de projet sur le VIH/SIDA dans le monde du travail. La finalité de ce projet est de lutter contre cette maladie dans le monde du travail et d'atténuer ses effets sur le développement économique, social et professionnel. Dans ce contexte, le Bureau a participé à Trinité-et-Tobago aux activités du groupe CARICOM VIH/SIDA dans le cadre d'un travail mené conjointement avec le groupe thématique des Nations Unies.

Un atelier sur le VIH/SIDA dans le monde du travail a été organisé à la Barbade à l'intention des responsables des organisations de travailleurs. En outre, un important travail de promotion du *Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail*, publié par le BIT, a été réalisé auprès des organisations d'employeurs, ce travail ayant abouti à une table ronde d'employeurs en février 2002.

En mai 2002 s'est également déroulée à la Barbade une grande réunion tripartite de portée sous-régionale sur le SIDA sur le lieu de travail, qui a permis d'améliorer la promotion du recueil de directives pratiques.

Dans les Caraïbes, région où le pourcentage de VIH/SIDA est le plus élevé dans le monde après l'Afrique subsaharienne, les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs sont plus enclins à présent à élaborer des stratégies au niveau national et sur les lieux de travail, conformément au recueil de directives pratiques.

Au Brésil, les représentants du gouvernement ont également participé à une réunion interrégionale d'experts pour débattre du recueil de directives pratiques. En tenant compte des recommandations du BIT, le bureau de Brasília a élaboré un projet concernant une campagne de prévention du SIDA dans les zones portuaires du pays.

Au Chili, l'association de l'OIT à l'ONUSIDA et au groupe thématique (GTO) auquel ont participé des organisations de la société civile a été très importante non seulement en raison de l'excellent accueil dont a bénéficié le recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA, mais également parce que l'OIT présidera ce groupe interorganisations à partir de 2002.

Travailleurs migrants

Au cours des dix dernières années, les flux d'émigrants ont augmenté de façon significative en Amérique centrale (Nicaragua, Costa Rica, El Salvador, Honduras et Guatemala) et dans la région andine (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela).

Le déséquilibre des mouvements de capitaux vers certaines régions du monde, la diminution du volume du commerce extérieur des pays les moins développés et la répartition inégale des revenus, associés à la pauvreté et aux conditions de vie pénibles, dans un contexte où les effets de l'instabilité politique et des troubles civils se ressentent encore et où les catastrophes naturelles détruisent les moyens de subsistance, amènent les populations à chercher à survivre dans d'autres pays de la même région et en dehors de la région.

A l'heure actuelle, les tendances de l'émigration révèlent parfois de façon dramatique une augmentation toujours croissante de la vulnérabilité des travailleurs migrants et la détérioration de leurs conditions de travail, de vie et d'emploi. Même si des progrès considérables ont été accomplis au niveau de la mise en œuvre des principes universels qui protègent les travailleurs migrants, les formes actuelles d'émigration entraînent toujours des situations dans lesquelles les travailleurs endurent des formes très sévères d'exploitation, sont exposés au travail forcé, sont exclus des systèmes de protection sociale et se voient nier leurs droits humains fondamentaux.

Récemment, les crises économiques – comme celle de l'Argentine – ont déclenché des mouvements de retour des travailleurs migrants dans leurs pays d'origine. Cette situation a produit un double effet sur ces pays: d'une part, les envois de fonds ont été suspendus et, d'autre part, une plus grande pression s'est exercée sur les marchés du travail locaux.

Dans ce domaine, l'OIT souhaite contribuer à une amélioration de la législation, des politiques et des pratiques dans la région. Elle entend en outre sensibiliser ses mandants à la nécessité de faire face aux problèmes relatifs aux conditions d'emploi et de travail, en ayant comme objectif final de prévenir et d'éliminer les situations de marginalisation et de mauvais traitement des travailleurs migrants.

A cette fin, l'OIT réunit actuellement des informations, en faisant une enquête rigoureuse sur les conditions de travail des travailleurs migrants, les pires formes d'abus, l'exploitation et les violations des droits de l'homme. Elle rassemble également des informations sur les secteurs économiques et professionnels dans lesquels les travailleurs migrants sont les plus vulnérables.

Du point de vue de la formulation des politiques, l'OIT identifie les lacunes juridiques et signale aux autorités nationales la nécessité d'adopter des mesures à cet égard. Elle met en outre en évidence les objectifs et les pratiques, ainsi que les programmes ayant été couronnés de succès, de sorte qu'ils soient adoptés dans d'autres pays.

Objectif stratégique n° 4:

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

Mandat

...la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.

(Déclaration de Philadelphie)

Objectifs opérationnels

1. La représentation, les services et l'influence des partenaires sociaux sont renforcés.
2. Les cadres gouvernementaux, la législation, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue social sont renforcés.

Le dialogue social prend sa source dans le tripartisme, principe constitutionnel de l'Organisation internationale du Travail depuis sa fondation en 1919. Dans les économies développées, et particulièrement en Europe, le dialogue social implique une interaction entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs pour la formulation et le développement des politiques sociales et économiques. Dans les pays en développement, le dialogue social est surtout centré sur les thèmes liés au marché du travail, même si, dans certains cas, il a pris une ampleur nationale.

Les acteurs sociaux, gouvernements, entrepreneurs et travailleurs, ont considéré le dialogue social comme un moyen de renforcer la démocratie. De fait, dans différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il a été un instrument qui a permis que les transitions se déroulent pacifiquement et que des idéologies très opposées coexistent.

Un grand nombre des changements positifs ayant eu lieu dans le monde du travail à la suite des transformations économiques ont été rendus possibles par le dialogue et la concertation tripartite, ce qui a renforcé la crédibilité des acteurs sociaux et leur importance aux niveaux national et international.

Cela étant, il faut ancrer le tripartisme et le dialogue social dans la pratique et dans la culture en approfondissant le dialogue et en l'étendant au développement des politiques économiques et sociales. Le rôle et la structure des institutions liées au marché du travail doivent également changer.

D'autre part, un grand nombre de travailleurs et d'employeurs d'Amérique latine et des Caraïbes demeurent en marge des institutions traditionnelles des partenaires sociaux. C'est le cas notamment des travailleurs de l'économie informelle et de ceux qui travaillent dans les petites entreprises. De ce fait, ces travailleurs ne sont pas associés aux processus de consultation qui portent sur des questions qui, pourtant, les concernent.

Cependant, récemment, du fait notamment de la dégradation de la situation économique, l'élargissement du dialogue social a suscité un intérêt croissant. Les pays de la région reconnaissent de plus en plus clairement l'utilité et la nécessité d'étendre le dialogue à l'élaboration des politiques sociales et économiques.

Les conclusions de la quatorzième Réunion régionale des Amériques indiquent qu'il est capital de promouvoir un véritable dialogue social et de renforcer les acteurs sociaux afin d'accroître la légitimité des politiques et de favoriser une répartition équitable des bénéfices de la croissance (paragr. 7 et 10). Elles demandent la création de mécanismes tripartites ainsi que l'élimination des obstacles à la liberté d'association (paragr. 8). Le BIT est invité à renforcer son assistance technique pour la modernisation et le renforcement des moyens des ministères du Travail et des organisations d'employeurs et de travailleurs (paragr. 9).

Au Paraguay, le dialogue social se trouvant dans une impasse, le BIT a organisé une réunion au cours de laquelle il a soumis à de hauts représentants des mandants un rapport établissant un diagnostic du dialogue social au Paraguay. Cette réunion a débouché sur une déclaration dans laquelle les participants s'engagent à relancer le processus, et des séminaires bipartites et tripartites ont été organisés en 2001 afin d'encourager les rencontres et l'exploration des domaines d'intérêt commun et de convergence.

Encadré 25**Déclaration conjointe**

Les représentants du gouvernement, des entrepreneurs et des travailleurs du Paraguay ont accepté de se réunir à la demande du BIT pour donner suite aux engagements pris par les participants de la quatorzième Réunion régionale des Amériques, organisée à Lima, au Pérou, en août 1999.

Les représentants du gouvernement, des entrepreneurs et des travailleurs du Paraguay considèrent de prime importance d'initier la mise en œuvre de leurs engagements en traitant l'un des thèmes mentionnés dans les conclusions de la réunion régionale, à savoir le dialogue social.

1. Nous avons pris connaissance et débattu du rapport du BIT établissant le diagnostic du dialogue social au Paraguay. Il nous a éclairés sur l'importance du dialogue, sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées, sur certaines conditions structurelles du processus et, surtout, sur les défis, les objectifs, les domaines prioritaires et les conditions à réunir pour favoriser le dialogue social.

Nous considérons cet instrument comme fondamental dans le processus de transition démocratique que traverse notre pays, lequel requiert des règles claires, justes et compatibles avec les aspirations des acteurs sociaux et les exigences du système démocratique que nous souhaitons mettre en place.

2. Nous considérons le dialogue social comme un processus de construction sociale reposant sur l'interaction et la communication entre organisations constituées historiquement qui possèdent une identité propre et sont capables de défendre les intérêts de ceux qu'elles représentent et de négocier en leur nom.

Nous souhaitons que les relations, difficiles et souvent tendues, entre travailleurs, entrepreneurs et gouvernement se déroulent entre acteurs représentatifs, dotés d'un pouvoir de décision, capables d'écouter les demandes et de parvenir à des accords qui assurent la viabilité des politiques économiques et du système politique.

3. La promotion du dialogue social représente pour nous un immense défi. Il s'agit d'analyser, selon des modalités démocratiques, la gestion d'un processus de profonde transformation des modes de développement et de modernisation de notre société, afin d'établir, en surmontant les conflits, les bases d'un nouveau consensus autour de la croissance économique et de ses dimensions sociales.
4. Grâce au dialogue social et à un agenda concerté, nous entendons promouvoir la modernisation et le progrès technologique en tant que processus de dimension humaine qui respecte la justice sociale. La restructuration économique, la compétitivité et l'ouverture aux marchés régionaux ainsi que les tendances observées dans le monde – mondialisation et décentralisation de la production – sont des transformations qui exigent une redéfinition de nos rôles respectifs.
5. Afin de relancer le dialogue social, nous avons décidé de définir par consensus les conditions de son développement. Les parties proposent l'élaboration et l'approbation d'un accord politique dans lequel l'Etat, les travailleurs et les employeurs s'engagent à respecter l'Etat de droit, les conventions internationales ratifiées par le pays, la démocratie et la justice sociale.
6. Il est fondamental de créer et de renforcer l'Institut pour le dialogue social en tant qu'entité autonome et tripartite afin d'assurer la continuité et la permanence du dialogue social.

7. Dans notre effort conjoint pour tirer les leçons de nos échecs et de nos succès, nous réaffirmons notre attachement aux principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: liberté d'association, droit de la négociation collective, non-discrimination, suppression du travail forcé et du travail des enfants. Nous souhaitons retrouver la confiance et nous ouvrir à une nouvelle culture du travail qui réponde aux défis du troisième millénaire. Nous adhérons au chapitre III du diagnostic établi par le BIT, et notamment aux recommandations concernant le Conseil du dialogue social.

Nous demandons au BIT de continuer à nous aider à promouvoir le *travail décent*, grâce à la coopération technique de ses spécialistes et au Programme focal pour le renforcement du dialogue social.

Asunción, le 15 novembre 2000.

Les valeurs que défend l'Organisation ont influé de manière visible sur l'attitude des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Les conseils et l'assistance du BIT sont de plus en plus sollicités pour la formulation de politiques nationales visant à placer le dialogue social au centre du débat politique. Actuellement, les partenaires sociaux doivent relever d'importants défis, et bénéficient de l'appui du BIT pour renforcer leur position dans le processus d'élaboration des politiques économiques et sociales à l'échelle nationale et internationale.

Dans les Caraïbes, le dialogue social est perçu comme un moyen de mettre un terme au climat conflictuel qui domine dans les relations professionnelles. Dans cette sous-région, les organisations de travailleurs sont solidement reconnues et influent souvent beaucoup sur l'élaboration des politiques. Cela étant, des pratiques contraires à un dialogue social élargi ont créé d'énormes difficultés, notamment l'absence de confiance mutuelle. En conséquence, le dialogue social risque constamment la rupture et il faudrait donc promouvoir sa stabilité à long terme. Dans cette partie de la région, l'OIT, du fait de sa structure tripartite et du rôle du dialogue social dans sa propre gestion, est perçue comme l'institution la plus crédible, s'agissant de promouvoir et de renforcer le dialogue social. Le projet PROMALCO (voir encadré 6) est un exemple d'action concrète et pratique: il base sa stratégie sur l'établissement d'un climat de confiance mutuelle entre employeurs et travailleurs et fait de la coopération à l'intérieur des entreprises une condition de leur transformation et de leur capacité future de faire face à la concurrence internationale.

En Amérique centrale, différents projets de coopération technique du BIT contribuent au processus de consolidation démocratique et à l'établissement d'une culture participative à travers la consultation, le dialogue et le consensus entre les partenaires sociaux sur différents thèmes importants pour la sous-région. C'est le cas du projet PRODIAC, financé par la Norvège. Grâce à ces efforts, des plans nationaux ont été approuvés et établis sur la base du dialogue social tripartite.

Les questions prioritaires ont été analysées sur une base tripartite. Elles portent sur l'emploi et la mise en place d'organisations de dialogue au niveau national. Un groupe central de liaison tripartite a été constitué dans chaque pays, qui assure à présent la continuité des activités du projet. Au Honduras, un conseil économique et social a été mis en place et, au Nicaragua, le Conseil national du travail a été renforcé. Dans certains pays, par exemple le Costa Rica, les contacts entre représentants des secteurs industriels se sont accrus et leurs relations se sont améliorées grâce à une dynamique de travail

Encadré 26**Déclaration tripartite de Kingston**

Les participants à la réunion tripartite BIT/PROMALCO sur le renforcement de la productivité et de la compétitivité dans les Caraïbes à travers la participation des travailleurs et la promotion de l'égalité qui s'est tenue du 13 au 16 novembre 2001 à Kingston, en Jamaïque, ont adopté une déclaration énonçant les décisions suivantes:

1. Appeler les employeurs et les travailleurs des Caraïbes, ainsi que leurs organisations représentatives, régionales et nationales, à soutenir les efforts actuellement menés par le BIT (et PROMALCO) pour promouvoir la coopération, la confiance, le respect mutuel et l'établissement d'associations fructueuses entre employeurs et travailleurs.
2. Aider les employeurs et les travailleurs à créer les conditions d'une véritable association pour le développement des entreprises grâce à de nouvelles formes de conventions collectives et de mécanismes de consultation, de participation et d'information en vue d'assurer la viabilité économique, le niveau le plus élevé possible de sécurité de l'emploi, l'égalité de chances et de traitement et le *travail décent*.
3. Inviter les employeurs et les travailleurs à suivre l'exemple des bonnes pratiques identifiées dans les Caraïbes afin d'augmenter la compétitivité et la productivité grâce à la participation des travailleurs, à l'égalité de chances et de traitement, et à la gestion des processus de transformation.
4. Inviter les gouvernements à donner une plus grande priorité à l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre en s'attachant à promouvoir la formation, le développement et l'élévation des niveaux de compétence sur le marché du travail, les attitudes positives sur le lieu de travail et le renforcement et la diversification des connaissances, sans discrimination aucune.
5. Appeler les gouvernements à reconnaître la valeur stratégique et les implications macroéconomiques positives d'un bon fonctionnement du marché du travail, de la productivité et des mesures en faveur de l'emploi et du dialogue social, et à mettre en place des mécanismes favorisant leur développement.
6. Encourager les ministères ayant une compétence dans le domaine du travail à revoir les politiques et les structures actuelles, afin qu'ils puissent exercer un rôle plus important dans la facilitation du dialogue social au niveau national et dans les entreprises ainsi que des partenariats entre entrepreneurs et travailleurs. Ils renforceront ainsi leur rôle dans la réforme de la politique de la main-d'œuvre et de la politique industrielle.
7. Inviter les organisations nationales d'employeurs à encourager leurs membres à promouvoir activement les objectifs du programme PROMALCO, à appuyer le processus de réforme préconisé dans la présente déclaration, à aider les entreprises à établir des partenariats et à élaborer des accords ainsi que des politiques d'appui aux entreprises.
8. Inviter les syndicats de la région à revoir activement leurs orientations stratégiques ainsi que leurs programmes d'éducation ouvrière et leurs pratiques de négociation afin d'être des partenaires efficaces du dialogue social, notamment en ce qui concerne les processus de transformation des entreprises et la promotion de l'égalité de chances et de traitement, sans discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion, l'origine nationale ou le handicap.
9. Inviter les syndicats à redoubler d'efforts pour impliquer leur base dans des partenariats à travers l'information et la formation et à veiller à ce que les intérêts et les préoccupations de leurs membres et des travailleurs en général, notamment l'égalité et la non-discrimination au travail, soient dûment défendus dans les négociations avec les employeurs.

10. Demander aux centres universitaires de formation, aux établissements d'enseignement supérieurs ainsi qu'aux centres de formation d'entreprise d'intégrer dans leurs cursus et leurs programmes d'études des thèmes tels que la coopération entre travailleurs et employeurs, l'égalité de chances, les stratégies de négociation, la productivité, etc.
11. Inviter le BIT à intensifier ses efforts pour la promotion du dialogue social au niveau national et dans les entreprises et à appuyer les partenaires sociaux de la région et autres parties prenantes pour le développement de politiques de promotion de la productivité et de la compétitivité, dans des conditions d'égalité de chances et de traitement.
12. Inviter les équipes de travail locales de PROMALCO, les partenaires tripartites et autres parties prenantes à collaborer activement à la mise en œuvre de la présente déclaration et du plan d'action adoptés par les participants.

conjoint. En Amérique centrale, le projet RELACENTRO a entrepris d'analyser les relations professionnelles dans les pays de la région.

Au Mexique, le dialogue social a été appuyé par des programmes de formation spécifiques et des missions d'étude tripartites (par exemple, en Espagne et en Italie en mars 2001) pour inscrire la réforme du travail dans une perspective de dialogue et de consensus. D'autres activités ont été entreprises dans le cadre de la nouvelle culture du travail, ce qui a permis d'entreprendre une réflexion approfondie sur des questions comme la relation entre salaire et productivité.

Dans les pays de la sous-région andine, la Colombie se démarque par l'attention particulièrement grande qu'elle porte désormais à la concertation. Les partenaires sociaux ont signé un accord établissant un comité tripartite en août 2000. L'assistance technique fournie par le BIT a contribué à l'élaboration d'un agenda et à la définition des termes et des procédures de concertation. En février 2001, le dialogue a été centré sur trois thèmes: l'emploi, la formation et les salaires. Des accords partiels ont été conclus, notamment pour l'établissement de salaires minima dans le secteur privé.

Au Pérou, le Conseil national du travail a été réactivé au début de 2001. Le ministre du Travail a invité toutes les parties à un dialogue axé sur l'emploi, la formation professionnelle et le marché du travail. Le BIT a participé à l'intégralité du processus. Cela a produit des résultats, certes, encore modestes. Il s'agit, par exemple, de la réforme du système des pensions (CTS) et des indemnités liées au congé de maternité. De gros efforts ont été faits pour mettre un terme aux abus auxquels donnaient lieu les contrats de travail des jeunes. Le gouvernement a également promulgué une nouvelle loi sur l'inspection du travail.

Le BIT contribue aussi à la mise en place de comités tripartites dont le rôle est de promouvoir l'égalité de chances. A la fin de 2000, en Argentine, le gouvernement, les employeurs et les travailleurs ont décidé de créer, d'un commun accord, le Conseil tripartite pour l'égalité des chances des travailleurs et des travailleuses. Il est prévu de créer un forum consultatif pour associer aux travaux les organisations non gouvernementales qui s'occupent de l'emploi et de la production.

Le projet régional OIT/ACTRAV/AECI vise à renforcer les organisations de travailleurs pour promouvoir le dialogue social tripartite et le développement économique et social de la région. Ce projet, récemment terminé, a fourni une assistance technique aux organisations régionales de travailleurs afin de préparer les organisations nationales à relever le défi du développement en

Encadré 27**Conseil national du travail du Pérou**

Au Pérou, des institutions de concertation tripartites ont été créées dans les années quatre-vingt, mais elles n'ont pas fonctionné correctement. L'attitude du gouvernement à partir de 1990 et la situation des partenaires sociaux, notamment la fragilité du mouvement syndical, ont empêché toute possibilité de dialogue ou de concertation tripartite durant toute une décennie. Le nombre des conventions collectives, en chute de plus de 50 pour cent, est un indice clair de l'affaiblissement des instances de débat.

En janvier 2001, avec le gouvernement de transition, le Conseil national du travail, créé au début des années quatre-vingt, a été réactivé dans le cadre de la loi organique du ministère du Travail. Le ministre du Travail a convoqué les intéressés à un processus de dialogue et de concertation articulé autour de trois axes: l'emploi, la formation professionnelle et le marché du travail. Le processus, appuyé avec force par le gouvernement du Président Toledo, repose sur le consensus des acteurs sociaux et doit déboucher sur des accords modifiant la dynamique du travail ainsi que son cadre juridique. L'EMD a été sollicitée et poursuit à ce jour sa collaboration. Au début, le BIT a appuyé le conseil en contribuant à certaines études désormais financées par le budget national.

Aujourd'hui, malgré les difficultés inhérentes à ce type de processus, le Conseil national du travail a déjà contribué à l'adoption de certaines réformes concernant le régime des pensions (CTS), le congé de maternité et les contrats de formation des jeunes – contrats à l'origine de fréquents abus – dont l'utilisation a été réduite à 10 pour cent. En mars 2001, l'exécutif a promulgué une nouvelle loi d'inspection du travail, conformément aux compétences qui lui ont été attribuées par le Congrès. Concernant la formation professionnelle, la commission a adopté une proposition de politique d'information sur le marché du travail, et la sous-commission de l'emploi a adopté un rapport qui fait le point de la situation. En 2002, le conseil a examiné divers projets pour la mise en place d'une assurance chômage, avec l'assistance technique de l'EMD. Il a également procédé à la révision et à l'analyse de divers projets de loi sur le travail.

Le conseil fonctionne depuis plus d'un an, ce qui témoigne du succès du processus de dialogue tripartite. Devenu forum de discussion sur les questions relatives au marché du travail, il contribue à développer la culture du dialogue social au Pérou.

analysant les tendances socio-économiques, l'évolution de la production et les nouvelles orientations de l'organisation du travail, sur la base du dialogue. Ce projet a contribué à la création de la Bourse internationale du travail de la Fédération de la construction civile, filiale de la Confédération générale des travailleurs du Pérou (CGTP), l'objectif étant de faciliter le recrutement de travailleurs péruviens en Espagne pendant une année, dans le plein respect des normes internationales du travail et de la législation locale.

Le Paraguay s'est attaché à renforcer le dialogue social de diverses manières: propositions de modification de la loi 200 sur la réglementation du travail dans le secteur public; définition de politiques de l'emploi pour les zones rurales et urbaines; établissement d'indicateurs des salaires et définition d'une politique salariale pour les travailleurs du secteur privé; proposition de modernisation du ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Au Paraguay, où le processus de dialogue social a été initié récemment, le BIT a réuni des représentants de haut niveau des mandants auxquels il a soumis un diagnostic du dialogue social dans le pays. Cette réunion a été suivie par une

série de séminaires bipartites et tripartites en 2001, l'objectif étant de renforcer le processus, de favoriser les rencontres entre les partenaires sociaux et de leur donner l'occasion d'explorer les domaines d'intérêt et de convergence en vue d'une concertation avec les représentants du gouvernement.

A l'appui de la déclaration sociale du MERCOSUR, ACTRAV mène, en coopération avec le CINTERFOR, un programme de recherche sur l'applicabilité juridique de la déclaration dans chacun des pays membres de la zone.

Au Chili, trois rapports ont été préparés dans le cadre d'un programme réalisé en collaboration avec la Centrale unitaire des travailleurs. Ces rapports concernent le dialogue social, les politiques de sécurité sociale et les réformes de la politique du travail. Un cycle de séminaires organisé à l'intention des dirigeants des confédérations et des fédérations syndicales a abordé les thèmes suivants: dialogue social, relations professionnelles, gestion syndicale, nouvel ordre économique international, mondialisation et monde du travail. Ces activités ainsi qu'une série d'activités bipartites organisées à la demande du Président de la République en 2001 visaient à promouvoir le dialogue social. La Centrale unitaire des travailleurs (CUT) ainsi que la Confédération de l'industrie et du commerce (CPC) et l'Association pour le développement industriel y ont activement participé. Cela a débouché sur la signature d'un accord par les dirigeants de la CPC et de la CUT, qui se sont engagées à s'attaquer ensemble aux problèmes de l'emploi.

Le BIT a aidé le gouvernement et les partenaires sociaux du Chili à mettre en place le Conseil tripartite pour le dialogue social, institution qui vise à promouvoir le dialogue entre les entrepreneurs, les responsables syndicaux et les pouvoirs publics.

Le BIT a également appuyé la commission technique chargée de proposer une réforme des tribunaux du travail afin que les droits des travailleurs soient bien défendus et la législation du travail correctement appliquée. Cet effort a abouti à un rapport conjoint du gouvernement et du BIT sur les bases fondamentales de la réforme des tribunaux du travail et de la protection sociale. Il a été remis au Président de la République, Ricardo Lagos, en avril 2002. Cela a facilité le dialogue, ouvert de nouvelles voies et permis de comparer la situation du Chili à celle d'autres pays.

Toujours au Chili, l'appui fourni aux commissions tripartites a favorisé le dialogue social. Un agenda commun, qui prévoit notamment de traiter les questions d'égalité entre hommes et femmes, a été établi.

La formation professionnelle fait l'objet d'un processus de dialogue régional sous l'égide de la commission technique tripartite du CINTERFOR¹². Par ailleurs, les instances nationales bipartites et tripartites assurent une concertation permanente et systématique entre travailleurs et employeurs. Ce processus a été dynamisé par les impératifs extérieurs, mais également par une participation élargie et plus efficace des acteurs sociaux, par la promotion de la communication et par la coordination horizontale des efforts. Cela a permis le renforcement institutionnel de la formation professionnelle dans la région. La coopération et l'assistance technique du CINTERFOR ont joué sur ce plan un rôle déterminant.

Le BIT s'est également donné pour objectif de renforcer le dialogue bipartite en tant que base d'une nouvelle culture du dialogue dans la région. Il a ainsi organisé des plates-formes de rencontre pour favoriser l'analyse et le débat.

¹² Elle est composée de représentants gouvernementaux des instituts de formation professionnelle des Etats Membres des Amériques et de l'Espagne et de représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs.

A l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'est tenu à Panama en novembre 2000, le BIT a favorisé la rencontre des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs de la région. Lors de cette rencontre, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été reconnue comme la base essentielle des relations professionnelles et des politiques du travail.

De même, à l'occasion de la douzième Conférence interaméricaine des ministres du Travail de l'Organisation des Etats américains (OEA), le BIT a organisé à Ottawa, le 17 octobre 2001, une rencontre bipartite de la Commission patronale de consultation technique pour les questions du travail (CEATAL) et du Conseil syndical de consultation technique (COSATE), représentant respectivement les employeurs et les travailleurs des Amériques, afin qu'ils puissent échanger leurs points de vue sur la dimension sociale et professionnelle de l'intégration régionale. Dans ce contexte, une déclaration a été adoptée en présence du Directeur général du BIT, Juan Somavia. Celle-ci souligne l'importance de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de l'Agenda pour le travail décent, du dialogue social et de l'administration du travail.

Un séminaire sous-régional bipartite s'est tenu à Rosario, en Argentine, sur la relation existant entre les petites et moyennes entreprises (PME) et l'emploi. Il visait à rapprocher les partenaires sociaux dans des domaines susceptibles d'être traités de manière concertée et bipartite. Il a réuni des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et d'Uruguay, des experts internationaux et des spécialistes du BIT s'occupant des PME, des relations entre employeurs et travailleurs et de l'emploi.

Les activités décrites ci-dessus visent toutes à promouvoir le dialogue social ainsi que la création d'institutions destinées à tenir lieu de forums de discussion aux partenaires sociaux. Cependant, il faut aussi renforcer les capacités de ces derniers pour que le dialogue social soit constructif. Le BIT s'attache à renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que les instances gouvernementales responsables de la politique sociale et de la politique du travail, pour leur assurer une position plus forte dans l'élaboration des politiques économiques et sociales, aux niveaux national et international.

Renforcement des organisations d'employeurs

Par des activités d'information, de formation et de conseil, le BIT aide les organisations d'employeurs à participer pleinement à la planification et aux initiatives nationales, sous-régionales et régionales.

Les programmes ont été centrés sur les préoccupations spécifiques des organisations d'employeurs, à savoir la faiblesse de leurs bases institutionnelles, les problèmes de communication rendant impossible la projection d'une image forte et l'absence de planification à moyen et à long terme. Entre autres activités destinées à renforcer les bases institutionnelles, le BIT a apporté son assistance aux organisations d'employeurs du Nicaragua et du Panama. Les organisations d'employeurs de la région andine ont quant à elles bénéficié d'un projet de renforcement du secteur privé par le biais des organisations faïtières d'employeurs.

Un programme visant à encourager les organisations provinciales à davantage de participation au sein de leurs confédérations a été mis en œuvre au Pérou et au Venezuela. Au Pérou, quatre organisations provinciales ont accru leur participation et établi un plan d'action dans le but d'améliorer leurs relations avec leur confédération.

Un appui continue d'être apporté au développement du cours annuel de formation qui est donné par l'Institut latino-américain de gestion des organisations d'employeurs. Cet institut a déjà formé un grand nombre de cadres des organisations d'employeurs de toute l'Amérique latine. L'évaluation de ce cours a donné des résultats très positifs, et les participants ont manifesté le souhait de participer à des cours de perfectionnement.

En mai et en octobre 2001, les organisations d'employeurs ont organisé des forums auxquels ont participé des représentants des organisations d'employeurs des pays de l'Isthme centraméricain et de la République dominicaine chargés de coordonner et d'aligner leurs positions en matière de politique du travail. Le forum qui s'est tenu au mois de mai a permis de présenter l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, de coordonner la participation des pays de la zone au sein des différentes commissions et de traiter d'autres thèmes d'intérêt, tels que la flexibilité du travail, le secteur informel et la future orientation des forums. Ces questions ont aussi été abordées en octobre. Au cours des conférences, les employeurs centraméricains ont coordonné leurs positions et fait preuve de solidarité.

Au Guatemala, les cadres des organisations d'employeurs ont bénéficié d'une formation aux nouvelles techniques de gestion. Le cours a aussi porté sur les programmes du BIT. Plus de 40 dirigeants d'entreprise appliquent aujourd'hui les techniques qui leur ont été enseignées.

L'un des objectifs consiste à aider les organisations d'employeurs à offrir de meilleures prestations à leurs membres et à rendre ainsi les entreprises plus performantes. Avec l'appui du BIT, diverses organisations ont mis en place de nouveaux services ou ont amélioré les services existants dans des domaines tels que le règlement des conflits, la garantie de la qualité ou la négociation. En Argentine, par exemple, un nouveau mécanisme de règlement des conflits a été mis en place et une réforme de la législation sur la sécurité et la santé au travail a été décidée. Aux Bahamas, des plans stratégiques ont été adoptés et appliqués afin de renforcer les capacités des organisations. En Bolivie, de nouveaux services ont été créés pour améliorer la gestion de la qualité et obtenir la certification ISO. Dans ce même pays, et dans le cadre d'un programme de plus grande ampleur, un comité de coordination a été créé pour la sécurité et l'hygiène au travail. Au Costa Rica, un nouveau service de législation du travail a été créé et, au Guatemala, une réforme du Code du travail a été votée à la suite de discussions bipartites.

Le BIT a aidé les organisations d'employeurs à améliorer leurs connaissances en matière économique et sociale, à accroître leur capacité de communication avec leurs interlocuteurs et à perfectionner leurs mécanismes de consultation interne. Un nombre croissant d'organisations d'employeurs ont ainsi étendu leurs programmes au travail des enfants. Au Guatemala, par exemple, les employeurs ont créé deux fondations, l'une pour combattre le travail des enfants et former les mineurs, l'autre pour appuyer l'intégration des enfants des rues dans des programmes de formation professionnelle. En Colombie, à l'initiative des employeurs, un plan national d'élimination du travail des enfants a été élaboré ainsi qu'un programme universitaire et un code de conduite à l'intention des entreprises. Quatre interventions directes ont permis à 80 enfants d'échapper au travail et de retourner à l'école. Au Costa Rica, des bourses ont été octroyées à des enfants astreints au travail et des activités rémunératrices ont été offertes aux familles. On s'est efforcé d'aider les chefs de famille à obtenir un emploi dans le secteur formel afin qu'ils puissent maintenir leurs enfants dans le système éducatif au lieu de les faire travailler. Le travail des enfants fait l'objet d'une attention accrue depuis l'adoption de la résolution de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que d'autres mesures prises par les employeurs ou leurs organisations. Le BIT a renforcé sa coopération et son appui aux

Encadré 28**De la coordination entre employeurs au dialogue social et à la concertation**

La coopération du BIT avec les organisations d'employeurs des pays de l'Isthme centraméricain et de la République dominicaine a permis de renforcer le Forum des coordinateurs du travail, lequel favorise un dialogue franc entre les représentants des entreprises et la coordination de leurs positions sur les questions intéressant la sous-région et d'autres zones.

Grâce aux travaux menés dans le cadre de ce forum, les employeurs du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine ont amélioré leur connaissance du BIT, des projets de coopération technique et des activités menées dans la zone. Cela a facilité leur coordination dans l'étude des thèmes cruciaux du marché du travail, leur a permis d'aboutir à une position concertée et a contribué à enrichir les débats dans leurs pays respectifs.

Ce forum, qui s'est réuni en mai et octobre 2001, a engendré davantage de cohésion au sein des organisations, facilitant ainsi la mise en place de programmes de coopération horizontale et l'intégration sous-régionale des politiques du travail. Les employeurs ont défini des stratégies et un agenda qui font une juste place aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'aux éléments essentiels du travail décent. Ils ont accueilli avec enthousiasme l'idée d'élaborer, sur une base tripartite, un agenda faisant la synthèse des thèmes principaux de la politique du travail à l'intention des trois partenaires sociaux: gouvernements, employeurs et travailleurs.

Cette dernière étape constitue un progrès important dans la promotion du dialogue tripartite dans chacun des pays et au niveau de la sous-région. Le BIT a ainsi beaucoup contribué au rapprochement des organisations d'employeurs des sept pays en vue de promouvoir le travail décent dans toute la zone.

organisations d'employeurs dans le cadre du programme IPEC. Parallèlement aux activités menées dans chaque pays en vertu des protocoles signés avec l'IPEC, la coopération du BIT avec les organisations d'employeurs a contribué à renforcer l'action sectorielle et concrète pour l'élimination du travail des enfants et la mise en place d'alternatives viables.

En ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises, un programme de «projection sociale de l'entreprise» est en cours dans la sous-région andine (Colombie, Pérou et Venezuela). Il vise à évaluer l'impact de la gestion sociale des entreprises en vue de l'étendre et de l'améliorer avec l'aide des syndicats.

Dans les organisations centrales d'employeurs des pays andins (Bolivie notamment), les thèmes de la sécurité et de la santé au travail ont été institutionnalisés. Ils font l'objet d'une action de grande ampleur du BIT à travers un programme régional qui vise d'autres pays d'Amérique latine tels que le Paraguay, le Honduras ou la République dominicaine.

Dans les pays du cône Sud, des actions ont été menées pour diffuser les méthodologies de règlement des conflits fondées sur des expériences réalisées dans d'autres pays, en Uruguay, au Chili et en Argentine. Un grand nombre d'activités ont été mises en place en collaboration avec la Chambre d'industrie et la Chambre nationale du commerce et des services de Montevideo sur les thèmes de la sécurité sociale, du dialogue social, de la crise et de la relance économique, et des droits des employeurs dans le dialogue

régional. En Argentine l'accent a été mis sur la prévention des risques et ses liens avec la productivité et la qualité, et sur l'analyse des besoins des PME pour l'amélioration de leur rendement. Au Paraguay, d'autres grands thèmes ont été développés en collaboration avec la Fédération de la production, de l'industrie et du commerce: négociation collective, conventions collectives, dialogue social, secteur privé et privatisations, égalité entre les sexes dans les entreprises, sécurité et santé au travail.

Les efforts visant à élargir la participation des femmes à l'activité économique ont également produit des résultats. On s'est notamment attaché à développer leur esprit d'entreprise et à favoriser leur accès à des fonctions de direction. Ainsi, en Colombie, des comités de femmes ont été créés pour la promotion des femmes entrepreneurs.

Le BIT appuie également les organisations d'employeurs lors des grands événements de dimension mondiale, tels les sommets des organisations d'employeurs de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui se sont tenus à Madrid et à Mexico en avril 2002. Deux séminaires sous-régionaux ont été organisés pour les employeurs sur les effets sociaux de la négociation de l'Accord de libre-échange américain. Le premier, qui s'est tenu en avril 2002, était destiné aux pays andins. Le second, qui s'est tenu en mai de la même année, s'adressait aux pays d'Amérique centrale. La position des employeurs concernant la forme de leur participation dans ce nouveau cadre a été discutée à ces deux séminaires.

Renforcement des organisations de travailleurs

Trois facteurs essentiels expliquent les résultats, supérieurs aux attentes, de la plupart des cibles relatives à la force et à la représentation des organisations de travailleurs. Tout d'abord, ces organisations ont recouru davantage à la Déclaration et aux normes fondamentales du travail de l'OIT dans leurs stratégies visant à régler les problèmes principaux. En deuxième lieu, nombre d'entre elles se sont dotées des moyens d'être plus efficaces et d'être des interlocutrices valables pour les gouvernements et les organisations d'employeurs. En troisième lieu, les activités de sensibilisation et d'éducation ouvrière ont porté davantage sur la protection sociale...¹³

L'appui au renforcement des organisations syndicales, nationales et régionales, en tant que partenaires sociaux, a été homogène et a visé principalement les confédérations et centrales nationales ainsi que les organisations syndicales régionales.

Grâce à cet appui, ces organisations ont amélioré leurs méthodes de travail. Les diagnostics qui ont été établis ont permis, d'une part, d'identifier avec davantage de précision les forces et les faiblesses des organisations en matière d'adhésion, de structure, de participation des femmes et des jeunes et, d'autre part, d'élever le niveau de dialogue intersyndical.

Grâce au recours à des outils tels que la planification stratégique, de plus en plus d'organisations sont désormais dotées de plans et programmes de travail mieux élaborés. Cela est particulièrement visible dans le domaine de l'éducation.

Grâce à une plus grande utilisation des nouvelles technologies de communication, les organisations ont plus facilement accès aux bases de données du BIT, notamment celles sur la liberté syndicale et la sécurité sociale. Ces bases ont souvent été consultées pour la prise de décisions concernant la promotion et la défense des droits fondamentaux.

¹³ Conseil d'administration, Genève, 283^e session, mars 2002, document GB.283/PFA/9.

La participation des femmes à la direction des organisations syndicales nationales et régionales s'est accrue et améliorée. Les résultats sont également encourageants en ce qui concerne les capacités de gestion et de dialogue social des organisations de travailleurs. Les personnes suivant les programmes d'éducation ouvrière participent efficacement aux activités suivantes: actualisation et développement des programmes de formation syndicale; formation de formateurs; et participation aux activités des organes de contrôle de l'OIT (observations citées dans les rapports, suivi des recommandations de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, de la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail et du Comité de la liberté syndicale).

La participation aux institutions tripartites a également augmenté dans les domaines de la formation professionnelle, de la sécurité sociale, de l'administration du travail, de la fixation des salaires et de l'élimination du travail des enfants. Elle s'est accrue au sein d'autres organes de développement social, tels que les commissions nationales de la femme, établies dans différents pays de la région.

Les organisations de travailleurs participent aussi plus activement à l'élaboration de propositions concernant le dialogue social national et la dimension sociale des processus d'intégration économique en cours dans la région en s'appuyant sur les principes de l'OIT ainsi que sur les normes internationales du travail, notamment les normes fondamentales. Elles ont participé au suivi et à l'application de la déclaration sociale du MERCOSUR, à la création d'instances internationales pour la promotion de l'égalité entre les sexes, telles que la commission andine COMUANDE, qui fait partie intégrante du Conseil consultatif andin du travail.

Financé par la Norvège, le projet d'assistance aux travailleurs ruraux d'Amérique latine pour la promotion des conventions fondamentales, qui est en cours au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et en République dominicaine, a mené à bien des programmes de formation basés sur les conventions de l'OIT dans des domaines tels que l'organisation, la négociation, les systèmes d'information, l'égalité entre les sexes. La deuxième phase a commencé en 2000. Elle vise à améliorer les conditions de travail des travailleurs ruraux par le renforcement de leur capacité de négociation et de la participation des organisations de travailleurs aux décisions de dimension nationale. Ce projet a produit des résultats positifs, comme l'adaptation des outils de formation à la langue et aux besoins spécifiques des bénéficiaires. Le résultat le plus significatif a sans doute été une meilleure intégration des organisations de travailleurs ruraux grâce à la confrontation de leurs expériences. Chacune de ces organisations a été renforcée grâce à la formation. Elles ont acquis les outils et connaissances nécessaires à la gestion, à la mise en œuvre et au suivi des projets. L'objectif était également d'améliorer la participation des femmes aux activités du projet. Cet objectif a été atteint.

Le renforcement des structures d'assistance et de coordination des organisations syndicales est de plus en plus un objectif central de l'action du BIT. Les travaux de recherche menés en collaboration avec certaines organisations syndicales régionales ont débouché sur une amélioration du fonctionnement de ces organisations, l'élaboration de lignes directrices et des actions de promotion de l'adhésion syndicale et de la négociation collective.

Au niveau des relations syndicales internationales, la coopération et l'assistance technique ont débouché sur une meilleure communication inter-syndicale dans la région ainsi que sur une meilleure communication avec le mouvement syndical européen, notamment espagnol. Cela a permis une confrontation des expériences dans les domaines du dialogue social et de la formation professionnelle.

Encadré 29**Les organisations syndicales en Amérique centrale, au Panama et en République dominicaine en tant qu'acteurs des relations professionnelles**

Dans un contexte de conflit, de dissensions, de mondialisation et d'affaiblissement des organisations de travailleurs, les centrales syndicales considèrent le dialogue social et le tripartisme comme les conditions essentielles de leur renforcement et de leur progrès. Le BIT, conformément aux objectifs stratégiques, et dans une dynamique générale d'appui et de consolidation du dialogue social au niveau national, a fourni une assistance technique aux organisations syndicales en renforçant d'abord le dialogue intersyndical pour ensuite faire progresser le dialogue tripartite.

Au niveau de la sous-région, un programme de recherche et d'action a été mis en place à la demande des organisations syndicales afin de mieux connaître leur situation exacte. Ce programme fondé sur une autoanalyse a débouché sur des propositions concrètes, des moyens de soutien et des publications qui ont favorisé le progrès et le renforcement des organisations à l'échelle nationale et sous-régionale.

Ainsi, dans tous les pays de la zone, le BIT a travaillé en collaboration étroite avec les centrales syndicales pour le renforcement des espaces de concertation intersyndicale (CONATO au Panama, CNUS en République dominicaine) et le développement de ces espaces en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Costa Rica et au Nicaragua. Avec l'appui de la CISL (ORIT), de la CMT (CLAT) et de la COCENTRA, un espace de concertation intersyndicale sous-régional a été créé afin de favoriser la cohésion du mouvement syndical pendant l'élaboration, en mai 2002, d'un Agenda tripartite des politiques du travail dans les pays d'Amérique centrale, au Panama et en République dominicaine.

Ces processus, même s'ils ont connu quelques vicissitudes du fait de certains changements politiques (changement de gouvernement au Costa Rica, au Honduras et au Nicaragua), ont produit des résultats notables: au Costa Rica, ils ont débouché, en août 2002, sur l'accord et le plan d'action pour le renforcement du dialogue social institutionnalisé et, au Honduras, sur la création d'un conseil économique et social en mars 2002. Ces résultats ont remédié à l'impasse dans laquelle se trouvait le dialogue social depuis quelques années et ont contribué à renforcer et à légitimer les organisations syndicales en tant qu'acteurs des relations professionnelles. Dans tous les pays, les syndicats ont mené un effort de concertation pour la défense d'une politique commune dans le cadre du dialogue social. Grâce à ce processus, les syndicats des pays de la sous-région ont vu leur pouvoir de négociation et leur représentativité renforcés.

L'appui du BIT est indispensable au renforcement des organisations syndicales et à leur participation au processus de concertation. Son assistance technique est d'ailleurs continuellement sollicitée dans ce domaine.

Le nombre de syndicats nationaux affiliés à des organisations internationales de travailleurs a augmenté, notamment dans certains secteurs. Dans certains pays de la région, on observe un renforcement du pouvoir des femmes dans les structures syndicales, régionales et intersyndicales. Des efforts sont faits pour promouvoir la coordination syndicale interaméricaine entre les organisations régionales et sectorielles, de même qu'entre ces dernières et les organisations sous-régionales.

Parallèlement à l'assistance technique, des études ont été menées dans le but de favoriser la participation syndicale dans les relations professionnelles.

Cela a permis aux organisations syndicales de rétablir la négociation collective en tant que moyen de régulation et d'harmonisation des relations professionnelles et de relever le défi de l'ouverture aux nouvelles technologies tout en poursuivant l'objectif d'un travail décent pour tous.

Dans divers pays, les syndicats ont été renforcés en tant qu'interlocuteurs des ministères du Travail et des commissions de travail du pouvoir législatif afin qu'ils puissent contribuer aux propositions de ratification des conventions et à la mise en conformité des législations et des pratiques nationales avec les normes internationales.

Renforcement de l'administration du travail

Les activités du BIT concernant le renforcement de la législation et de l'administration du travail dans la région sont centrées sur la modernisation des fonctions ministérielles. Il s'agit de renforcer et d'élargir leur rôle dans l'élaboration des politiques nationales et internationales et de renforcer les mécanismes et les institutions qui régissent les marchés du travail. Il est nécessaire d'accroître les capacités de collecte, de traitement et d'analyse des données sur les marchés du travail pour la formulation des politiques et la promotion du dialogue social. L'inspection du travail doit être renforcée pour garantir le respect de la législation nationale et des normes internationales du travail. Enfin, il faut accorder une grande priorité à la formation et au perfectionnement des fonctionnaires de l'administration du travail pour qu'ils puissent traiter efficacement les problèmes de reconversion professionnelle dans un environnement en constante évolution.

Ces trois dernières années, le renforcement de la législation et de l'administration du travail, avec l'aide du BIT, a été favorisé par l'apparition de systèmes de gouvernement plus démocratiques dans la région. En matière de législation, les Etats fixent maintenant leurs orientations en vertu des principes et des conventions de l'OIT, et recourent de plus en plus à l'assistance technique du BIT pour la formation des administrateurs du travail et autres fonctionnaires.

Le BIT a mené des études et des analyses détaillées des systèmes d'administration du travail et a élaboré des instruments, méthodes et publications destinés à fournir une assistance concrète. Dans la région, le Belize et El Salvador ont ratifié la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, ce qui porte à trois – avec la République dominicaine – le nombre des pays dans la région basant leur cadre juridique et la gestion de leurs administrations du travail sur cet instrument. D'autres exemples de résultats concrets obtenus pendant cette période en Amérique latine et dans les Caraïbes peuvent être cités: création d'un conseil consultatif au Costa Rica; examen des procédures administratives et des méthodes de travail de l'administration du travail au Chili; adoption de nouveaux règlements et élaboration de manuels destinés à l'administration du travail en République dominicaine; restructuration du ministère du Travail, conformément aux recommandations du BIT, au Pérou; amélioration de la sécurité dans le secteur forestier en Uruguay sur la base des recommandations du BIT.

Le BIT a apporté son assistance technique aux Etats d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'adoption et l'application de lois, règlements et procédures. Le Guatemala a réformé son Code du travail en 2001 pour le mettre en conformité avec la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ainsi qu'avec la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. Au Panama, un décret a été adopté pour la ratification de la convention n° 138 sur l'âge minimum. Le Pérou a réformé sa législation sur les relations professionnelles à la fin de 2001 afin de la mettre en conformité avec la convention n° 87.

Encadré 30**Le Président de la République du Chili adopte une proposition parrainée par le BIT**

En 2001, le Chili a créé une commission composée de hauts magistrats, d'universitaires, de spécialistes du droit du travail, de fonctionnaires spécialisés du ministère du Travail et du ministère de la Justice ainsi que d'experts issus du monde des entreprises et du monde syndical afin d'examiner, avec l'appui du BIT, le fonctionnement des tribunaux qui ont à connaître des différends du travail ou des différends relatifs à la protection sociale.

L'objectif de cette analyse était de définir les réformes à mettre en œuvre pour moderniser le système et le rendre plus efficace et accessible à tous.

Le BIT a appuyé l'organisation de séminaires et de rencontres en vue de favoriser le consensus. Les conclusions et les recommandations du séminaire de décembre 2001 ont ainsi servi de base à une proposition que le président Ricardo Lagos soumettra au pouvoir législatif pour approbation. Cette proposition définit les fonctions des nouveaux juges du travail et de la protection sociale et prévoit une plus grande spécialisation de la seconde instance ainsi qu'une formation spéciale pour les juges des tribunaux du travail.

En Argentine, un programme visant les services d'inspection du travail a été mis en œuvre à la demande du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation. Ce programme a défini quatre axes principaux: *a)* assistance technique au ministère et au Conseil fédéral du travail au sujet des fonctions et attributions de l'autorité centrale de l'inspection du travail; *b)* organisation d'un atelier avec le Comité des travailleurs de la police sur le contenu et la portée des conventions n^{os} 81 et 129 concernant l'inspection du travail; *c)* élaboration d'un programme de formation continue des inspecteurs du travail au niveau national et régional; *d)* organisation d'un atelier sur l'inspection du travail des enfants.

En Amérique centrale, au Panama et en République dominicaine, le programme MATAC a continué à promouvoir la modernisation des administrations du travail. Financé par l'Espagne, il appuie la modification des lois organiques et des lois sur la fonction publique et la carrière administrative, afin de consolider et de réorganiser les structures de gestion. Grâce à ce programme, plusieurs pays ont ratifié la convention n^o 150 qui traite de l'administration du travail et la convention n^o 144 qui porte sur les consultations tripartites.

Dans le contexte de la Zone de libre-échange des Amériques, le projet a fourni une assistance technique pour différentes réunions des groupes de l'Organisation des Etats américains au cours desquelles des projets concrets ont été étudiés dans des domaines relatifs à l'information, aux statistiques, aux systèmes d'inspection, aux tribunaux du travail ainsi qu'au dialogue social, à la concertation et à la négociation collective.

Les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine ont adopté un modèle de structure et de fonctions pour les services publics de l'emploi. Les ministères se sont dotés d'un système homogène d'intermédiation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et ont informatisé l'enregistrement des organisations syndicales, facilitant ainsi leur archivage.

Au Costa Rica, le projet a favorisé la participation des partenaires sociaux à l'administration du travail grâce à la création du Conseil consultatif national sur l'inspection du travail.

Encadré 31**Processus de réforme et professionnalisation du Secrétariat d'Etat au travail en République dominicaine**

Le projet de modernisation des administrations du travail d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (MATAC), financé par le gouvernement espagnol, a appuyé, entre 1998 et 2000, un processus de réforme et de professionnalisation du Secrétariat d'Etat au travail (SET) de la République dominicaine.

Les services du SET ont été mis en adéquation avec les nouvelles fonctions qui lui ont été confiées du fait, par exemple, de la réforme du système d'inspection du travail. Ils ont également été décentralisés grâce à la mise en place d'agences locales, et des organes consultatifs ont été créés (Conseil consultatif du travail). Actuellement, plus de 80 pour cent des employés du SET sont des agents de la carrière administrative, ce qui implique une stabilité de leurs fonctions ainsi qu'une garantie d'accès à la fonction publique.

Le processus a débuté en mai 1998, date à laquelle ont été constatées les conditions de sélection et de formation des fonctionnaires du SET. Celles-ci ne correspondaient à aucune réalité juridique, car le SET n'était pas rattaché au régime de la fonction publique et de la carrière administrative.

Les partenaires sociaux ont participé au processus et, notamment, à deux séminaires sur le rôle de l'administration du travail dans l'économie dominicaine. Deux gouvernements différents y ont participé, ce qui démontre l'engagement de l'Etat dans ce domaine.

La République dominicaine, qui a aujourd'hui un nouveau gouvernement, applique le règlement du SET, lequel poursuit son processus d'intégration dans le régime de la fonction publique et de la carrière administrative, conformément au Manuel d'organisation et des fonctions et à celui sur les catégories de postes.

Le projet MATAC, qui a atteint son objectif stratégique de mise en conformité du SET et de professionnalisation de ses fonctionnaires, s'attache maintenant à renforcer les activités de l'administration du travail. Il s'agit d'améliorer les services de l'emploi et les services d'inspection du travail – qui comprennent la sécurité et l'hygiène – et de promouvoir la médiation, la conciliation et l'élaboration de systèmes d'information internes et externes (guides, réseaux informatiques, etc.).

Dans les Caraïbes, le BIT, à travers le projet BIT/OEA/CIMT, a facilité la préparation et la participation des ministères du Travail à différentes réunions internationales, et notamment à la Conférence OIT/CARICOM, organisée à Port of Spain en août 2000, et à la réunion des ministres du Travail, organisée à Ottawa en octobre 2001, au cours de laquelle les pays des Caraïbes se sont engagés à participer activement aux groupes de travail qui ont été créés.

En janvier 2001, le BIT a facilité la création d'un groupe de travail spécialisé qui doit établir un programme de travail pour la modernisation des ministères du Travail. De même, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, il a contribué à une importante étude destinée à stimuler la réforme des portefeuilles de ces ministères dans la région des Caraïbes.

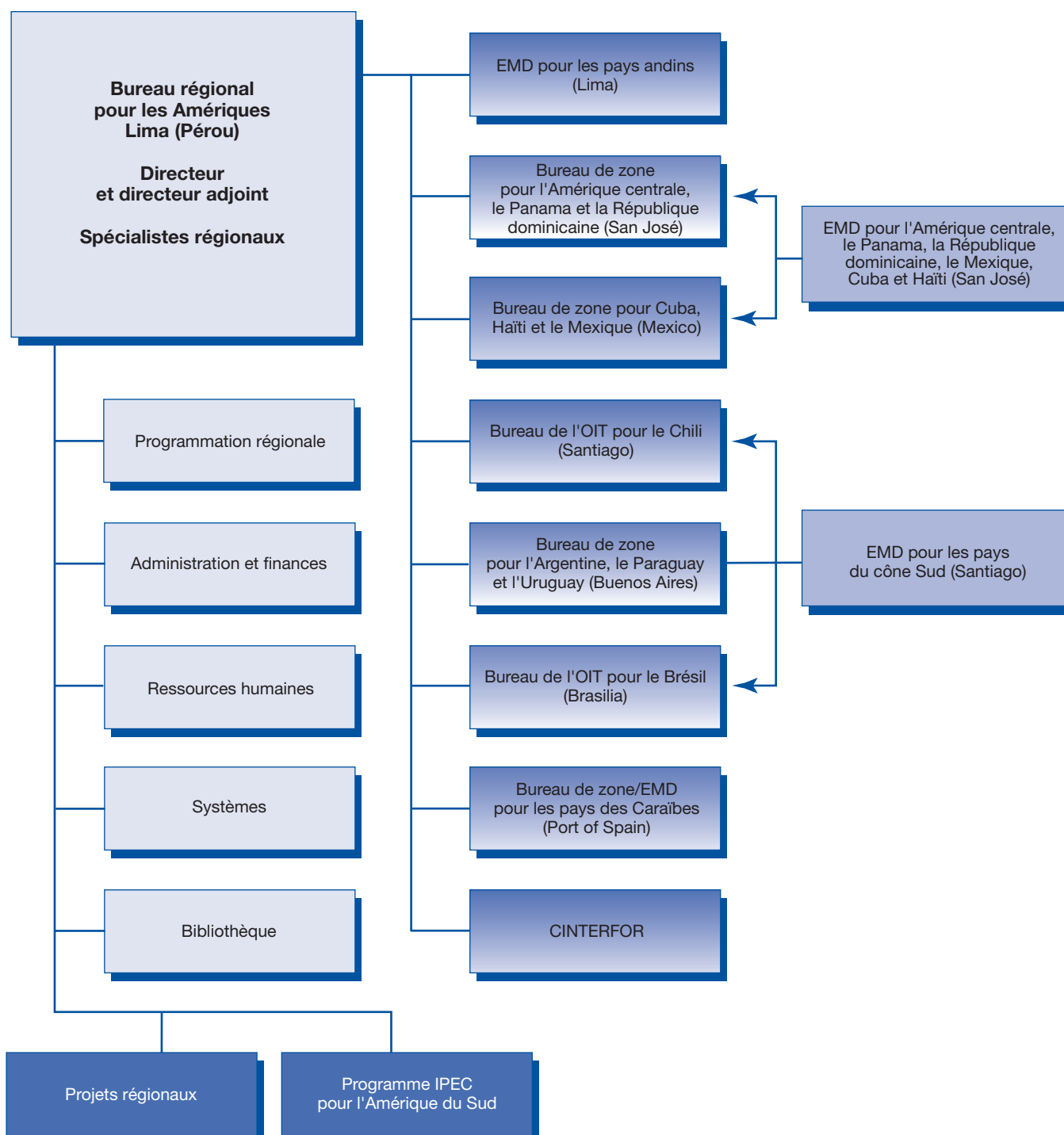
Le BIT a également fourni une assistance pour la formation des fonctionnaires de l'administration du travail et organisé, aux niveaux national et régional, différents ateliers sur les mécanismes de conciliation et de règlement des conflits.




Annexes

Annexe 1

Organigramme de la région des Amériques



Annexe 2

Structure régionale

Installé à Lima (Pérou), le bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes est chargé de veiller au respect des principes et des politiques générales de l'Organisation dans toutes les activités déployées dans la région. Il lui appartient d'identifier les priorités ainsi que de coordonner, planifier, programmer, mettre en œuvre et évaluer les activités au niveau régional. Il s'assure également que les ressources sont utilisées de manière efficace et que sont effectués les contrôles financiers et administratifs nécessaires. Il apporte en outre son assistance et fournit des informations au siège sur les événements politiques qui ont lieu dans la région.

Pour ce travail, le directeur régional bénéficie de l'appui des spécialistes régionaux des questions d'égalité entre les sexes, des activités pour les travailleurs, de l'intégration économique et sociale et du *travail décent*, du spécialiste de l'Equipe multidisciplinaire de Lima chargé des activités pour les employeurs, qui joue également le rôle de spécialiste régional, ainsi que des unités de programmation, d'administration et des finances, des ressources humaines, des systèmes informatiques et de la bibliothèque. Le directeur régional a institué un comité directeur régional qui se réunit périodiquement pour traiter les questions inhérentes à la région. Il a également créé le Comité régional du travail décent, composé des spécialistes régionaux, des directeurs des bureaux de zone et des directeurs des équipes multidisciplinaires. Le Comité régional du travail décent se réunit au moins une fois par an pour évaluer l'état d'avancement du programme et planifier les mesures à prendre sur la base de cette évaluation.

Il existe dans la région tout un réseau de bureaux qui, en consultation avec les mandants tripartites, sont chargés d'identifier les besoins et d'élaborer, mettre en œuvre, faire connaître et évaluer les activités visant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT. De même, le 1^{er} janvier 1994, sont entrées en fonction quatre équipes multidisciplinaires ayant pour mission de donner aux directeurs des bureaux de zone des orientations et des informations techniques leur permettant de planifier des programmes, d'effectuer des évaluations, etc. Leur tâche fondamentale consiste à apporter des conseils strictement techniques aux mandants tripartites de l'OIT.

Il convient de mentionner que le Directeur général accorde la plus haute importance à la synergie entre le siège et les services extérieurs, une étroite coopération et une communication intense ayant été instaurées entre les services techniques, les bureaux de zone et les équipes multidisciplinaires. Etant donné la priorité accordée aux activités sur le terrain, le processus de décentralisation des activités de coopéra-

tion technique s'est intensifié ces dernières années. De même, la direction générale a décidé de renforcer les capacités techniques par le transfert de spécialistes du siège aux services extérieurs.

Les bureaux de zone assurent, en coordination avec les équipes multidisciplinaires, les fonctions suivantes:

- *Programmation*: Analyse sectorielle, recherche sur les aspects essentiels du monde du travail, préparation et actualisation des objectifs, des stratégies et des programmes par pays.
- *Service de consultation technique*: Politiques d'appui, guides pratiques et soutien technique aux mandants, sur la base du mandat de l'OIT.
- *Service technique et appui*: Programmation et projection, évaluations et appui technique aux projets.

L'implantation et le champ d'action des bureaux de zone et des équipes multidisciplinaires sont indiqués ci-après:

Bureau de zone et Equipe multidisciplinaire des Caraïbes

Situé à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), ce bureau de zone couvre les 21 pays des Caraïbes, qu'ils soient de langue anglaise ou néerlandaise. L'Equipe multidisciplinaire pour les Caraïbes est installée dans le même bureau, ce qui lui permet de pourvoir avec une plus grande efficacité aux besoins des mandants des Caraïbes. L'équipe est composée de sept spécialistes techniques.



SPÉCIALISTES TECHNIQUES:

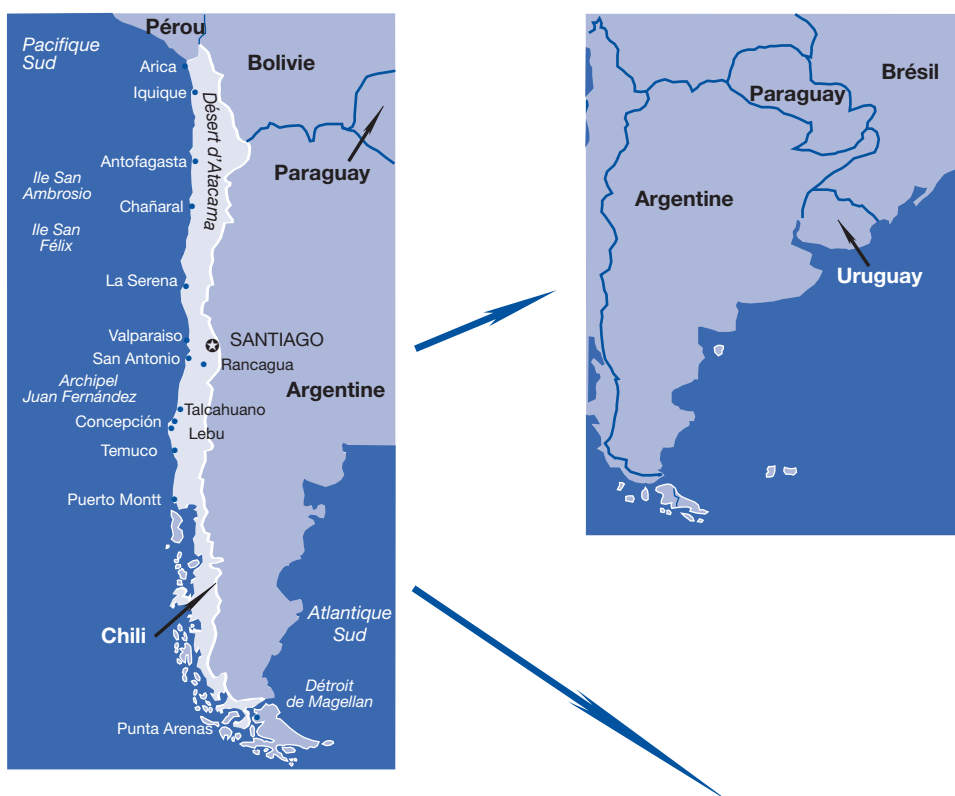
- | | |
|---|------------------------------------|
| 1. Normes internationales du travail | 4. Relations professionnelles |
| 2. Mise en valeur des ressources et formation professionnelle | 5. Activités avec les travailleurs |
| 3. Emploi et politiques du marché du travail | 6. Activités avec les employeurs |
| | 7. Formation à la gestion |

Bureaux de l'OIT en Argentine, au Brésil et au Chili, et Equipe multidisciplinaire pour les pays du cône Sud

Le bureau de zone de l'OIT situé à Buenos Aires est chargé d'élaborer, de déployer et d'évaluer les activités visant à soutenir les objectifs par pays en Argentine, au Paraguay et en Uruguay.

Le bureau de l'OIT pour le Brésil est situé à Brasilia. Il œuvre à la conception et à la mise en œuvre de programmes, projets et activités de coopération technique, dans le cadre des objectifs stratégiques de l'OIT.

Le bureau de l'OIT chargé des activités déployées au Chili est situé à Santiago. Dans ce bureau est également installée l'Equipe multidisciplinaire pour les pays du cône Sud, qui couvre l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay. Le directeur du bureau de l'OIT, en étroite collaboration avec les directeurs des bureaux de Buenos Aires et Brasilia, fait office de directeur de l'équipe composée de huit spécialistes.



SPÉCIALISTES TECHNIQUES:

1. Normes internationales du travail et relations professionnelles
2. Développement de la productivité et des ressources humaines
3. Développement de l'emploi
4. Activités avec les employeurs
5. Activités avec les travailleurs
6. Développement des petites entreprises
7. Politiques du marché du travail
8. Sécurité sociale



Bureaux de l'OIT de San José et de Mexico, et Equipe multidisciplinaire de l'OIT pour la sous-région

Le bureau de l'OIT de Mexico déploie ses activités pour Cuba, Haïti et le Mexique. Le bureau de l'OIT pour l'Amérique centrale se trouve à San José (Costa Rica). Ce bureau couvre le Costa Rica, la République dominicaine, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama. Dans ce bureau est également installée l'équipe multidisciplinaire compétente pour cette sous-région, y compris pour les pays suivants: Cuba, Haïti et Mexique. Cette équipe est composée de huit spécialistes techniques qui coordonnent leur travail aussi bien avec le directeur du bureau de San José qu'avec le directeur du bureau de l'OIT de Mexico.



SPÉCIALISTES TECHNIQUES:

- | | |
|---|--|
| 1. Normes internationales du travail et populations indigènes | 5. Conditions de travail, sécurité et santé au travail |
| 2. Formation professionnelle | 6. Activités avec les travailleurs |
| 3. Développement de l'emploi | 7. Activités avec les employeurs |
| 4. Sécurité sociale | 8. Législation et relations professionnelles |

Equipe technique multidisciplinaire pour les pays andins

L'Equipe multidisciplinaire pour les pays andins se trouve à Lima (Pérou) et est chargée des activités menées en Bolivie, en Colombie, en Equateur, au Pérou et au Venezuela.

L'équipe est composée de huit spécialistes techniques et apporte son assistance, entre autres, sous forme de consultations ponctuelles, d'évaluations, de missions et d'activités de formation. Sur le plan de l'intégration andine, elle déploie des activités de soutien à la Communauté andine des nations.



SPÉCIALISTES TECHNIQUES:

1. Normes internationales du travail
2. Emploi
3. Conditions de travail, sécurité et santé au travail
4. Emploi et développement en milieu rural
5. Activités pour les travailleurs
6. Activités pour les employeurs
7. Relations professionnelles et administration du travail
8. Développement des coopératives et des petites entreprises

CINTERFOR

Le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) est un service technique du Bureau international du Travail, établi à Montevideo (Uruguay). Il fait office de noyau d'un système constitué des institutions et organismes de formation professionnelle des Etats Membres de l'OIT dans les Amériques. Ce centre est, par nature, coordinateur et instrument de coopération technique entre ses institutions membres. Il impulse et favorise le développement des institutions de mise en valeur des ressources humaines par l'échange, entre celles-ci, de données d'expérience fondées sur des études et des travaux de recherche, par l'information et la documentation et par le transfert de méthodologies et de technologies de formation. Il contribue à la préparation des cadres et du personnel technique et enseignant des institutions de la région. Pour cela, le centre s'appuie, outre le directeur, sur un groupe d'experts de différents domaines de formation professionnelle, et dispose également d'un réseau de spécialistes auxquels il peut faire appel pour réaliser des études et des projets spécifiques.

Annexe 3

Projets exécutés ou actuellement mis en œuvre par l'OIT avec des ressources extrabudgétaires (1999-2002)

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Programme international d'éradication du travail des enfants en Amérique du Sud	De 1996 à ce jour	Espagne	Sensibiliser aux aspects négatifs du travail des enfants et susciter des engagements pour son éradication. Elaborer des stratégies nationales d'action pour éliminer le travail des enfants en renforçant les mécanismes et capacités institutionnels. Apporter une assistance directe et intégrée aux enfants travailleurs, garçons et filles, pour les retirer du travail par le biais de programmes d'action encourageant la participation institutionnelle et des solutions durables, en accordant la priorité aux secteurs à haut risque.	Pays d'Amérique du Sud
Programme international d'éradication du travail des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine	De 1996 à ce jour	Espagne	Sensibiliser aux aspects négatifs du travail des enfants et susciter des engagements pour son éradication. Elaborer des stratégies nationales d'action pour éliminer le travail des enfants en renforçant les mécanismes et capacités institutionnels. Apporter une assistance directe et intégrée aux enfants travailleurs, garçons et filles, pour les retirer du travail par le biais de programmes d'action encourageant la participation des institutions et des solutions durables, en accordant la priorité aux secteurs à haut risque.	Amérique centrale, Panama et République dominicaine
Prévention et éradication du travail des enfants dans les pays du MERCOSUR et au Chili	2002-2005	Espagne	Homogénéiser la mise au point d'instruments statistiques et de systèmes de suivi et d'inspection, l'élaboration de politiques sociales, la création d'observatoires nationaux du travail des enfants et la formulation de propositions d'intervention contre les formes extrêmes de travail des enfants.	Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay et Chili
Eradication de l'exploitation sexuelle des enfants dans les villes de Carthagène et Barranquilla (Colombie)	2001-02	Espagne	Elaborer des interventions visant à prévenir et éradiquer l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales.	Colombie
Eradication de l'exploitation sexuelle des enfants à Asunción (Paraguay)	2001-02	Espagne	Elaborer des interventions visant à prévenir et éradiquer l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales.	Paraguay
Eradication du travail des enfants sur la décharge municipale de Santo Domingo de los Colorados	2001-02	Espagne	Prévention et éradication du travail des enfants sur la décharge publique municipale.	Equateur
Contribution à l'éradication du travail des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine	2001-02	Etats-Unis d'Amérique	Sensibiliser aux aspects négatifs du travail des enfants et susciter des engagements pour son éradication. Elaborer des stratégies nationales d'action pour éliminer le travail des enfants en renforçant les mécanismes et capacités institutionnels. Apporter une assistance directe et intégrée aux enfants travailleurs, garçons et filles, afin de les retirer du travail par le biais de programmes d'action encourageant la participation des institutions et des solutions durables, appropriées, en accordant la priorité aux secteurs à haut risque.	Amérique centrale et République dominicaine
Contribution à la prévention et à l'élimination de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine	2001-2004	Canada	Elaborer des interventions visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales.	Amérique centrale et République dominicaine

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Contribution à la prévention et à l'élimination de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des enfants dans des pays choisis d'Amérique centrale	2002-2005	Etats-Unis d'Amérique	Elaborer des interventions visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales.	Panama, Costa Rica, Nicaragua, Honduras, Guatemala, El Salvador et République dominicaine
Contribution à l'éradication du travail des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine	2001-02	Espagne	Engager un processus d'éradication du travail des enfants en jetant les bases indispensables à une telle évolution.	Amérique centrale et République dominicaine
Elimination progressive du travail des enfants dans le secteur de la production de tomates en République dominicaine	2002-03	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans les plantations de tomates.	République dominicaine
Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie du café en Amérique centrale et en République dominicaine	2001-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans l'industrie du café.	Amérique centrale et République dominicaine
Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie du café au Costa Rica	1999-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans l'industrie du café.	Costa Rica
Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie du café en République dominicaine	1999-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans l'industrie du café.	République dominicaine
Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie du café au Nicaragua	1999-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans l'industrie du café.	Nicaragua
Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie du café au Honduras	1999-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans l'industrie du café.	Honduras
Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie du café en El Salvador	1999-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans l'industrie du café.	El Salvador
Elimination progressive du travail des enfants dans le secteur du brocoli au Guatemala	2000-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans les plantations de brocolis.	Guatemala
Activités préparatoires en vue de l'élaboration du programme assorti de délais en République dominicaine	2001-2004	Etats-Unis d'Amérique	Elaborer un ensemble de politiques et de programmes, fortement axés sur la coordination pour prévenir et éliminer les pires formes de travail des enfants en République dominicaine. Le programme souligne la nécessité de s'attaquer à la racine du mal en associant la lutte contre le travail des enfants à l'effort national de développement, en mettant l'accent sur les politiques sociales et économiques conçues pour lutter contre la pauvreté, en encourageant l'éducation élémentaire pour tous et en appelant à la mobilisation sociale.	République dominicaine
Appui au programme assorti de délais en El Salvador	2001-2005	Etats-Unis d'Amérique	Elaborer un ensemble de politiques et de programmes, fortement axés sur la coordination pour prévenir et éliminer les pires formes de travail des enfants en El Salvador. Le programme souligne la nécessité de s'attaquer à la racine du mal en associant la lutte contre le travail des enfants à l'effort national de développement, en mettant l'accent sur les politiques sociales et économiques conçues pour lutter contre la pauvreté, en encourageant l'éducation élémentaire pour tous et en appelant à la mobilisation sociale.	El Salvador
Travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un programme assorti de délais en Equateur	2002	Etats-Unis d'Amérique	Réalisation d'études et de travaux de recherche portant sur le cadre juridique, les politiques sociales et l'éducation, ainsi que d'études de référence dans des secteurs tels que la construction, la production de bananes, la floriculture, les décharges, l'exploitation sexuelle et les industries extractives.	Equateur

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Prévention et élimination du travail des enfants dans les plantations de melons au Honduras	2000-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans les plantations de melons.	Honduras
Prévention et élimination du travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage du département de Chontales (Nicaragua)	1999-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans l'agriculture et l'élevage.	Nicaragua
Lutte contre le travail des enfants dans l'industrie pyrotechnique au Guatemala et en El Salvador	2000-2002	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans la production de fusées et la manipulation d'explosifs.	Guatemala, El Salvador
Lutte contre le travail des enfants dans le secteur agricole commercial en République dominicaine, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua	2001-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans les zones de commercialisation agricole.	République dominicaine, Guatemala, Honduras et Nicaragua
Eradication progressive du travail des enfants dans la récupération à Retahuiles (Guatemala)	2001-2004	Etats-Unis d'Amérique	Eradication du travail des enfants dans la production de pierres de construction (picapedreros).	Guatemala
Prévention et éradication du travail des enfants dans les décharges d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras	2002	Italie	Prévention et éradication du travail des enfants dans les décharges municipales.	El Salvador, Guatemala et Honduras
Eradication du travail des enfants dans les décharges de La Chueca, Managua	2001-2003	Etats-Unis d'Amérique	Prévention et éradication du travail des enfants dans les décharges municipales.	Nicaragua
Programme de lutte des employeurs contre le travail des enfants	1998-2001	Norvège	Contribuer à une meilleure participation des organisations d'employeurs aux efforts nationaux visant à éliminer le travail des enfants.	Pays d'Amérique centrale
Programme de mobilisation des éducateurs contre le travail des enfants depuis l'école	De 1998 à ce jour	Norvège	Former les éducateurs et élaborer des actions visant à adapter les programmes par rapport au travail des enfants.	Pérou, Paraguay
Lutte contre l'exploitation des domestiques en Haïti	1999-2001	Etats-Unis d'Amérique	Elaborer des actions visant à prévenir l'asservissement précoce des enfants par le travail domestique, à soustraire les enfants mineurs aux travaux à haut risque et à l'exploitation, et à rétablir les droits de ceux qui ont l'âge légal pour travailler.	Haïti
Elimination de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales	2001-2003	Etats-Unis d'Amérique	Elaborer des interventions visant à prévenir et éradiquer l'exploitation sexuelle des enfants et adolescents à des fins commerciales dans les zones frontalières de Ciudad del Este (Paraguay) et de Foz de Iguazú (Brésil).	Paraguay et Brésil
Prévention et élimination du travail domestique des enfants	2000-2003	Etats-Unis d'Amérique	Elaborer des actions visant à prévenir l'asservissement précoce des enfants par le travail domestique, à retirer les enfants mineurs des travaux à haut risque et de l'exploitation, et à rétablir les droits de ceux qui ont l'âge légal pour travailler.	Brésil, Colombie, Paraguay et Pérou
Programme de prévention et d'élimination progressive du travail des enfants dans les mines aurifères artisanales traditionnelles d'Amérique du Sud	2000-2002	Etats-Unis d'Amérique	Elaborer des interventions visant à empêcher que les enfants de moins de 8 ans n'intègrent les mines pour y travailler, et à retirer progressivement les enfants qui y accomplissent des travaux à haut risque.	Bolivie, Equateur et Pérou
Programme national de prévention et d'élimination du travail des enfants en Jamaïque	2001-2003	Etats-Unis d'Amérique	Développer les capacités d'action contre le travail des enfants, éveiller les consciences à ce sujet et apporter les connaissances de base y relatives, afin de contribuer à son élimination progressive, et plus particulièrement à l'élimination des pires formes de travail des enfants.	Jamaïque

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Identification, élimination et prévention des pires formes de travail des enfants dans les pays de langue anglaise ou néerlandaise des Caraïbes	2001-02	Canada	Contribuer à l'élimination des pires formes de travail des enfants dans les pays de langue anglaise ou néerlandaise par le développement de capacités sous-régionales de promotion efficace et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux permettant de donner effet à la convention n° 182.	Pays des Caraïbes, de langue anglaise ou néerlandaise
Contribution globale au programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC)	2000-2003	Canada	Elaboration et mise en œuvre d'instruments statistiques pour mesurer l'ampleur du travail des enfants ainsi que son incidence sur l'éducation, la santé et les revenus des familles.	Amérique centrale
Contribution globale au programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) en Equateur	2001-02	Etats-Unis d'Amérique	Elaboration et mise en œuvre d'instruments statistiques pour mesurer l'ampleur du travail des enfants ainsi que son incidence sur l'éducation, la santé et les revenus des familles.	Equateur
Contribution globale au programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) en Colombie	2001-02	Canada	Elaboration et mise en œuvre d'instruments statistiques pour mesurer l'ampleur du travail des enfants ainsi que son incidence sur l'éducation, la santé et les revenus des familles.	Colombie
Contribution globale au programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) au Chili	2002-2004	Canada	Elaboration et mise en œuvre d'instruments statistiques pour mesurer l'ampleur du travail des enfants ainsi que son incidence sur l'éducation, la santé et les revenus des familles.	Chili
Prévention et éradication de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales	2002-2004	Canada	Réaliser des études pour approfondir l'ampleur et les caractéristiques du phénomène, mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation et réaliser des expériences de réinsertion des victimes de cette exploitation.	Chili
Droits des peuples autochtones et développement de l'ordre juridique au Guatemala (PRODECA)	1997-2000	Danemark	Contribuer à favoriser l'exercice des droits des peuples autochtones par le biais de systèmes nationaux, notamment en veillant à ce que la justice apporte une réponse appropriée et en amenant les groupes de la société civile à s'engager d'une manière générale à respecter le caractère propre des peuples autochtones et leur droit à être différents.	Guatemala
Octroi de la capacité juridique aux peuples autochtones de l'isthme d'Amérique centrale	1999-2002	Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes	Contribuer à favoriser l'exercice des droits des populations autochtones par le biais des systèmes nationaux, y compris par une réponse adéquate de la part de la justice, les secteurs de la société civile devant largement s'engager à respecter le caractère propre des peuples autochtones et leur droit à être différents.	Amérique centrale
Programme de promotion des relations entre employeurs et travailleurs (PRO-MALCO)	2000-2002	Etats-Unis d'Amérique	Engager un processus de changement qui permette de mettre un terme aux controverses juridiques concernant les relations de travail aux Caraïbes, de créer des conditions de coopération, de confiance et d'association dans l'intérêt et pour la sauvegarde de la compétitivité des entreprises des Caraïbes, et de créer des possibilités d'emploi et de travail décent.	Pays des Caraïbes
Appui au programme d'assistance technique du BIT à la Bolivie	1995-2000	Programme des Nations Unies pour le développement	Promouvoir la consolidation de la démocratie et le respect des droits de l'homme dans le monde du travail en contribuant à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.	Bolivie
Appui au programme concerté entre la Colombie et le BIT	1996-2001	Programme des Nations Unies pour le développement	Promouvoir la consolidation de la démocratie et le respect des droits de l'homme dans le monde du travail en contribuant à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.	Colombie
Promouvoir le respect des droits fondamentaux en Bolivie	2000-01	Pays-Bas	Diffuser les droits fondamentaux et veiller à leur respect.	Bolivie
Lutte contre le travail forcé au Brésil	2001-2004	Etats-Unis d'Amérique	Mener des actions de lutte contre le travail forcé.	Brésil
Programme régional de renforcement de la formation technique et professionnelle des femmes à faible revenu	1997-2002	Banque interaméricaine de développement	Accroître la productivité et les possibilités d'emploi des femmes à faible revenu afin de soutenir la contribution de la femme au développement ainsi qu'au processus de réduction de la pauvreté dans la région.	Argentine, Bolivie, Costa Rica et Equateur

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Redéfinition du développement en fonction et à l'intention des travailleuses des zones franches d'Amérique centrale	1999-2001	Pays-Bas	Contribuer à l'amélioration des conditions sociales et de travail des travailleuses des zones franches d'Amérique centrale, en renforçant leur présence et en accroissant leur contribution à un développement humain durable ainsi que leur capacité de négociation à l'échelon local, national et sous-régional.	Amérique centrale
Rôle des partenaires sociaux dans le règlement du problème de l'exclusion sociale: le cas du MERCOSUR et du Chili	1997-2000	Fondation Ford	Perfectionner les politiques sociales sectorielles dans le but de réduire l'exclusion par l'amélioration des idées, de l'information et des capacités des acteurs sociaux.	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay
Promotion des techniques à forte intensité de main-d'œuvre dans les investissements publics en Bolivie, en Equateur et au Pérou	1998-2002	Danemark	Contribuer à une meilleure utilisation de la main-d'œuvre dans les investissements publics en encourageant la sous-traitance auprès des petites entreprises locales pour certaines tâches liées à la réalisation d'ouvrages d'infrastructure.	Bolivie, Equateur et Pérou
Système d'information et d'analyse concernant le marché du travail	1999-2001	Panama	Contribuer au renforcement de la capacité opérationnelle du BIT, des organes d'information statistiques sur le monde du travail ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs.	Tous les pays de la région
Promotion de la stabilité de l'emploi	1999-2001	Espagne	Promouvoir la stabilité de l'emploi et continuer ainsi à améliorer le bien-être des salariés et à consolider la paix dans le monde du travail de manière à attirer des investissements dans la production et à accroître la productivité.	Argentine, Equateur, Pérou et Panama
Caractéristiques et adéquation de la formation, notamment professionnelle, et de l'enseignement technique au Mexique, en Amérique centrale, au Panama et en République dominicaine	1999-2001	Pays-Bas	Poser un diagnostic et publier les résultats concernant la situation de la formation professionnelle dans les centres de formation, les ministères du Travail et les organisations non gouvernementales des pays concernés.	Mexique, Amérique centrale, Panama et République dominicaine
Projet centraméricain d'appui aux programmes en faveur de la micro-entreprise (PROMICRO) – quatrième phase	1999-2002	Pays-Bas	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'emploi (sous l'angle de la productivité, des revenus et des conditions de travail) et de la qualité de vie des personnes qui travaillent à leur compte ou dans des micro-entreprises en Amérique centrale, par le renforcement des entités publiques et privées qui les soutiennent.	Isthme d'Amérique centrale
Programme de promotion de la coopération entre les employeurs et les travailleurs (PROMALCO)	2002-03	Etats-Unis d'Amérique	Soutenir les petites, moyennes et grandes entreprises des Caraïbes dans leur transition vers la mondialisation ainsi que l'intégration de l'Hémisphère par des informations sur les options stratégiques, par des instruments et par une formation à la gestion qui soient adaptés à leur réalité. En même temps, les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que les gouvernements renforceront leur capacité à élaborer des politiques propres à promouvoir les stratégies sur le lieu de travail afin de minimiser l'impact de l'intégration.	Pays des Caraïbes
L'emploi et le revenu des femmes pauvres des villes de trois pays andins: Bolivie, Equateur et Pérou	2001-02	Espagne	Formuler et faire valider des propositions relatives à l'emploi et aux revenus pour les femmes des secteurs urbains, sur la base d'expériences concrètes et en cours. Ces propositions pourraient servir de base à l'élaboration de politiques de l'emploi pour les femmes urbaines en situation de pauvreté.	Bolivie, Equateur et Pérou
Développement du système d'information sur le marché du travail dans les Caraïbes (CLMIS)	2001-02	Etats-Unis d'Amérique	Fournir aux responsables politiques des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur le marché du travail. Il s'agira d'unifier les concepts et définitions et de disposer ainsi d'informations comparables. Cela permettra de produire des informations valables sur le marché du travail et de mieux les analyser.	Pays des Caraïbes
Politique et programmes d'insertion professionnelle des jeunes en Amérique latine	2001	Espagne	Améliorer la qualité et l'adéquation de la formation professionnelle et l'employabilité des jeunes en situation de vulnérabilité en Amérique latine, par la consultation et par l'assistance technique pour l'incorporation de compétences en matière de gestion.	Tous les pays de la région

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Création d'emplois pour les jeunes en Amérique latine	1999-2000	Espagne	Améliorer la qualité et l'adéquation de la formation professionnelle ainsi que l'employabilité des jeunes en situation de vulnérabilité en Amérique latine, par la consultation et par l'assistance technique pour l'incorporation des compétences en matière de gestion.	Tous les pays de la région
Politiques de l'emploi en Bolivie	2000-2002	Programme des Nations Unies pour le développement	Appui au vice-ministère de la Micro-entreprise pour l'élaboration de politiques et pour l'application des méthodes de l'OIT concernant la micro-entreprise.	Bolivie
Formation de main-d'œuvre, promotion de la micro-entreprise et réduction des cultures de coca à Chapare	1999-2001	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	Création d'emplois par la formation de la main-d'œuvre et par des mesures propres à encourager la création de micro-entreprises comme alternative à la culture de coca.	Bolivie
Elaboration de méthodes et stratégies dans le domaine de la formation professionnelle, en association avec le ministère du Travail du Brésil	1997-2002	Ministère du Travail du Brésil	Apporter un appui au développement du Centre international pour l'éducation, le travail et le transfert de technologies (CIET) en tant que pôle de préparation de ressources humaines stratégiques et en tant qu'unité de diffusion d'informations technologiques destinées à intensifier la modernisation de l'entreprise selon une approche multidisciplinaire associant l'éducation, le travail et l'utilisation appropriée de la technologie.	Brésil
Etude de la demande de microcrédit au Brésil	2001-02	Programme des Nations Unies pour le développement	Intensifier, au niveau local, les efforts nationaux visant à aider la population brésilienne privée d'accès aux services financiers. Fournir aux entités financières offrant des microcrédits les éléments nécessaires à une meilleure estimation de la demande de microcrédit et à l'établissement de projections plus précises de cette demande dans les différentes régions du pays.	Brésil
Formation de la main-d'œuvre, promotion de la micro-entreprise et réduction de la culture de la coca dans la région de Chapare	1999-2001	PNUCID	Création d'emplois par la formation de la main-d'œuvre et la promotion de la micro-entreprise pour réduire la culture de la coca.	Bolivie
Evaluation du Programme de développement de l'esprit d'entreprise participatif dans les organisations associatives rurales et urbaines (PRODEP)	2001	Programme des Nations Unies pour le développement	Evaluer l'impact, les forces et les faiblesses, les succès et les difficultés du PRODEP dans les organisations associatives rurales et urbaines en cherchant à renforcer un mécanisme permettant d'identifier les priorités et les difficultés dans les futurs travaux portant sur le développement de l'entreprise de type participatif.	Colombie
Assistance préparatoire concernant la situation des femmes micro-entrepreneurs au Costa Rica	1999-2000	Programme des Nations Unies pour le développement	Faire un bilan des conditions de travail des femmes pauvres au Costa Rica et ébaucher un projet de grande envergure.	Costa Rica
Création d'emplois en Equateur	2001	Programme des Nations Unies pour le développement	Analyser la situation du marché du travail de l'Equateur et définir d'autres possibilités d'appui à la création d'emplois en vue d'améliorer les conditions de vie.	Equateur
Appui au Centre national d'éducation pour le travail (CENET)	1997-2001	Pays-Bas	Amélioration de la qualité de vie des Honduriens, création d'emplois productifs, investissement social pour garantir les droits de l'homme, croissance économique respectueuse de l'équité, développement durable et croissance stable, égalité des chances pour les femmes et protection de l'environnement. Des mesures ont été prises pour faire face aux conséquences de l'ouragan Mitch dans les communautés directement visées par les activités du projet.	Honduras
Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la pauvreté	1998-2000	Programme des Nations Unies pour le développement	Aider le gouvernement et la société à élaborer, selon une approche participative et de manière concertée, une stratégie nationale de réduction de la pauvreté en faisant le point des politiques, programmes et projets prioritaires et en mettant l'accent sur l'extrême pauvreté.	Paraguay

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes du Mexique	2000-2002	Espagne	Démontrer l'efficacité des mesures à caractère général et intégrées de manière cohérente, visant à améliorer les possibilités d'emploi et les conditions de travail des deux groupes spécifiques de femmes: les femmes salariées des zones franches d'exportation de l'Etat de Coahuila et les femmes du secteur informel urbain de l'Etat de Guerrero.	Mexique
Programme de systématisation et de consolidation du nouveau modèle de formation professionnelle au Nicaragua	1998-2000	Pays-Bas	Systématiser les programmes, stratégies, méthodes et études résultant des phases antérieures. Conclure, consolider et diffuser le processus de planification des programmes de cours par secteur de compétences, à l'aide d'un programme d'élaboration des matériels didactiques, etc. Renforcer, consolider et moderniser le fonctionnement de l'INATEC, contrepartie nationale du projet.	Nicaragua
Système intégré de rémunération de l'administration municipale de Montevideo	1996-2000	Uruguay	Aider à la mise en œuvre d'un système intégré de rémunérations pour améliorer la gestion administrative des ressources humaines, la formalisation des carrières dans la fonction publique ainsi que le système de rémunérations, le but étant d'accroître considérablement l'efficacité des services fournis à la population.	Uruguay
Mise au point et mise en pratique d'un système d'évaluation des tâches dans le secteur de la construction et mise en œuvre d'un système de reconnaissance des compétences professionnelles	1998-2001	Uruguay	Contribuer à accroître la compétitivité et la productivité grâce à une définition plus précise et à une rationalisation plus poussée des catégories de relations professionnelles dans l'industrie de la construction, en créant des possibilités de rationalisation et en améliorant les relations professionnelles.	Uruguay
Appui à la mise en œuvre du programme de promotion de l'égalité des chances pour les femmes dans l'emploi et la formation	2000-2002	Uruguay	Promouvoir une politique active de l'emploi qui permette d'améliorer la qualité de l'offre d'emploi pour les femmes, compte tenu des nouvelles compétences requises sur le marché du travail.	Uruguay
Programme régional en faveur de l'emploi durable (PRES)	2002-03	Pays-Bas	Créer des postes de travail de qualité dans les micro et petites entreprises et dans des groupes communautaires, par la promotion de l'emploi.	Honduras, Nicaragua et Bolivie
Promotion de l'emploi et de la création de revenus grâce à l'utilisation de technologies à forte intensité de main-d'œuvre	2001-2004	Luxembourg	Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les communautés rurales pauvres du Nicaragua en créant des emplois aux fins de la réalisation d'ouvrages d'infrastructure et de la mise en œuvre de projets de développement local à forte intensité de main-d'œuvre et de ressources locales et en y associant les micro et petites entreprises ainsi que les communautés locales.	Nicaragua
Promotion de la sécurité et de la santé des travailleurs de la construction du MERCOSUR et du Chili	2002-2004	Espagne	Contribuer à la promotion de la sécurité et de la santé des travailleurs de la construction des pays du cône Sud.	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay
Evaluation financière et actuarielle de l'Institut de sécurité sociale de Colombie	1997-2000	Ministère du Travail de Colombie	Aider à la mise au point d'un système d'évaluation financière et actuarielle des régimes administrés par la Caisse de sécurité sociale de Colombie et mettre au point un système de comptes sociaux nationaux.	Colombie
Amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'assemblage en Haïti	2000-2002	Etats-Unis d'Amérique	Contribuer à améliorer les conditions de travail dans le secteur de la confection en Haïti, de manière à garantir une meilleure qualité de travail et de vie aux travailleurs, hommes et femmes, de ce secteur.	Haïti
Evaluation financière et actuarielle intégrale de la Caisse de sécurité sociale et élaboration d'un modèle de comptes sociaux	1997-2000	Ministère du Travail de Panama	Aider à la mise au point d'un système d'évaluation financière et actuarielle des régimes administrés par la Caisse de sécurité sociale du Panama et mettre au point un système de comptes sociaux nationaux.	Panama
Projet d'assistance bilatérale pour les révisions actuarielles dans différents pays des Caraïbes	2000	Financé par chaque pays participant	Aider les pays des Caraïbes dans leurs révisions actuarielles.	Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP)	De 1998 à ce jour	Belgique	Le programme STEP a été créé pour remédier au déficit de compétences et de connaissances concernant l'exclusion sociale et la pauvreté. Le programme STEP privilégie et encourage l'innovation, participe à la création et à la mise en pratique de connaissances nouvelles. Son action vise à réduire l'exclusion et notamment à promouvoir la protection sociale.	Région des Amériques
Extension de la couverture de sécurité sociale aux exclus et aux pauvres du Honduras	2002-2003	Pays-Bas	Promouvoir une culture et des pratiques saines en matière de relations professionnelles, conformément aux changements politiques (démocratisation, état de droit, respect des droits de l'homme, gouvernance) et économiques (évolution du rôle de l'Etat dans l'économie, ouverture, mondialisation) que connaît la société en Amérique centrale.	Honduras
Programme interrégional de mise en valeur des ressources humaines et de développement des capacités en matière de santé professionnelle	1999-2000	Danemark	Contribuer à améliorer la capacité nationale en matière de santé professionnelle.	El Salvador
Aide au développement d'une société nationale pour l'intégration économique et sociale et implantation d'un programme national de promotion de l'emploi productif et de lutte contre l'exclusion sociale	2001	Programme des Nations Unies pour le développement	Promotion d'une société publique/privée. Aide à l'élaboration de politiques nationales de création d'emplois productifs et d'intégration sociale. Définition des actions prioritaires à mener dans le cadre d'un programme national.	Haïti
Renforcement des organisations de travailleurs d'Amérique latine aux fins de leur participation au dialogue social tripartite et au développement socio-économique de la région	1996-2001	Espagne	Contribuer à la consolidation du processus démocratique dans les pays de la région par la promotion du dialogue social pour une croissance économique respectueuse de l'équité. La priorité est accordée au renforcement et à la modernisation des organisations syndicales, le but étant d'accroître leur capacité d'analyse et de leur faciliter l'examen de propositions et la négociation de politiques nationales pour participer au dialogue social à tous les niveaux.	Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay
Développement du secteur privé par le biais des organisations d'employeurs des pays andins	1996-2001	Espagne	Changer le comportement des entrepreneurs en les incitant à se montrer plus dynamiques et à créer des comités de développement et des unités de suivi travaillant de manière autonome.	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela
Modernisation des administrations du travail d'Amérique centrale et du Panama (MATAC)	1997-2002	Espagne	Contribuer aux processus de développement, de restructuration économique et de démocratisation des pays de la sous-région, en donnant l'impulsion nécessaire aux transformations requises pour que les administrations du travail soient en mesure de remplir correctement leur mission.	Belize, Costa Rica, Panama, Guatemala, El Salvador, Honduras, République dominicaine et Nicaragua
Aide en matière d'éducation ouvrière pour les organisations de travailleurs ruraux d'Amérique latine, aux fins de la promotion des normes internationales du travail fondamentales	1999-2003	Norvège	Contribuer à améliorer la condition des travailleurs ruraux, hommes et femmes, dans leur vie quotidienne, dans leur travail et au sein de l'organisation syndicale, afin de renforcer leur présence et d'accroître leur capacité de négociation au niveau national.	Costa Rica, Nicaragua, Honduras et République dominicaine
Tripartisme et dialogue social en Amérique centrale: renforcement des processus de consolidation de la démocratie	2000-2002	Norvège	Contribuer au renforcement du processus démocratique et à l'amélioration de la structure de participation des pays visés par le projet, par la promotion d'une culture de la consultation, du dialogue et de la recherche de consensus entre le gouvernement et ses partenaires sociaux, sur toute une série d'aspects d'intérêt commun.	Tous les pays d'Amérique centrale

Titre	Durée	Donateur	Objectifs	Pays couverts
Appui à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail	2000-2002	Etats-Unis d'Amérique	Promouvoir l'équité et l'égalité dans le cadre des processus de mondialisation et d'intégration régionale.	MERCOSUR, Chili, Colombie et Pérou
Liberté syndicale, négociation collective et relations professionnelles en Amérique centrale (RELACENTRO)	2001-02	Etats-Unis d'Amérique	Promouvoir une culture et des pratiques saines de relations professionnelles, conformément aux changements politiques (démocratisation, état de droit, respect des droits de l'homme, gouvernance) et économiques (évolution du rôle de l'Etat dans l'économie, ouverture, mondialisation) que connaît la société en Amérique centrale.	Amérique centrale, Belize, Panama et République dominicaine
Syndicats, travail décent et mondialisation en Amérique latine	2002-2004	Espagne	Renforcer le mouvement syndical aux fins de sa participation efficace à la construction démocratique des relations professionnelles. Ce projet permettra aux syndicats de développer efficacement leur rôle de protection des droits et des intérêts des travailleurs.	MERCOSUR, Chili, Colombie et Pérou
Négociation collective et parité au Brésil	2002	France	Mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.	Brésil
Amélioration des relations professionnelles et de la croissance économique au service de l'égalité entre hommes et femmes en Colombie	De 2001 à ce jour	Etats-Unis d'Amérique	Contribuer à faire respecter les droits des travailleurs, au développement de meilleures relations professionnelles, à la création d'emplois de qualité pour les femmes des ménages pauvres, à la promotion d'une culture pacifique et d'une approche concertée de l'intérêt collectif et, par conséquent, à l'amélioration de la protection sociale et des conditions de travail, ainsi qu'au renforcement de la paix et de la démocratie.	Colombie
Concertation dans le monde du travail, en Equateur	1997-2000	Programme des Nations Unies pour le développement	Grâce au processus de concertation dans le monde du travail, réunissant des représentants des trois secteurs, le gouvernement mettra en œuvre des politiques visant à améliorer l'emploi, la formation, la sécurité sociale et les salaires et à moderniser les réglementations du travail.	Equateur
Appui au ministère de la Justice et au Conseil tripartite de dialogue social du Paraguay	1999-2000	Programme des Nations Unies pour le développement	Renforcer le Conseil tripartite de dialogue social par différents moyens: proposition visant à modifier la loi régissant le travail dans le secteur public; lignes directrices de la politique de l'emploi dans les secteurs urbain et rural; indicateurs relatifs aux salaires, lignes directrices de la politique salariale dans le secteur privé; modernisation du vice-ministère du Travail et de la Sécurité sociale.	Paraguay

Annexe 4

Liste des réunions régionales et sous-régionales organisées par le BIT dans la région durant la période 1999-2002

La liste ci-après classe par objectif stratégique les réunions régionales et sous-régionales les plus importantes, approuvées par le Conseil d'administration et organisées dans la région durant la période 1999-2002.

Objectif stratégique n° 1:

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Atelier sous-régional de formation aux statistiques sur le travail des enfants	OIT/EMD Port of Spain	24-27 février 1999	Trinité-et-Tobago	Barbade, Belize, Guyana, Jamaïque, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire tripartite sous-régional sur la législation nationale et les normes internationales du travail	OIT/EMD Port of Spain NORMES	9-13 août 1999	Bahamas	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Séminaire sous-régional des Caraïbes à l'intention des tribunaux du travail sur l'évolution récente des questions d'égalité dans l'emploi	OIT/EMD Port of Spain EGALITE	4-8 octobre 1999	Trinité-et-Tobago	Bahamas, Dominique, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Trinité-et-Tobago
Réunion tripartite sur les pires formes de travail des enfants pour les pays anglophones des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	6-7 décembre 1999	Jamaïque	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, Belize, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire sous-régional sur la Déclaration de l'OIT et les conventions fondamentales	EMD San José	26-28 avril 2000	Mexique	Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Réunion sur le travail des enfants dans les pays du MERCOSUR dans la perspective de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants	IPEC	23-24 mai 2000	Argentine	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Séminaire sous-régional à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux chargés des relations avec l'OIT	OIT/EMD Port of Spain	19-23 mars 2001	Trinité-et-Tobago	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire sous-régional tripartite sur le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et sur l'application du concept de travail décent	EMD San José	21-23 novembre 2001	Guatemala	Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama
Réunion préparatoire de l'Amérique du Sud sur la sécurité et la santé des enfants astreints à un travail dangereux	IPEC	20-22 mars 2002	Pérou	Argentine, Brésil, Colombie, Equateur, Venezuela
Atelier sous-régional sur les stratégies de prévention et d'élimination des pires formes de travail des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine	IPEC	24-25 avril 2002	Costa Rica	Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Atelier sous-régional pour les Caraïbes de formation des administrateurs de projets du BIT à la rédaction de rapports	OIT/EMD Port of Spain	30 avril - 2 mai 2002	Sainte-Lucie	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques

Objectif stratégique n° 2:

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Colloque sur les questions du travail dans le contexte de l'intégration économique et du libre-échange: le cas des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	20-22 janvier 1999	Trinité-et-Tobago	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Trente-quatrième réunion de la Commission technique du CINTERFOR	CINTERFOR	8-10 avril 1999	Uruguay	Membres du CINTERFOR
Réunion consultative tripartite destinée à certains pays d'Amérique latine sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation	Emploi	6-9 juillet 1999	Uruguay	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela
Atelier régional sur le travail décent et la compétitivité: nouveaux rôles pour les entreprises et leurs organisations	OIT/EMD Port of Spain	20-22 octobre 1999	Trinité-et-Tobago	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, Belize, Dominique, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname, Trinité-et-Tobago
Réunion consultative sur le renforcement de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation dans les Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	26-29 octobre 1999	Sainte-Lucie	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Réunion sous-régionale sur le renforcement des systèmes d'information du marché du travail dans les Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	22-23 novembre 1999	Barbade	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire sous-régional latino-américain sur les programmes d'ajustement structurel et le dialogue social	EMD Lima	24-25 novembre 1999	Colombie	Colombie, Equateur, Venezuela
Réunion sous-régionale des ministres du Travail des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	26-28 avril 2000	Jamaïque	Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, îles Caïmanes, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Conférence sous-régionale des ministres des Coopératives des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	23-26 mai 2000	Sainte-Lucie	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Premier Forum des entreprises des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	25-26 janvier 2001	Port of Spain	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Séminaire sous-régional d'initiation à l'analyse du marché du travail pour les Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain/ Centre de Turin	5-16 février 2001	Trinité-et-Tobago	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Réunion technique sous-régionale sur le renforcement des services de réadaptation professionnelle dans les Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	28-29 mars 2001	Trinité-et-Tobago	Bahamas, Barbade, Guyana, Jamaïque, Suriname, Trinité-et-Tobago
Réunion sous-régionale à l'intention des responsables de l'enregistrement des coopératives dans les Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	16-18 mai 2001	Jamaïque	Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Vingt-cinquième réunion de la Commission technique du CINTERFOR	CINTERFOR	30 août - 1 ^{er} septembre 2001	Brésil	Membres du CINTERFOR
Séminaire bipartite sous-régional sud-américain sur le rôle des PME dans la création d'emplois	EMD Santiago	13-14 septembre 2001	Argentine	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Réunion tripartite sous-régionale pour l'Amérique centrale sur l'emploi, la formation et les compétences dans le domaine du travail	EMD San José	19-21 septembre 2001	Mexique	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama
Réunion des ministres du Travail des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	24-26 avril 2002	Barbade	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, île Saint John, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Réunion tripartite sur les qualifications nécessaires à l'augmentation de la productivité et au travail décent dans les Amériques	SKILLS Genève	15-17 mai 2002	Brésil	Argentine, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Colombie, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Pérou, Trinité-et-Tobago

Objectif stratégique n° 3:

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Réunion régionale sur l'élargissement de la protection sociale/des soins de santé aux groupes exclus d'Amérique latine	SEC/SOC Genève, bureau régional	29 novembre - 1 ^{er} décembre 1999	Mexique	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela
Atelier de formation sous-régional des Caraïbes pour les inspecteurs du travail et de la sécurité et de la santé au travail	OIT/EMD Port of Spain	16-20 octobre 2000	Guyana	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïman, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Réunion tripartite sous-régionale sur le financement de la sécurité sociale et les politiques d'investissement pour les fonds de pension	OIT/EMD Port of Spain	24-25 octobre 2001	Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie
Consultation sous-régionale des Caraïbes sur le VIH/SIDA et le monde du travail	OIT/EMD Port of Spain	15-17 mai 2002	Barbade	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago

Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Séminaire sous-régional pour les Caraïbes sur les tribunaux du travail et les services de médiation	OIT/EMD Port of Spain	22-26 mars 1999	Trinité-et-Tobago	Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Jamaïque, Suriname, Trinité-et-Tobago
Huitième table ronde pour les organisations d'employeurs des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	3-7 mai 1999	Jamaïque	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Sixième Réunion du forum des coordonnateurs des commissions des questions du travail	ACT/EMP	13-14 mai 1999	Honduras	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional des Caraïbes à l'intention des formateurs en administration du travail	OIT/EMD Port of Spain Centre de Turin	24-28 mai 1999	Barbade	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire sous-régional sur le financement de la sécurité sociale pour les représentants des organisations de travailleurs	OIT/EMD Port of Spain ACTRAV	23-25 juin 1999	Trinité-et-Tobago	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire sous-régional destiné aux employeurs d'Amérique centrale sur la coopération pour la compétitivité des entreprises	OIT San José	15-16 juillet 1999	Guatemala	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional sur l'éducation permanente pour la concertation sociale tripartite	RLA/95/M08/SPA	2-5 août 1999	Colombie	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
Cours sur la gestion des organisations d'employeurs d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale	ILGO ACT/EMP	8-14 août 1999	Costa Rica	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Séminaire sous-régional sur la formation professionnelle, la structure de l'emploi et la négociation collective	RLA/95/M08/SPA	10-13 août 1999	Mexique	Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional sur les travailleurs, le dialogue social et la formation professionnelle	RLA/95/M08/SPA	10-12 septembre 1999	Uruguay	Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay
Réunion sous-régionale des institutions d'éducation ouvrière des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	20-23 septembre 1999	Barbade	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire tripartite sous-régional sur les nouvelles tendances de la négociation collective dans les pays du cône Austral	LEG/REL	22-24 septembre 1999	Argentine	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Réunion informelle sur la protection des travailleurs	LEG/REL	4-6 octobre 1999	Chili	Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela
Forum des coordonnateurs du travail	ACT/EMP	7-8 octobre 1999	République dominicaine	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional à l'intention des travailleurs sur les relations professionnelles en Europe et en Amérique centrale du point de vue des syndicats	RLA/97/M02/CEC	11-15 octobre 1999	Costa Rica	Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Conférence sous-régionale sur l'administration et les relations professionnelles à l'intention des secrétaires permanents des ministères du Travail et des responsables de l'administration du travail	OIT/EMD Port of Spain	12-15 octobre 1999	Bahamas	Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Vierges britanniques
Réunion d'experts sur l'inspection du travail: le rôle de l'inspection du travail dans la lutte contre le travail illégal	LEG/REL	8-9 novembre 1999	Argentine	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Uruguay, Venezuela
Réunion technique sous-régionale pour les organisations de travailleurs des pays andins sur leur rôle dans les systèmes de relations professionnelles	ACTRAV	9-11 décembre 1999	Pérou	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
Atelier sous-régional de formation à l'intention des conciliateurs et des médiateurs des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	21-26 février 2000	Dominique	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, îles Turques et Caïques
Forum sous-régional pour les coordonnateurs des organisations d'employeurs d'Amérique centrale	EMD San José	4-5 mai 2000	Nicaragua	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Réunion sous-régionale des Caraïbes sur la gestion efficace des entreprises appartenant à des syndicats ou à des travailleurs	OIT/EMD Port of Spain	8-11 mai 2000	Jamaïque	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Réunion technique sur les travailleurs et la formation professionnelle en Amérique latine	CINTERFOR	17-19 mai 2000	Brésil	Amérique latine
Cours de l'ILGO destiné aux employeurs d'Amérique latine	ILGO/ACT/EMP	2-8 juillet 2000	Costa Rica	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Réunion tripartite pour l'Amérique centrale sur la participation des partenaires sociaux à l'administration du travail	Projet MATAAC Amérique centrale	5-7 juillet 2000	Guatemala	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional pour les organisations d'employeurs sur le travail des enfants et la promotion de la convention n° 182	INT/98/M08/NOR	7-8 septembre 2000	Guatemala	Colombie, Costa Rica, Guatemala, Pérou
Séminaire sous-régional pour les travailleurs d'Amérique latine sur les questions d'égalité des sexes, de formation professionnelle et de négociation collective dans le cadre du dialogue social tripartite	RLA/95/M08/SPA	16-17 septembre 2000	Uruguay	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Douzième Réunion des présidents des organisations d'employeurs d'Amérique latine	OIE/ACT/EMP	5-7 octobre 2000	Panama	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Neuvième Forum sous-régional d'Amérique centrale à l'intention des coordonnateurs du travail	ACT/EMP	19-20 octobre 2000	El Salvador	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional andin pour les travailleurs sur la formation professionnelle et le dialogue social	RLA/95/M08/SPA	23-26 octobre 2000	Pérou	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
Séminaire sous-régional pour les travailleurs d'Amérique centrale sur l'égalité des sexes, l'emploi et les conditions de travail	RLA/95/M08/SPA	20-23 novembre 2000	Costa Rica	Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional andin sur l'état actuel du mouvement syndical: défis pour le XXI ^e siècle	ACTRAV/EMD, Lima	11-12 décembre 2000	Colombie	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
Atelier sous-régional de formation des Caraïbes à la conciliation et à la médiation à l'intention des conciliateurs gouvernementaux	OIT/EMD Port of Spain	12-17 février 2001	Saint-Kitts-et-Nevis	Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Îles Turques et Caïques
Réunion OIT/OTC sur les relations professionnelles et la coopération entre la direction et le personnel du secteur de l'hôtellerie et du tourisme dans la sous-région des Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	15-16 mars 2001	Trinité-et-Tobago	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Bermudes, Îles Caïmanes, Curaçao, Dominique, Grenade, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques
Séminaire sous-régional pour les travailleurs d'Amérique latine sur le rôle des syndicats dans la promotion de l'emploi des jeunes dans la région du MERCOSUR	CINTERFOR	29-30 mars 2001	Uruguay	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Réunion sous-régionale sur les résultats de la consultation tripartite sur le projet de convention relative à la sécurité et à la santé dans l'agriculture	RLA/99/M09/NOR	2-3 avril 2001	Costa Rica	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Réunion technique sur les employeurs et la formation professionnelle en Amérique latine	CINTERFOR	24-26 avril 2001	Bolivie	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Forum des employeurs d'Amérique centrale à l'intention des coordonnateurs du travail	ACT/EMP	1 ^{er} -2 juin 2001	Costa Rica	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Cours de gestion de l'ILGO pour l'Amérique latine	ILGO/ACT/EMP	8-14 juillet 2001	Costa Rica	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Séminaire régional pour les travailleurs d'Amérique latine sur le dialogue social, l'emploi de qualité et les coûts sociaux	RLA/95/M08/SPA	16-19 juillet 2001	Pérou	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Atelier de formation sous-régional pour les formateurs en administration du travail	OIT/EMD Port of Spain	16-20 juillet 2001	Jamaïque	Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Atelier sous-régional pour les techniciens chargés des services d'information des ministères du Travail d'Amérique centrale, du Belize et de la République dominicaine	EMD San José	24-28 septembre 2001	Panama	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional pour les travailleurs sur la promotion du tourisme durable dans les Caraïbes	OIT/EMD Port of Spain	25-28 septembre 2001	Barbade	Barbade, Dominique, Grenade, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie
Conférence sous-régionale sur l'administration du travail dans les Caraïbes pour les secrétaires permanents du travail et les chefs de l'administration du travail	OIT/EMD Port of Spain	25-28 septembre 2001	Antigua-et-Barbuda	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Réunion technique pour les directeurs généraux de l'emploi en Amérique centrale, au Panama et en République dominicaine	EMD San José	17-19 octobre 2001	Honduras	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Forum des employeurs d'Amérique centrale à l'intention des coordinateurs du travail	ACT/EMP	25-26 octobre 2001	Panama	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire régional sur le travail à domicile et les chaînes de production en Amérique latine: un défi à relever par l'action syndicale	SEED	29-31 octobre 2001	Brésil	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Honduras, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela
Séminaire tripartite sous-régional des Caraïbes sur la relation entre la participation des travailleurs et les stratégies d'égalité de chances et les pratiques dites «de la voie la plus large»	OIT/EMD Port of Spain	13-16 novembre 2001	Jamaïque	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Réunion technique pour les directeurs généraux de l'inspection du travail en Amérique centrale, au Belize, au Panama et en République dominicaine	Projet MATAAC	28-30 novembre 2001	Puerto Plata (République dominicaine)	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire tripartite sous-régional des Caraïbes sur les nouvelles formes de règlement des conflits	PROMALCO	28-31 janvier 2002	Grenade	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, République dominicaine, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire sous-régional pour les employeurs d'Amérique centrale, de la République dominicaine et du Mexique sur les aspects socio-économiques de l'intégration régionale	ACT/EMP	7-8 mars 2002	Costa Rica	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama

Titre de la réunion	Unité organisatrice	Dates	Lieu	Pays participants
Atelier sous-régional de conciliation et médiation pour les médiateurs gouvernementaux	OIT/EMD Port of Spain	7-13 mars 2002	Grenade	Antilles néerlandaises, Aruba, Barbade, Belize, îles Caïmanes, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Vierges britanniques
Séminaire sous-régional pour les employeurs d'Amérique du Sud sur les droits des employeurs dans le cadre de l'intégration	ACT/EMP	Mars 2002	Argentine	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Réunion technique pour les directeurs généraux de l'emploi d'Amérique centrale et de la République dominicaine	Projet MATAAC	8-10 avril 2002	Nicaragua	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire sous-régional pour les employeurs des pays andins sur les questions sociales et de travail dans l'intégration régionale	ACT/EMP	25-26 avril 2002	Carthagène (Colombie)	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
Table ronde pour les employeurs des Caraïbes	ACT/EMP	30 avril - 2 mai 2002	Suriname	Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Forum sous-régional des employeurs à l'intention des coordonnateurs du travail en Amérique centrale et en République dominicaine	ACT/EMP	9-10 mai 2002	République dominicaine	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Conférence tripartite sous-régionale pour l'Amérique centrale, le Belize, la République dominicaine et le Panama sur les relations professionnelles, le dialogue social et la gouvernance démocratique	Projets RELACENTRO et PRODIAC	21-25 mai 2002	République dominicaine	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama

Annexe 5

Liste des sessions de formation régionales et sous-régionales organisées par le Centre international de formation de Turin en collaboration avec les bureaux de l'OIT dans la région (1999-2002)

Conformément aux objectifs stratégiques de l'OIT, les tableaux ci-après présentent de manière détaillée les programmes de formation organisés, pendant la période 1999-2002, à l'intention des pays de la région par le Centre de Turin, en collaboration avec les bureaux de l'OIT.

Objectif stratégique n° 1:

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Cours sur la promotion des droits des travailleuses et de l'égalité en matière d'emploi	15-17 mars 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Séminaire sur les normes internationales du travail	17-28 mai 1999	Italie et Portugal	Amérique latine et Caraïbes
Programme annuel sur les normes internationales du travail	17-28 mai 1999	Italie et Suisse	Argentine, République dominicaine, Guatemala, Paraguay, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay
Cours sur les stratégies de lutte contre le travail des enfants, la planification, le suivi et la disponibilité des projets	19-30 juin 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les normes internationales à l'intention des juristes	2-13 août 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les normes internationales du travail et les droits de l'homme	30 août - 10 septembre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les normes internationales du travail, l'augmentation de la productivité et le développement des entreprises	11-22 octobre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur le système international des droits de l'homme et le renforcement institutionnel	25 octobre - 5 novembre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les droits des travailleurs, les normes internationales du travail et le droit commercial	8-19 novembre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Séminaire régional d'évaluation et de suivi des normes internationales du travail	6-10 décembre 1999	Costa Rica	Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama
Cours sur les normes internationales du travail	22 mai - 2 juin 2000	Italie et Suisse	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la promotion des droits des travailleuses et l'égalité des chances	10-21 juillet 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les normes internationales du travail pour les juristes et formateurs en droit	21 août - 1 ^{er} septembre 2000	Italie	Equateur, Trinité-et-Tobago
Cours sur les normes internationales du travail, l'augmentation de la productivité et le développement des entreprises	25 septembre - 6 octobre 2000	Italie	Uruguay
Cours sur les droits des travailleurs, les normes internationales du travail et la mondialisation	6-17 novembre 2000	Italie	Barbade
Séminaire sur l'élaboration de normes de compétence professionnelle	2-6 avril 2001	El Salvador	Amérique centrale
Cours de droit commercial international	4 avril - 22 juin 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Séminaire sur les normes internationales du travail pour les magistrats, juristes et professeurs de droit	7-11 mai 2001	Uruguay	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Equateur, Guatemala, Mexique, Paraguay, Pérou, Venezuela
Cours annuel sur les normes internationales du travail	21 mai - 1 ^{er} juin 2001	Italie et Suisse	Mexique, Nicaragua, Sainte-Lucie, Venezuela
Cours sur les droits des travailleuses et les responsabilités familiales	16-27 juillet 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les normes internationales du travail pour les juristes et formateurs en droit	27 août - 7 septembre 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours de droit commercial international	3 avril - 22 juin 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Séminaire sur les normes internationales du travail pour les magistrats, juristes et professeurs de droit	8-12 avril 2002	Chili	Amérique latine
Cours sur les normes internationales du travail	20-31 mai 2002	Italie et Suisse	Belize, Brésil, Chili, Equateur, Nicaragua

Objectif stratégique n° 2:

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Programme de formation à distance sur l'assistance technique à distance en matière de développement économique local	Janvier - décembre 1999	A distance	Amérique latine et Caraïbes
Cours avancé sanctionné par diplôme: planification, gestion et disponibilité des systèmes de formation souple	Janvier - décembre 1999	A distance	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la normalisation, la formation et la certification des compétences	12-30 avril 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la disponibilité des programmes de formation	24-28 mai 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours international sur les tendances et modèles de développement local en Amérique latine, en Espagne et en Italie	24-28 mai 1999	Espagne	Amérique latine
Cours sur les tendances et modèles de développement local en Amérique latine, en Espagne et en Italie	Mai 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les possibilités commerciales pour les PME en milieu urbain	Mai-juin 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les politiques et stratégies de développement des PME	Juin 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'administration des systèmes de financement pour les petites entreprises et les micro-entreprises	28 juin - 16 juillet 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les systèmes de crédit pour le développement des PME	Juin - juillet 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la privatisation et le développement du secteur privé	Septembre - octobre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Séminaire sous-régional de planification stratégique et de formation sur les questions d'égalité entre les sexes, de pauvreté et d'emploi	13-16 septembre 1999	Chili	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Cours de promotion et de développement des initiatives locales de création d'emplois, et des méthodologies et techniques de planification en matière d'égalité entre les sexes	20 septembre - 8 octobre 1999	Italie	Haïti
Cours d'information sur le marché du travail et la planification des ressources humaines en milieu rural	4-22 octobre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion des systèmes d'appui aux petites entreprises et aux micro-entreprises	4-22 octobre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Séminaire sur la formation professionnelle dans les processus d'intégration régionale	6-8 octobre 1999	Paraguay	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Cours «Connaissez votre entreprise»	11-22 octobre 1999	Italie	Guyana, Pérou
Cours sur la productivité et la gestion	Octobre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les politiques et stratégies de développement des PME	29 novembre - 10 décembre 1999	Italie	Pays des Caraïbes
Programme de formation et d'assistance technique à distance sur le développement économique local	Janvier - décembre 2000	A distance	Amérique latine et Caraïbes
Cours avancé sanctionné par un diplôme: conception, gestion et évaluation des systèmes de formation souple	Janvier - décembre 2000	A distance	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'acquisition de systèmes d'information pour les projets financés par la Banque mondiale	14-25 février 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Cours sur la gestion des achats de matériel	6-31 mars 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion de la formation pour les établissements de formation à distance	13-17 mars 2000	Jamaïque	Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Jamaïque, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago
Cours sur la microfinance et les systèmes de crédit pour les PME et les micro-entreprises	13-25 mars 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les systèmes d'information sur le marché du travail	27 mars - 14 avril 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion des projets de coopération technique	10-20 avril 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'analyse des politiques de formation	8-19 mai 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la création et la gestion des systèmes de microcrédit	8-26 mai 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion des achats	8 mai - 2 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'analyse comparée des systèmes d'éducation et de formation professionnelle	22 mai - 2 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion de la mise en œuvre des projets d'investissement	12-23 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours de formation pour les consultants et conseillers des PME	19-30 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'évaluation de l'impact de l'éducation et de la formation professionnelle	19-30 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours de conception de programmes de formation basés sur les compétences	19-30 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion financière des projets financés par la Banque mondiale	3-14 juillet 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la connaissance de l'entreprise	3-14 juillet 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion des ressources humaines au XXI ^e siècle	10-21 juillet 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la promotion des droits des travailleuses et l'égalité en matière d'emploi	10-21 juillet 2000	Italie et Suisse	Jamaïque, Suriname
Cours sur la normalisation, la formation et la reconnaissance des compétences professionnelles	14-18 août 2000	Guatemala	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Cours sur les bonnes pratiques émergentes en matière de développement des services aux entreprises	4-9 septembre 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion des achats dans le secteur public	11-29 septembre 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion de la qualité dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle	25 septembre - 6 octobre 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la création et la gestion des services et sur le développement de l'esprit d'entreprise pour les petites entreprises et micro-entreprises	2-20 octobre 2000	Italie	Argentine, Brésil, Chili, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Panama, Paraguay, Pérou
Cours sur les stratégies de développement local: marché du travail local et formation	9-20 octobre 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les politiques et stratégies de développement des PME	9-21 octobre 2000	Italie	Amérique latine
Cours sur la gestion des achats de matériel	9 octobre - 3 novembre 2000	Italie	Amérique latine

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Cours sur la gestion de la formation: depuis l'identification de la demande jusqu'à l'insertion professionnelle	6-17 novembre 2000	Italie	Amérique latine
Cours sur la promotion du travail décent dans le secteur informel	6-18 novembre 2000	Italie	Amérique latine
Cours sur le rôle des ministères du travail dans la formation professionnelle	6-8 novembre 2000	Paraguay	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Espagne, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Cours sur les politiques et stratégies destinées à améliorer la productivité dans les PME	6-17 novembre 2000	Italie	Argentine, Brésil, Costa Rica, Cuba, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Pérou
Cours sur la gestion de la formation: depuis l'identification de la demande jusqu'à l'insertion professionnelle	6-17 novembre 2000	Italie	Amérique latine
Cours sur l'administration des projets d'investissement	13-24 novembre 2000	Italie	Amérique latine
Cours sur la gestion effective du développement des services aux entreprises	27 novembre - 9 décembre 2000	Italie	Amérique latine
Cours sur la gestion de la coopération technique	4-15 décembre 2000	Italie	Amérique latine
Séminaire sous-régional introductif sur l'analyse du marché du travail pour les Caraïbes	5-16 février 2001	Trinité-et-Tobago	Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Cours sur la restructuration de la responsabilité sociale des entreprises et la création de nouveaux postes dans les économies émergentes	12-24 mars 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur l'augmentation de la productivité par de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines	26 mars - 6 avril 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur la promotion du travail décent dans le secteur informel	2-12 avril 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur l'élaboration des normes de compétence professionnelle	2-6 avril 2001	El Salvador	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama
Cours sur l'évaluation de l'impact de l'éducation et de la formation professionnelle	23 avril - 4 mai 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion efficace des établissements de microfinancement et des fonds de garantie pour les PME	23 avril - 4 mai 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur la gestion des systèmes de formation	7-18 mai 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'information sur le marché du travail	14-25 mai 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'information sur le marché du travail et la gestion des systèmes d'éducation et de formation professionnelle	4-22 juin 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la formation des conseillers et consultants des PME: comment être un meilleur conseiller	18-29 juin 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur la commercialisation internationale des produits des PME	25 juin - 7 juillet 2001	Italie	Amérique latine
Cours «Gérer mieux votre affaire» – formation à l'esprit d'entreprise dans le cadre de la formation professionnelle et technique	9-20 juillet 2001	Italie	Amérique latine

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Cours sur les bonnes pratiques émergentes dans le développement des services aux entreprises – deuxième séminaire annuel: analyse et études de cas	10-14 septembre 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur le développement local et régional des PME	8-19 octobre 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur la coordination des systèmes d'appui aux micro-entrepreneurs	29 octobre - 2 novembre 2001	Brésil	Brésil
Cours sur les politiques et stratégies de développement des PME	5-16 novembre 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur les associations corporatives de micro-entreprises et de petites entreprises	5-16 novembre 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur les nouvelles formes d'organisation du travail et la reconversion professionnelle	5-16 novembre 2001	Italie	Amérique latine
Cours sur la restructuration de la responsabilité sociale des entreprises et la création de nouveaux postes dans les économies émergentes	19-30 novembre 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion efficace du développement des services aux entreprises	3-14 décembre 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours de spécialisation pour jeunes chercheurs sur la gestion du développement	15 janvier - 4 mai 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion des achats de matériel	4-28 mars 2002	Italie	Amérique latine
Cours sur la gestion des achats de matériel	5-30 mars 2002	Italie	Amérique latine
Cours sur les nouvelles tendances en matière technologique d'apprentissage	11-22 mars 2002	Italie	Amérique latine
Cours sur le développement des services aux entreprises	1 ^{er} avril - 30 juin 2002	A distance	Amérique latine
Cours sur l'acquisition de systèmes d'information pour les projets financés par la Banque mondiale	2-14 avril 2002	Italie	Amérique latine
Cours sur la gestion des institutions de microfinancement pour les petites entreprises et micro-entreprises	15-26 avril 2002	Italie	Amérique latine
Cours sur la normalisation, la formation et la reconnaissance des compétences	22-30 avril 2002	Honduras	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Cours sur l'acquisition de systèmes d'information pour les projets financés par la Banque mondiale	15-26 avril 2002	Italie	Amérique latine
Cours sur la conception de projets en matière d'apprentissage et d'environnement	6-17 mai 2002	A distance	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'augmentation de la productivité par de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines	6-17 mai 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'acquisition de systèmes d'information pour les projets financés pour la Banque mondiale	7 mai - 1 ^{er} juin 2002	Italie	Amérique latine
Cours sur la gestion des achats	16-31 mai 2002	Italie	Amérique latine
Cours sur l'évaluation de l'impact des programmes d'éducation et de formation professionnelle	20-31 mai 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la création d'entreprises et la formation de réseaux d'entreprises	27 mai - 7 juin 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la mise en œuvre des projets d'investissement	28 mai - 8 juin 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes

Objectif stratégique n° 3:

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Cours-atelier sur les régimes de retraite et le financement de la sécurité sociale	19 avril - 7 mai 1999	Italie	Haïti
Cours sur le contrôle par l'Etat de la sécurité et de la santé au travail	3-14 mai 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la certification avancée en matière de sécurité	17 mai - 4 juin 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur le rôle des associations de coopératives dans le développement de la protection sociale dans le secteur informel	14-23 juin 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Atelier sur les régimes de retraite	6-24 septembre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion de la sécurité et de la santé au travail dans l'entreprise	4-22 octobre 1999	Italie	Brésil
Atelier sur les assurances sociales en matière de santé	22 novembre - 3 décembre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours de formation de formateurs sur le développement des mutuelles de santé	22 novembre - 3 décembre 1999	Italie	Haïti
Cours sur l'analyse comparative des systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail	29 novembre - 10 décembre 1999	Italie	Brésil
Cours sur l'assurance sociale en matière de santé	7-18 février 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'analyse comparée des systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail	15-26 mai 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Atelier sur les régimes de retraite et le financement de la sécurité sociale	22 mai - 2 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Atelier sur le financement de la sécurité sociale	5-16 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la certification avancée en matière de sécurité	5-23 juin 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion de la sécurité et de la santé au travail dans l'entreprise	22 août - 1 ^{er} septembre 2000	Colombie	Amérique latine et Caraïbes
Atelier sur les régimes de retraite	4-22 septembre 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la sécurité au travail et la gestion des établissements de santé	25 septembre - 6 octobre 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'inspection par l'Etat de la sécurité et de la santé au travail	9-20 octobre 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la sécurité professionnelle et les systèmes d'inspection de la santé	6-17 novembre 2000	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'assurance sociale en matière de santé	5-16 février 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'amélioration du fonctionnement des PME grâce à la lutte contre les nouveaux risques en matière de santé au travail	19-23 mars 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Séminaire sur la protection sociale dans le secteur informel	Mars 2001	Jamaïque	Amérique latine et Caraïbes
Atelier sur les régimes de retraite et le financement de la sécurité sociale	21 mai - 1 ^{er} juin 2001	Mexique	Amérique latine
Atelier sur le financement de la sécurité sociale	11-22 juin 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la sécurité au travail et la gestion de la santé dans les entreprises	2-13 juillet 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Séminaire sur la gestion de la sécurité et la santé au travail dans les entreprises	30 juillet - 10 août 2001	Colombie	Amérique latine
Atelier sur les régimes de retraite	17 septembre - 5 octobre 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'inspection par l'Etat de la sécurité et de la santé au travail	17-28 septembre 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'analyse comparée des systèmes de sécurité et de santé au travail	8-19 octobre 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Séminaire sur la prévention et les systèmes d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles	5-9 novembre 2001	Colombie	Amérique latine
Cours sur l'assurance sociale en matière de santé	4-15 février 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion de la sécurité et de la santé au travail dans les entreprises	18 février - 1 ^{er} mars 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la prévention et les systèmes d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles	4-8 mars 2002	Mexique	Amérique latine
Cours sur l'extension de la protection sociale au secteur informel	18-22 mars 2002	Sainte-Lucie	Caraïbes
Cours sur la gestion des nouveaux problèmes de santé liés au travail	8-12 avril 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur l'analyse comparée des systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail	8-26 avril 2002	Italie et Espagne	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
Cours de formation à la gestion des nouveaux problèmes de santé liés au travail à l'attention des facilitateurs	15-19 avril 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Atelier sur le financement de la sécurité sociale	13-24 mai 2002	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur les stratégies de développement de la protection sociale	15-17 mai 2002	Haiti	Amérique latine et Caraïbes

Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Cours de formation syndicale sur les technologies de l'information	22 février - 26 mars 1999	Italie	Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chili, République dominicaine, Equateur, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Venezuela
Cours sur la passation de marchés dans le domaine du matériel de bureau pour le secteur public	1 ^{er} -20 mars 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion de la fourniture de matériel dans le secteur public	8 mars - 2 avril 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la fourniture de systèmes d'information dans les projets financés par la Banque mondiale	12-23 avril 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion des achats de matériel et la passation de travaux pour le secteur public	3-21 mai 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion des achats de matériel de travail pour le secteur public	10 mai - 4 juin 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la gestion de la mise en œuvre des projets d'infrastructure de la Banque mondiale pour le secteur public	21 juin - 2 juillet 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours de spécialisation pour les experts latino-américains sur les problèmes relatifs au travail et les relations professionnelles: nouveaux scénarios et nouvelles frontières de la négociation collective	8-24 septembre 1999	Italie et Espagne	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Pérou, Venezuela
Cours sur la gestion des achats pour le secteur public	6-24 septembre 1999	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Séminaire sur les normes internationales du travail et les droits de l'homme pour la CUT Brésil	4-15 octobre 1999	Italie	Brésil
Cours sur la gestion des achats pour le secteur public	4-29 octobre 1999	Italie	Amérique latine
Cours de formation syndicale dans le domaine de la sécurité sociale	25 octobre - 19 novembre 1999	Italie	Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela,
Cours sur la gestion des achats pour le secteur public	8 novembre - 3 décembre 1999	Italie	Amérique latine
Cours sur les normes internationales du travail et les droits des travailleurs: séminaire régional d'évaluation et de suivi	15-19 novembre 1999	Guatemala	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay
Cours de spécialisation en relations professionnelles: la négociation collective	29 mars - 13 octobre 2000	A distance	Amérique latine
Cours de formation syndicale sur la privatisation	10 avril - 2 mai 2000	Italie	Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Programme d'éducation ouvrière avancé sur la négociation collective pour la «Union Network International»	15-31 mai 2000	Italie	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Honduras, Mexique, Panama, Venezuela
Cours de spécialisation pour les experts latino-américains sur les problèmes relatifs au travail et les relations professionnelles: la liberté syndicale	6-22 septembre 2000	Italie	Amérique latine
Cours de formation syndicale sur la sécurité et la santé au travail et l'environnement	2 octobre - 3 novembre 2000	Italie	Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Venezuela

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Séminaire sur les normes internationales du travail de l'OIT pour les travailleurs	9-20 octobre 2000	Italie et Portugal	Brésil
Séminaire international sur le dialogue social tripartite et l'égalité des chances dans le MERCOSUR	18-21 octobre 2000	Italie	Pays du MERCOSUR
Cours de formation syndicale sur les normes internationales du travail et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi	12 février - 9 mars 2001	Italie	Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Séminaire d'évaluation et de suivi de l'atelier virtuel sur le cycle du travail et la santé	7-9 mai 2001	Uruguay	Argentine, Brésil, Chili, Uruguay
Cours sur la conciliation et la médiation	14-18 mai 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la réforme des services de gestion publics	28 mai - 15 juin 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours de spécialisation pour les experts latino-américains sur les problèmes relatifs au travail et les relations professionnelles: emploi et marché du travail	3-21 septembre 2001	Italie et Espagne	Amérique latine
Cours sur la gestion des ressources humaines dans la fonction publique	3-28 septembre 2001	Italie	Amérique latine et Caraïbes
Cours sur la négociation souple: une approche tripartite	17-21 septembre 2001	Italie	Amérique latine
Séminaire sous-régional pour les travailleurs sur la promotion du tourisme durable dans les Caraïbes	25-28 septembre 2001	Barbade	Barbade, Dominique, Grenade, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie
Conférence sous-régionale de l'administration du travail des Caraïbes pour les secrétaires permanents au travail et les responsables de l'administration du travail	25-28 septembre 2001	Antigua-et-Barbuda	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Réunion technique des directeurs généraux de l'emploi de l'Amérique centrale, Panama et République dominicaine	17-19 octobre 2001	Honduras	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Forum des employeurs d'Amérique centrale pour les coordonnateurs du travail	25-26 octobre 2001	Panama	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Cours de formation pour les syndicalistes sur les politiques de l'emploi	28 octobre - 30 novembre 2001	Italie	Amérique latine
Séminaire sur le travail à domicile et les chaînes de production en Amérique latine: défis pour l'action syndicale	29-31 octobre 2001	Brésil	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Honduras, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela
Cours sur les stratégies des entreprises en matière de sécurité et de santé au travail	30 octobre - 3 novembre 2001	Brésil	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Séminaire tripartite sous-régional pour les Caraïbes sur la relation entre la participation des travailleurs et les stratégies d'égalité des chances, d'une part, et les pratiques commerciales libres, d'autre part	13-16 novembre 2001	Jamaïque	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, îles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques

Intitulé de la session	Dates	Lieu	Pays participants
Réunion technique des directeurs généraux de l'inspection du travail d'Amérique centrale, Belize, Panama et République dominicaine	28-30 novembre 2001	République dominicaine	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire sur l'évaluation et le suivi des programmes de formation sur la sécurité sociale pour les organisations syndicales d'Amérique latine	7-12 décembre 2001	Chili	Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Atelier sous-régional pour les techniciens responsables des services d'information des ministères du Travail des pays d'Amérique centrale, Belize et République dominicaine	2 ^e semestre 2001	Panama	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Séminaire tripartite sous-régional pour les Caraïbes sur les nouvelles formes de règlement des différends	28-31 janvier 2002	Grenade	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire sous-régional pour les employeurs d'Amérique centrale, République dominicaine et Mexique sur la dimension socio-professionnelle de l'intégration régionale	7-8 mars 2002	Costa Rica	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama
Atelier sous-régional de conciliation et de médiation pour les médiateurs gouvernementaux	7-13 mars 2002	Grenade	Antilles néerlandaises, Aruba, Barbade, Belize, îles Caïmanes, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, îles Vierges britanniques
Séminaire sous-régional pour les employeurs des pays d'Amérique du Sud sur les droits des employeurs dans un cadre d'intégration	Mars 2002	Argentine	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay
Cours de formation syndicale sur la protection sociale	18 mars - 12 avril 2002	Italie	Bolivie, Colombie, Equateur, Mexique, Pérou
Réunion technique pour les directeurs généraux de l'emploi d'Amérique centrale et de République dominicaine	8-10 avril 2002	Nicaragua	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Cours de formation syndicale sur les technologies de l'information	15 avril - 17 mai 2002	Italie	Colombie, Pérou, Venezuela
Cours pour les employeurs sur la responsabilité sociale des entreprises	15-19 avril 2002	Italie	Amérique latine
Table ronde pour les employeurs des Caraïbes	30 avril - 2 mai 2002	Suriname	Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago
Séminaire sous-régional pour les employeurs des pays andins sur la dimension socio-professionnelle de l'intégration régionale	Avril 2002	Pérou	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
Cours sur la modernisation des ports	6-17 mai 2002	Italie et Belgique	Amérique latine
Forum sous-régional des employeurs pour les coordonnateurs du travail d'Amérique centrale et de République dominicaine	9-10 mai 2002	République dominicaine	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Conférence tripartite sous-régionale pour l'Amérique centrale, Belize, la République dominicaine et Panama sur les relations professionnelles, le dialogue social et la gouvernance démocratique	21-25 mai 2002	République dominicaine	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Cours sur la réforme de l'administration des services publics	27 mai - 4 juin 2002	Italie et Angleterre	Amérique latine et Caraïbes

Annexe 6

Activités nationales de formation organisées par l'OIT dans la région, et participants (1999-2002)

Les activités nationales de formation organisées dans la région (1999-2002)

	Objectif stratégique n° 1	Objectif stratégique n° 2	Objectif stratégique n° 3	Objectif stratégique n° 4
Fonds de l'OIT	111	257	50	287
Fonds extrabudgétaires	1581	1031	251	1225
Nombre total d'activités organisées	1692	1288	301	1512

Le présent tableau présente, par objectif stratégique, le nombre d'activités nationales de formation organisées par l'OIT dans la région pendant les années 1999-2002. Etant donné le volume de ces activités, il n'est pas possible d'en donner le détail.

Les participants aux activités nationales de formation organisées dans la région (1999-2002)

	Objectif stratégique n° 1	Objectif stratégique n° 2	Objectif stratégique n° 3	Objectif stratégique n° 4
Fonds de l'OIT	2 748	11 189	1 240	6 597
Fonds extrabudgétaires	67 696	27 726	6 161	37 269
Nombre total de participants	70 444	38 915	7 401	43 866

Le présent tableau présente le nombre de bénéficiaires des activités nationales de formation organisées par l'OIT dans la région pendant les années 1999-2002, par objectif stratégique et par source de financement.